L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1471 - VENDREDI 13 AVRIL 2018 — 2,10 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232

Groupama
la vraie vie s'assure ici

Leader du monde agricole depuis plus de 100 ans

11 spécialistes agricoles à votre service sur le 21

groupama-agri.fr

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. 61 rue Taitbout - 75009 Paris. Document et visuel non contractuels. Crédit photo Aurélien Chauvaud. 02/2018.



Dans les zones agricoles de " sur-inondation "

L'eau stagne et la colère monte...

Photo: Réussir

D'un côté la qualité de l'eau s'améliore (voir page 16), de l'autre des agriculteurs se désespèrent de rester exposés à tous les débordements sans espoir d'indemnisation, ni même pour certains la possibilité de continuer à être assurés... Les FDSEA et des agriculteurs de Seine-et-Marne, de l'Aube, de la Marne et de l'Yonne, sont venus demander des comptes à Voies navigables de France. En vain ! Ces quatre départements fortement impactés lors des dernières inondations (24 000 ha dont une partie encore sous l'eau) réclament des indemnisations pour les terres agricoles situées en zone de « sur-inondation », qui paient à chaque fois le prix fort pour éviter une catastrophe majeure à Paris. Leur patience est à bout face à l'inertie et au manque de reconnaissance des autorités du préjudice économique subi par l'agriculture. L'eau stagne et la colère monte... *Page 14*



Encart: Catalogue Beiser.

Côte d'Or

› Agriculture de conservation des sols

Performances économiques et durabilité



Nièvre

› Cuma Bourgogne-Nièvre

Bilan et perspectives



Yonne

› FDSEA 89

Du sanglier au menu



G. BUCHEZ
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr

Nouvelle chargeuse
TM320 S MAX
demandez un ESSAI



ecoMAX

Dans la gamme JCB AGRI, vous trouverez le TELESCOPIC ARTICULÉ adapté à votre exploitation: 4 modèles et versions, de 62 à 145 cv

JCB AGRI
La Puissance d'un Leader

27 et 28 avril
NOUVEAU BÂTIMENT
PORTES OUVERTES



Kverneland
SARL GUILBAULT
KUHN
14, Avenue Raymond Coutin - 58 - St Pierre le Moutier
03 86 37 41 15

Sommaire

Côte-d'Or
04 • Agriculture biologique : Dans le bon tempo
05 • Agriculture de conservation des sols : Performances économiques et durabilité
06 • Clôtures électriques : Parés pour la mise à l'herbe
07 • Prévention : Vigilance dans les fermes

Nièvre
08 • Économie : Le travail au cœur des rencontres FDSEA
09 • Cuma Bourgogne-Nièvre : Bilan et perspectives
10 • Julie Chevalier : l'agriculture comme une évidence
11 • GDS : Besnoitiose : une maladie émergente en forte progression

Yonne
12 • Préfecture : « *Je sens une agriculture qui peine…* »
13 • FDSEA 89 : Du sanglier au menu
14 • Inondations : Les agriculteurs perdent patience
15 • Viticulture : Expliquer la démarche Écophyto au consommateur

France - Région
16 • Qualité de l'eau en Bourgogne Franche-Comté : Un tiers des cours d'eau en bon état
17 • Agriculture biologique : Le gouvernement annonce un effort budgétaire

Dossier
18-22 • Spécial tracteurs

Filières
23 • Élevage Projet Accept : la controverse sur l'élevage à la loupe
24 • Cultures Maladies du colza : La lutte en floraison, c'est simple !

Infos Services
25 • Firmes & Machinisme
26-27 • Analyse & Tendances
28-30 • Petites annonces
31-35 • Annonces légales
36 • Paroles de jeunes

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30
AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 103 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries : Roto Centre - 348, Rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » : P tot 0,01 kg/tonne

en bref

Parkinson Une étude montre l'effet des pesticides sur les riverains

La fréquence de la maladie de Parkinson (nombre de nouveaux cas sur une population et une période donnée) est « *plus élevée parmi les exploitants agricoles affiliés à la MSA que dans le reste de la population* » et augmente dans la population générale « *avec la proportion de la surface des cantons consacrés à l'agriculture, notamment à la viticulture* », conclut une étude publiée dans le bulletin épidémiologique hebdomadaire le 10 avril, à la veille de la journée mondiale consacrée à cette maladie. Le risque de maladie de Parkinson serait ainsi « *plus élevé de l'ordre de 10 % chez les agriculteurs* », rapporte l'éditorial. En population générale, l'association la plus forte a été trouvée avec la viticulture où l'incidence de la maladie serait « *plus élevée de 10 % par rapport aux cantons sans viticulture* », mais des « *associations positives* » ont également été trouvées pour les cultures permanentes (pépinières ou arbres fruitiers) et l'élevage caprins. Pour obtenir ces résultats, les auteurs ont notamment comparé l'incidence de la maladie pour les années 2011-2012 entre les affiliés à la MSA et ceux comparés à d'autres régimes d'assurances maladies ainsi que l'incidence de la maladie en fonction des cantons français. Si les conclusions des auteurs se confirment, « *le nombre de cas de maladie de Parkinson attribuables aux pesticides pourrait être plus élevé que si seule l'exposition professionnelle était impliquée* », indique le bulletin.

Chasse Le coût du permis national devrait être divisé par deux

Le prix du permis de chasse national devrait passer « *de 400 à 200 euros* », selon une information de RTL donnée le 10 avril. « *Bercy devrait se charger de l'annoncer. D'après l'Élysée, ce sera dans le courant du mois de juin* », a précisé la radio.
La mesure est une revendication de la Fédération nationale des chasseurs (FNC) et fait partie d'une réforme plus générale de la chasse dont les principaux points ont été votés lors de l'assemblée générale du mouvement les 21 et 22 mars dernier à Lyon.
Outre la baisse du prix du permis de chasser, elle comprend également des simplifications administratives. Dans une synthèse publiée après l'événement, la FNC précisait alors que cette évolution nécessitait une « *négociation avec l'État au sujet des flux financiers liés à la redevance payée par les chasseurs* », tout en rappelant déjà que le chef de L'État avait « *validé le principe de cette réforme qui vient d'être lancée et qui va avoir un impact sur un montant de l'ordre de 43 millions d'euros* ».
L'organisation se fixait alors pour objectif « *une application de cette réforme pour le 1er juillet 2019* ». Le but de la mesure est notamment « *d'enrayer la baisse du nombre de chasseurs* » et de « *redonner du pouvoir d'achat* » aux plus de 1,1 millions de chasseurs pratiquants, précisait l'organisation dans ce document.

PRI info

Côte-d'Or Comment faire pour devenir agriculteur ou agricultrice ?

Vous avez un souhait, une idée, celui de vous mettre à votre compte et de devenir agriculteur ou agricultrice. Le Point Accueil Installation est là pour vous accueillir, vous aider à réfléchir sur votre projet, vous informer sur les aides et les démarches et vous orienter vers les personnes-ressources pour mener à bien votre projet (accueil financé par l'État). Nous organisons des sessions collectives au Point Accueil Installation, contactez Maëlle Sureau au 03 80 68 67 72 pour tous renseignements.

Nièvre Le Répertoire Départ Installation (RDI)

Si vous avez un projet d'installation et que vous recherchez du foncier ; ou si vous désirez céder votre exploitation à un jeune, inscrivez-vous au Répertoire Départemental à l'Installation. Cet outil permet de mettre en relation les jeunes désirant s'installer et les agriculteurs souhaitant céder leur exploitation (service financé par l'État). Contact : Carole Simon et Sylvie Simonin (Chambre d'agriculture) au 03 86 93 40 99.

Yonne Le Point Info Transmission Association : préparer son projet de cessation - transmission

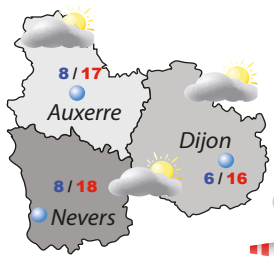
Dans quelques mois ou quelques années, vous allez passer de la vie active à une retraite bien méritée.
Pour réussir cette étape de votre vie, il est important de se donner le temps d'y réfléchir. Comment et à qui transmettre votre exploitation ? Quelles démarches devez-vous faire ? Pour vous conseiller et vous accompagner dans cette réflexion, des personnes sont à votre disposition : contactez Marc Abonnet - Chambre d'agriculture au 03 86 94 22 22 (accompagnement financé par l'État, dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

la météo présentée par Dijon Céréales

Météo de la Bourgogne

AGATE météo
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 13 Avril

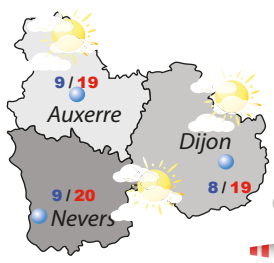


Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents seront modérés.

T° mini : 7 à 9°C
T° maxi : 15 à 18°C
Vents : Sud-Est 20 km/h

Sainte Ida
Soleil : 07h05 - 20h39
Lune : 06h20 - 17h41

Samedi 14 Avril



Beau temps
Le soleil sera bien présent et accompagné de nuages de beau temps.

T° mini : 8 à 10°C
T° maxi : 18 à 20°C
Vents : Nord-Est 20 km/h

Saint Maxime
Soleil : 07h03 - 20h40
Lune : 06h45 - 18h50

Dimanche 15 Avril



Nuageux
Ce dimanche sera partagé entre passages nuageux et belles éclaircies.

T° mini : 9 à 11°C
T° maxi : 18 à 21°C
Vents : Nord 10 km/h

Saint Paterne
Soleil : 07h01 - 20h42
Lune : 07h11 - 20h01

Prévisions à 7 jours

Lundi 16 Avril au Mercredi 18 Avril
Des précipitations sont attendues pour cette période.
Vents : Sud-Ouest à 10 km/h
T° mini : 8 à 10°C T° maxi : 18 à 20°C

Du Jeudi 19 Avril au Dimanche 22 Avril
Bon nombre de précipitations en perspective pour ces prochains jours.
Vents : Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini : 7 à 9°C T° maxi : 11 à 13°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu



Distribution

Des inquiétudes face à une super centrale Casino-Auchan-Système U

L'annonce du rapprochement entre Casino et Auchan, rapidement rejoints par Système U en vue de créer une centrale d'achat commune, a suscité de vives inquiétudes en amont de la filière.

Bouleversement dans le paysage des centrales d'achat : le groupement Intermarché et le groupe Casino ont annoncé le 3 avril, dans un communiqué, la fin de leur partenariat, dans le cadre de leur accord dit Inca-a, à partir des négociations commerciales 2019.

Dans le même temps, le groupe Casino et Auchan Retail, rejoints par Système U, ont entamé des *«négociations exclusives en vue de bâtir un partenariat stratégique mondial»* leur permettant de négocier ensemble leurs achats en France et à l'international. Les groupes précisent que le partenariat ne concernera pas les *«produits frais traditionnels»*, ni les *«produits de marque nationale des PME ou ETI»* et qu'il «donnera toute sa place aux contrats de filière». Ainsi, le partenariat portera exclusivement sur les achats réalisés auprès des grands industriels nationaux et internationaux. Cela devrait concerner une soixantaine d'industriels, dont une cinquantaine dans le secteur alimentaire.

Uniquement les grands industriels

Depuis 2017, Auchan Retail et Système U étaient engagés dans une centrale d'achat commune, nommée Alliance, qui était beaucoup plus large car elle couvrait tous les achats, y compris les produits des PME et des TPI et les produits frais. Celle-ci devrait s'arrêter au profit du nouvel accord.

Selon la dernière étude 2016 de Kantar Worldpanel sur le périmètre alimentaire (produits de grande consommation et frais), la centrale d'achat commune à Intermarché et Casino représente 26 % du marché en valeur, suivie par le partenariat entre Carrefour et Cora (24 %), par l'alliance entre Auchan et Système U (21,3 %) et par Leclerc (20,7 %).

Le regroupement des trois acteurs Auchan, Casino et Système U devrait peser un tiers de parts de marché, mais uniquement sur les produits issus des grands industriels. Ces annonces vont ainsi modifier significativement le paysage des centrales d'achat des distributeurs dans un secteur qui reste toujours très concentré, alors que, selon le communiqué, Casino et Auchan *«proposeront d'associer à cette nouvelle dynamique leurs actuels partenaires à l'achat»*.

Des pouvoirs décuplés

Face à ce rapprochement, les industries alimentaires, par le biais d'un communiqué de presse de l'Ania du 5 avril, ont fait part de leur inquiétude *«face un rapport de forces encore davantage déséquilibré car les entreprises alimentaires feraient face à seulement trois centrales d'achat»*, au lieu de quatre jusqu'ici. *«Cette alliance, si elle aboutit, permettra à la centrale d'achat constituée de détenir à elle seule 32 % de parts de marché, avec des pouvoirs décuplés pour maintenir une pression maximum et négocier des prix toujours plus bas auprès de tous leurs fournisseurs»*, poursuit l'Ania.
De son côté, la FNSEA dans un communiqué de presse du 4 avril, demande à l'autorité de la concurrence *«de statuer sur la légalité de cette opération pour veiller à l'absence d'abus de position dominante»*. En effet, les trois groupes associés bénéficieraient d'un pouvoir de négociation encore plus important auprès de leurs fournisseurs du fait de volumes négociés très conséquents. La FNSEA met en garde : *«Quand les maillons forts deviennent encore plus forts, les producteurs en sont toujours les victimes collatérales !»*

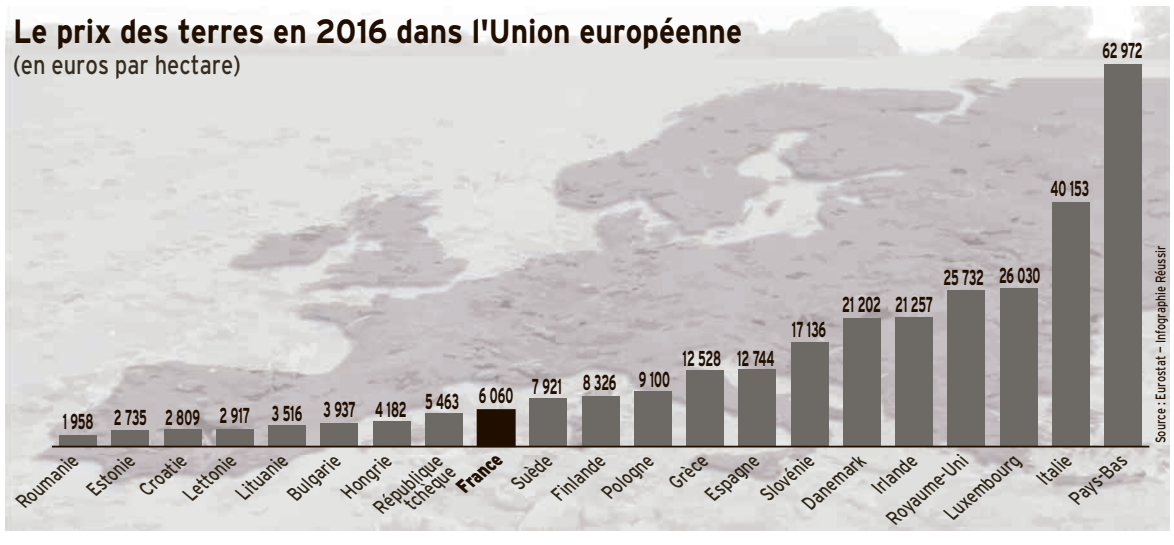
L'autorité de la concurrence a précisé qu'elle *«ne manquera pas d'examiner les impacts potentiels d'un tel accord»*. Cependant, depuis la loi Macron de 2015, ce type d'accord entre les centrales d'achat ne justifie pas d'autorisation de la part de l'autorité de la concurrence, mais seulement une notification auprès de celle-ci.

AJ, NO

Foncier

Des écarts de prix de 1 à 30 au sein de l'Union européenne

Un hectare de terres arables coûtait 63 000 € aux Pays-Bas en 2016 ; c'est le prix moyen national le plus élevé de l'UE, selon Eurostat, soit 10 fois plus cher qu'en France (6 060 €/ha). À l'autre bout de l'échelle, on trouve la Roumanie avec près de 2000 €/ha, soit 32 fois moins ! Dans le haut de l'échelle, on trouve aussi l'Italie, suivie des pays du nord de l'UE. C'est à l'Est de l'Europe que l'on trouve la plus forte croissance du prix des terres arables entre 2011 et 2016, avec la République tchèque (où il a triplé), la Lituanie, l'Estonie, la Hongrie, mais aussi la Pologne. Seule la Grèce a vu le prix de ses terres arables baisser sur cette période. Eurostat donne aussi le prix des terres par région. C'est la Ligurie, en Italie, qui tient la tête avec 108 000 €/ha. En bas du tableau : le Yugozapaden en Bulgarie avec 1 165 €. De même, le prix du fermage d'un hectare de terres agricoles varie considérablement d'un État membre à l'autre. Il va de 791 €/ha par an aux Pays-Bas à 46 €/ha en Lettonie et même 28 €/ha dans des régions suédoises.



En bref

Grève SNCF l'activité de fret ferroviaire «affaiblie», notamment le transport de céréales

«La grève se poursuit. C'est une difficulté pour nos concitoyens (...). Je pense aussi aux conséquences sur notre activité de fret ferroviaire affaiblie par les perturbations présentes et annoncées», a déclaré Elisabeth Borne, ministre des Transports à l'Assemblée nationale en ouverture des débats sur le projet de loi pour «un nouveau pacte ferroviaire», le 9 avril. La grève à la SNCF perturbe en particulier la filière céréalière. Cérévia, union de coopératives en Bourgogne, Franche-Comté et Rhône-Alpes, déplore 17 trains annulés depuis le début du conflit. L'inquiétude grandit sur la capacité à honorer les commandes. Philippe Pinta, président de l'AGPB (producteurs de blé), rapporte que les organismes stockeurs *«sont en train de calculer les surcoûts» occasionnés par la grève, qui peuvent atteindre selon les cas, «entre 5 et 20€ la tonne»*. Ces grèves ajoutent aux difficultés que traverse structurellement le fret ferroviaire. L'une d'elles est la concurrence avec le transport routier. *«La baisse constante du fret doit nous mobiliser»*, a affirmé E. Borne. Le 3 avril sur RMC, la ministre avait évoqué la possibilité de faire payer les poids lourds s'agissant du financement des infrastructures de transports. Et pour compenser le transport routier français, elle affiche son souhait de *«rétablir une concurrence loyale et de mener une lutte déterminée contre le dumping social dans le transport routier de marchandises»*.





Agriculture biologique

Dans le bon tempo

Le bio a le vent en poupe avec une demande et une production qui ne cessent de se développer. Pascal Guérin, président du Gab 21, aborde le sujet dans sa cour de ferme à Billy-lès-Chanceaux.

Sa conversion en agriculture biologique ne date pas d'hier : Pascal Guérin a franchi le cap il y a vingt ans, dès 1998. *«Je ne trouvais plus ma place en agriculture conventionnelle»*, se rappelle l'exploitant aujourd'hui âgé de 54 ans, *«si je prends en exemple la culture du colza, les interventions devenaient de plus en plus nombreuses mais au final, le rendement de la culture n'évoluait pas. Cela ne voulait plus rien dire»*. Déjà sensibilisé à l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement, et plus particulièrement sur la présence de nitrates dans l'eau, Pascal Guérin est allé à la rencontre de plusieurs agriculteurs ayant réussi leur conversion : *«il n'y en avait pas beaucoup à l'époque ! J'ai trouvé leur travail très intéressant. Je ne me destinais pas spécialement à ce type d'agriculture, mais j'ai été rapidement séduit par leurs démarches. Tout s'est très vite enchaîné pour moi après une formation suivie à la Chambre d'agriculture et une étude économique réalisée par des élèves ingénieurs de l'Enesad, aujourd'hui AgroSup Dijon»*.



L'atelier de transformation comprend notamment une presse à huile et une cuve de décantation.



La production d'huile de colza et de tournesol du Gaec de la Seine approche désormais les 4 500 litres.



Des lentilles produites sur l'exploitation mais triées à l'extérieur sont vendues à la ferme.

Vingt-deux bêtes écoulées

Pascal Guérin travaille avec son épouse Sylvie au Gaec de la Seine. Le couple d'agriculteurs ne reviendrait *«pour rien au monde»* en arrière au vu des résultats et du fonctionnement de leur exploitation qui, en plus d'avoir opté pour l'agriculture biologique, valorise les productions par la transformation et la vente directe. Leur ferme compte 224 hectares : *«pour moitié, cette surface est dédiée à l'herbe et à l'élevage avec 35 mères Limousines. Nous disposons d'un laboratoire de découpe à la ferme depuis 20 ans, nous vendons nous-mêmes notre production à l'exception de quelques vaches de réforme»*. Le Gaec de la Seine écoule une moyenne de 22 bêtes à l'année, soit environ un bovin tous les quinze jours. *«Plusieurs types de colis sont disponibles, nous nous adaptons aux demandes. Des clients viennent chez nous, nous distribuons aussi notre viande dans plusieurs Amap et restaurants autour de Dijon»*, précise Pascal Guérin.

Fabrication et vente d'huiles

Le Gaec de la Seine cultive du colza, du tournesol, du blé, des lentilles, de l'engrain et de la luzerne (déshydratée à Baigneux-les-Juifs) sur l'autre partie de ses terres. Comme il est coutume en agriculture biologique, les rendements sont généralement deux fois moins importants qu'en agriculture conventionnelle, mais les prix de vente sont près de deux fois plus élevés, avec des niveaux de charges n'ayant *«strictement rien à voir»* avec les systèmes plus classiques. *«Le rapport est parfois de un à trois, notamment pour le blé, qui dépasse difficilement 20 q/ha chez nous mais qui est vendu à 400 euros la tonne»*, illustre le producteur. L'exploitation de Billy-lès-Chanceaux travaille dans la même logique que ses bovins en valorisant sa production céréalière, à l'extérieur et en alimentation humaine. Un laboratoire de transformation a été rénové en novembre 2016 et permet de fabriquer de l'huile de colza et de tournesol. La production est en constante augmentation et approche désormais les 4 500 litres par an. *«La grande majorité est vendue dans des magasins bio de Dijon»*, informe Pascal Guérin qui, par la même occasion, dispose de tourteaux produits chez lui pour engraisser ses animaux.

Aurélien Genest



Pascal Guérin s'est lancé dans l'agriculture biologique il y a vingt ans.



Dans l'atelier de découpe, lors du conditionnement de la viande.

En plein boom

**Le Groupement des agrobiologistes de Côte-d'Or (Gab21), réuni fin février à la Maison de l'agriculture, a fait le point sur les conversions de l'année écoulée. Celles-ci ont continué d'augmenter malgré les retards de paiement de l'aide à la conversion. *«Nous aurions pu craindre une légère diminution dans les nouvelles arrivées, mais il n'en a rien été»*, se félicite Pascal Guérin, *«nous sommes toujours sur la dynamique de 2015 et restons optimistes pour l'année en cours, même si les conversions ont tendance à quelque peu ralentir en viticulture»*. Un réel engouement est constaté chez les consommateurs, comme le souligne le président : *«si je prends mon propre cas, je vendais deux fois moins de bovins il y a dix ans. L'agriculture biologique marche plutôt bien, la consommation et la production augmentent. Nous avons encore une certaine marge de manœuvre puisque la France continue encore d'importer»*. Pascal Guérin reste toutefois vigilant sur les soutiens de l'agriculture biologique : *«ils prennent actuellement une mauvaise direction car l'aide au maintien est annoncée en diminution et est même menacée. Les efforts réalisés par les producteurs bio en matière d'environnement, de santé animale ou de tout autre sujet sensible doivent être pris en compte par notre gouvernement. Nous voulons que nos politiques s'emparent du sujet et l'aide au maintien soit remplacée par une autre reconnaissance»*.

Bienveillance sur les débouchés et développement de filières

L'assemblée du Gab21 a été l'occasion de rappeler différentes missions assurées par le Gab 21. Pascal Guérin cite deux exemples : *«notre groupement accompagne ses adhérents et incite les agriculteurs à bien étudier les débouchés avant de produire. Nous avons beaucoup de productions de niches : il faut savoir que de petits marchés comme ceux des lentilles et de l'engrain peuvent être rapidement déstabilisés, nous veillons à ce que cela n'arrive pas. Une filière "sarrasin" est actuellement en construction dans le département. Le Gab a mis en relation une entreprise fabriquant des gâteaux sans gluten avec douze producteurs locaux. Des contrats de trois et cinq ans vont permettre de sécuriser la production au niveau du prix, de la quantité et de la qualité»*.

Agriculture de conservation des sols

Performances économiques et durabilité

Ghislain et Bastien Garnier, agriculteurs à Épernay-sous-Gevrey, ont abandonné tout travail du sol depuis près de dix ans.



Bastien Garnier, avec un pied de colza et sa culture compagne, le lotier, en présence de vers de terre. Le semis direct enrichit les sols et les protège.

Les débuts ont été assez compliqués mais les obstacles sont aujourd'hui maîtrisés. La technique du semis direct sous couverture végétale adoptée par Ghislain Garnier en 2009 est un réel succès. Des rendements similaires voire supérieurs à ceux généralement constatés en agriculture conventionnelle sont désormais réalisés, le tout avec une baisse de 50% du fioul consommé à l'hectare (moins de 40 litres), une utilisation de produits phytosanitaires en baisse de 20% et beaucoup moins d'heures passées dans le tracteur.

Ghislain Garnier et son frère Bastien recevaient l'Apad Centre Est le 5 avril chez eux, à Épernay-sous-Gevrey, et sont revenus sur leurs différentes démarches.



Ghislain Garnier pratique le semis direct sous couvert sur l'ensemble de son exploitation dédiée à la culture du colza, du soja, du lin et du blé.

Retour à l'agronomie

L'arrêt de la culture de betteraves en fin d'année 2007 a été le *«déclic»* pour Ghislain Garnier : *«Mes terres sont argileuses dans leur très grande majorité. Difficiles à travailler, elles étaient très gourmandes en énergies, pour des lits de semences pas toujours parfaitement réussis»*. Sa volonté de réduire les coûts d'implantation et, plus largement, ses charges de mécanisation s'est traduite par l'abandon total du travail du sol : *«mon père, qui est parti en retraite en 2016, avait déjà abandonné la charrue en 1998. J'étais déjà sensibilisé à la démarche et les études que j'ai suivies n'ont fait que confirmer mon intention de changement. Le retour à l'agronomie me tendait les bras. J'ai opté pour le semis direct sous couvert en achetant un semoir SD à disques, puis un autre muni d'une dent quelques années plus tard»*.

Vers une couverture permanente

«Les cinq premières années ont été difficiles, il nous manquait des références techniques pour la mise en œuvre du système et principalement l'implantation des cultures» poursuit le Côte-d'orien, *«cette lacune était générale en France. C'est la raison pour laquelle j'ai intégré l'Apad avec l'idée de progresser. Avec l'appui de l'Apad et de quelques professionnels de conseils, les résultats ont été rapidement au rendez-vous»*. Ghislain et Bastien Garnier sont pleinement satisfaits de leur orientation : *«les performances économiques et la durabilité sont au rendez-vous. Le travail a considérablement changé, il y a beaucoup plus de temps consacré à l'observation. Aujourd'hui, l'orientation que prendra le Ministère de l'agriculture ne nous importe peu, car nous ne ferons pas marche arrière»*. De 20%, la baisse de produits phytosanitaires utilisés à l'EARL Garnier devrait approcher les 50% d'ici deux ans en développant la couverture permanente des sols sur l'exploitation. *«Avec cette technique, chaque culture de vente a une plante compagne»*, expliquent les exploitants, *«le sol ne se retrouve jamais nu. Le choix des espèces à implanter est déterminant. Il ne faut aucun antagonisme et ni compétition entre elles»*.

AURÉLIEN GENEST

Zoom sur… L'Apad



Une partie des membres de l'Apad Centre Est, réunis le 5 avril en Côte-d'Or.

L'Association pour la promotion d'une agriculture durable est composée d'agriculteurs et de techniciens agricoles qui identifient, développent, maîtrisent, reproduisent et promeuvent des techniques agronomiques conduisant à l'agriculture durable pour ouvrir de nouvelles possibilités aux producteurs. L'association est divisée en plusieurs régions et celle dont fait partie Ghislain et Bastien Garnier réunit 110 membres provenant de treize départements dont la Côte-d'Or. Cinq à six visites de parcelles sont organisées chaque année chez des agriculteurs membres. Des formations sont également proposées tout au long de l'année sur différents thèmes, tels que la fertilité des sols en ACS, le calcium élément clé, le semis ultra-précoce, oxydoréduction des sols (conductivité électrique), la mycorhization des plantes… L'Apad fait la promotion d'un système agricole différent, désormais reconnu par le ministère de l'Agriculture comme la troisième voie de production agricole française (la première étant l'agriculture dite conventionnelle et la deuxième, l'agriculture biologique).

► Agenda

14 -15/04 - Marché de producteurs à Beaune
Bienvenue à la Ferme organise un nouveau marché à la Halle de Beaune. Les producteurs du réseau seront présents ce samedi de 17h à 21h et dimanche de 9h à 18h.

27/04 - Marché de producteurs à Pouilly
Les élèves bac pro de la MFR Auxois Sud-Morvan organisent un marché de producteurs et artisans locaux le vendredi 27 avril. Rendez-vous de 14h30 à 22h00 à la MFR Auxois Sud – Morvan (avenue du général de Gaulle à Pouilly en Auxois).

13-05 : Marché de paysans et concours de chiens de troupeau
La ferme de Lignières à Beurizot accueille un marché de paysans et un concours de chiens de troupeau qualificatif au championnat de France sur bovins. Une vingtaine de paysans et d'artisans proposeront le fruit de leur travail sur leurs fermes et ateliers : volailles, viande de bœuf, de veau, d'agneaux, de porcs plein air, fromages, confitures, miel, pains, vins, bières et aussi poteries, peintures gravures... Le midi, un menu concocté avec les produits des fermes participantes permettra de se restaurer en famille et entre amis. Renseignements : Émilie et Brian Jeannin au 06 22 21 51 38.

► Formations

Biobourgogne
BioBourgogne organise deux formations en Côte-d'Or. *«Lutter contre les maladies du bois par le regreffage et le curetage des ceps»* aura lieu mardi 17 avril à Beaune (renseignements et inscription : diane.guilhem@biobourgogne.org - 06 71 63 29 73). *«Bien connaître les aides à l'agriculture pour optimiser mes demandes de financements»* se tiendra mardi 10 avril de 9h30 à 17h30 à la MFR Auxois Sud-Morvan à Pouilly-en-Auxois (renseignements et inscription : marion.primat@biobourgogne.org - 06 08 02 87 94 - 03 86 72 92 28).

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Clôtures électriques

Parés pour la mise à l'herbe

La coopérative Féder et la Chambre d'agriculture organisaient un rendez-vous technique le 29 mars à l'EARL de l'Épluvier basée à Gissey-sous-Flavigny.


Josselin Laligant a reçu les participants sur son exploitation.

La démonstration d'une pose d'une clôture électrique permanente était récemment proposée chez Josselin Laligant, éleveur de 75 vaches limousines à Gissey-sous-Flavigny. Ce rendez-vous initié par la coopérative Féder et la Chambre d'agriculture, avec la participation de la société Pâtura, a attiré une douzaine de personnes venues apprendre les différentes techniques de pose. Josselin Laligant a lui-même investi dans une clôture électrique permanente qui sera très utile, dans son cas, pour ses pâtures en bordure de bois : *«Le système classique avec quatre fils et des piquets tous les deux mètres était source à problèmes avec les chutes d'arbres ou de branches. Avec deux fois moins de fils, des piquets tous les vingt mètres et un système de tendeurs et de ressorts, il n'y a plus rien à réparer»*. La demi-journée a permis d'enseigner les bons gestes et réflexes nécessaires pour assurer une bonne conductibilité du système.

Gestion des prairies

Florent Gavard, conseiller bovin viande et fourrages à la Chambre d'agriculture, a profité de l'occasion pour présenter plusieurs axes de travail en lien avec la gestion des prairies. Dans les prairies permanentes, il est possible de réaliser de bons GMQ avec de l'herbe pâturée en adaptant le chargement : *«en Côte-d'Or, un chargement de 50 ares/UGB est généralement constaté sur les prairies pâturées. Au printemps, l'offre en herbe est supérieure à la demande. Il est important d'ajuster le chargement pour plusieurs raisons : limiter l'apparition de refus, favoriser l'obtention de repousses feuillues car c'est à ce stade que l'herbe possède la meilleure valeur alimentaire et constituer suffisamment de jours d'avance à certaines dates clés afin que l'herbe ne vienne pas à manquer par la suite de la saison. Au niveau du fourrage récolté, la valeur alimentaire du foin de prairie permanente est très liée au stade lors de la récolte. La valeur énergétique du foin diminue avec l'évolution des stades de la plante et cette baisse est encore plus marquée pour la MAT et l'azote soluble. Les fourrages issus de prairies temporaires à base de légumineuses s'avèrent riches en MAT (à condition également d'être récoltés au bon stade). Ils s'avèrent très complémentaires au foin et représentent donc un levier pour tendre vers l'autonomie protéique des exploitations allaitantes»*.

Contact clôtures : Delphine Buisson au 06 84 63 92 41, contact Chambre d'agriculture : Florent Gavard au 06 49 81 32 38.

AURÉLIEN GENEST

Chasse

Les chiffres de 2017-2018

Le nombre de sangliers prélevés durant la saison écoulée a bondi de 25 % dans le département.

Pas moins de 11 169 sangliers ont été prélevés en Côte-d'Or durant la saison écoulée. C'est 2 245 de plus que lors de la campagne 2016-2017. Cette augmentation de 25 % s'explique par de meilleurs taux de réalisation (75 % contre 62 % l'année précédente) et 509 attributions supplémentaires de bracelets par rapport à la précédente saison. Pour les chevreuils, les attributions (14 204), le taux de réalisation (82 %) et les prélèvements (11 752) sont restés quasiment identiques d'une année sur l'autre. En ce qui concerne les cerfs, une baisse des prélèvements de 13 % est enregistrée (1 325 réalisations en 2017-2018 contre 1 532 l'année précédente). Les attributions de bracelets avaient baissé de 2 220 à 2 079 unités. Dans le même temps, les taux de réalisation ont perdu 6 points pour arriver à 63 %.

AG



Service de remplacement

Un complément de revenus ?


Les assemblées générales des différents services se sont déroulées juste avant la fusion. Des besoins en recrutements se sont fait ressentir à chaque rendez-vous.

Le Service de remplacement recrute régulièrement des agents pour des missions plus ou moins longues, dans tous types d'exploitations et sur l'ensemble du département. Le profil des agriculteurs est particulièrement recherché. Ces derniers jours, le Service recherchait notamment un agent laitier sur la commune de Coulmier-le-Sec. *«Il ne faut surtout pas hésiter à nous contacter»*, insiste l'animatrice Jessica Didion, *«la seule démarche administrative en cas d'accord des différentes parties sera la signature d'un contrat de travail. Il n'y a pas d'engagement au-delà de la durée du contrat, les besoins de remplacement peuvent durer seulement quelques jours. Certains agents ont eux aussi le besoin d'être remplacés et nous avons régulièrement des besoins à combler. La rémunération est variable, selon le profil et la motivation du candidat. Cela peut être intéressant pour un exploitant recherchant un complément de revenus»*.

À noter que les différents services (Auxois nord, Auxois Morvan, Haute-Seine, Est et l'antenne départementale) ont fusionné le 1er avril. La nouvelle structure conservera sa proximité avec les adhérents. Renseignements auprès de Jessica Didion au 03 80 68 66 82.

AG

▸ Formations

26/04 - Choisir le bon système de contention
En partenariat avec Global/Feder
Renseignements, inscriptions : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

26/04 - Comprendre ses chiffres pour devenir un bon pilote tech éco
Renseignements, inscriptions : Maëlle Sureau, JA21 – 03 80 68 67 72 – ja21-installation@wanadoo.fr

3 et 9/05 - Cueillette et préparation des plantes médicinales (bovins laitiers)
Renseignements, inscriptions : Jean-François Dessolin - CEL21 - 03.80.68.67.10

Du 14/05 au 25/06 - FMD - Cap Création : Jauger et calibrer mon projet d'installation
Renseignements, inscriptions : Elise BARTOLETTI, CA21 - 03 80 68 66 42 - elise.bartoletti@cote-dor.chambagri.fr

Prévention

Vigilance dans les fermes

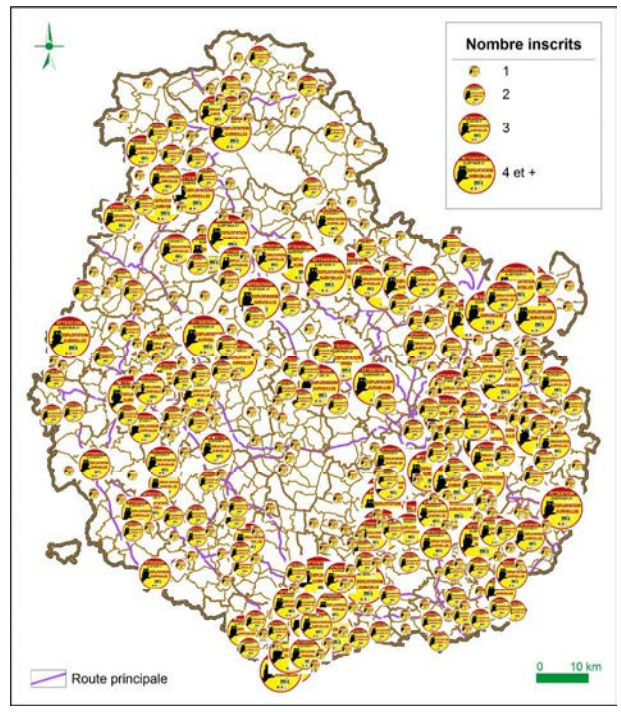


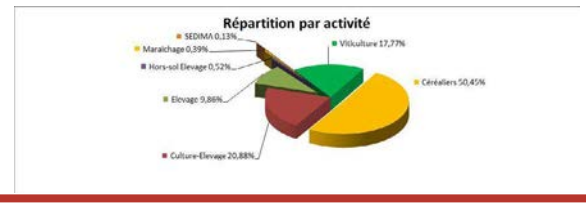
Lors du rendez-vous du 3 avril, à Francheville.

Afin de renforcer leurs échanges, la profession agricole vient de rencontrer l'administration et les services de gendarmerie. Le rendez-vous était donné la semaine dernière dans une exploitation à Francheville, chez Olivier Jacquand. Un déjeuner pris en commun a été l'occasion d'aborder la problématique du vol de matériels (tracteurs, systèmes de guidage…) dans les fermes du département. Les conseils d'experts sur les installations des systèmes vidéo, les opérations *«voisins vigilants»* et la programmation de tournées ont été abordés avec le général de brigade Olivier Kim. D'autres sujets tels que la circulation des engins agricoles et les dégâts de gibiers ont également été discutés avec les représentants de l'administration. Des rendez-vous similaires seront programmés tout au long de l'année par la FDSEA21.

FDSEA

Dispositif ALERTAGRI21 842 membres (31/03/2018)





Zoom sur… Alertagri21, plus de quatre années d'existence

En décembre 2014, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, la préfecture et le groupement de gendarmerie mettaient en place un dispositif d'alerte des agriculteurs nommé Alertagri21. Réseau d'alerte par SMS, Alertagri21 est fondé sur le principe de solidarité et animé par l'esprit civique. Sur la base de leur adhésion, ce dispositif permet aux agriculteurs d'être informés dans les meilleurs délais de certains faits de délinquance commis au préjudice de l'un ou plusieurs d'entre eux. Il contribue ainsi à la sécurité des exploitations agricoles en permettant à leurs responsables de prendre des mesures de prévention utiles et adaptées à une situation particulière. Le dispositif compte désormais 842 participants.
Exactement 67 alertes SMS ont été envoyées depuis la mise en place du dispositif. Un site lui est dédié (www.alertagri21.fr). L'adhésion est entièrement gratuite, l'envoi des SMS est pris en charge par la Chambre d'agriculture.

Visite du Premier ministre

Les problématiques remises sur la table

Les présidents de la FDSEA, des JA, de la Chambre d'agriculture et du GDS ont profité de la venue du Premier ministre pour rappeler les spécificités du département.



Fabrice Faivre, Antoine Carré, Vincent Lavier et Pascal Martens ont rencontré Julien Turenne.

Zone défavorisée simple, zone à faible potentiel, irrigation et stockage de l'eau, tuberculose bovine : ces quatre dossiers ont été présentés la semaine dernière à Julien Turenne, le conseiller agricole d'Édouard Philippe qui était de passage à Dijon le 5 avril. Pour les ZDS, la révision du zonage conduit à l'exclusion injuste de diverses communes.

Celles-ci doivent être réintégrées. Elles sont localisées dans la petite région agricole comprenant la Côte, les Hautes Côtes et la vallée de l'Ouche. Neuf communes du nord du Châtillonnais et deux du val de Saône restent également exclues à ce jour, alors que pour les représentants syndicaux FDSEA/JA *«elles sont injustement exclues du zonage»*.

250 euros/ha minimum pour tous

Concernant les soutiens directs de la Pac, la Côte-d'Or a accueilli fin janvier le congrès de l'AGPB, qui s'est positionné en faveur d'un niveau de soutien minimum de 250 euros/ha (1er et 2e pilier confondus) au niveau national. La FDSEA 21 est largement favorable à cette mesure, qui constituerait un véritable soutien pour les exploitations largement fragilisées par les aléas climatiques et de marché. Cette mesure a été expertisée et pourrait être financée sans apport supplémentaire de l'État ou des régions, grâce à l'activation de deux leviers permis par l'Union Européenne mais non activés par la France (réduction du prélèvement distributif à 5 voire 0%, activation de la réserve pour tous les agriculteurs dont les DPB sont très en dessous de la moyenne). La gestion des risques a également été abordée : concernant l'assurance récolte, le règlement Omnibus a ouvert de nouvelles possibilités. La France s'est largement investie pour obtenir ces aménagements. La FDSEA demande une mise en place concrète de ces possibilités, notamment pour les zones intermédiaires sensibles aux aléas climatiques (baisse du seuil de déclenchement subventionnable à 20%, augmentation du taux d'aide jusqu'à 70%).

Un besoin d'eau

En ce qui concerne l'irrigation, la FDSEA demande une meilleure reconnaissance de la légitimité des besoins agricoles par différentes mesures : la mise en cohérence des politiques publiques, une augmentation de la part agricole dans la répartition des ressources, la possibilité de créer des retenues, la mise en place rapide par le Conseil régional d'une ligne de crédit Feader de financement des retenues d'eau et la possibilité de flécher des financements publics sur des projets individuels. Enfin, pour le dossier de la tuberculose bovine, plusieurs demandes ont également été formulées par le GDS auprès à Julien Turenne :
- la mise en place d'une commission scientifique est nécessaire afin de trouver des solutions pour protéger les élevages foyers récurrents ;
- le maintien de la possibilité de gestion des zones humides reconnues *«à risque»* ;
- la possibilité de pouvoir mettre plus rapidement en évidence les mycobactéries des sols ;
- la possibilité de figer les aides Pac tant qu'un élevage reste sous arrêté d'infection ;
- la construction d'une véritable procédure d'urgence concertée lors de la découverte d'un gibier positif ;
- la mise en place de contrôles inopinés de la vénerie.

GIRARD MAITR'O
21220 Gevrey-Chambertin
Alain Troussard 06 07 78 11 95
Bureau d'étude
Demande d'autorisation
Dossier financement
DRAINAGE agricole
ASSAINISSEMENT Collectif, non collectif
AMÉNAGEMENT Foncier
VOIRIE - RÉSEAU

Économie

Le travail au cœur des rencontres FDSEA

Le service emploi de la FDSEA de la Nièvre a convié les acteurs de l'emploi à une table ronde à la salle des fêtes de Rouy. L'objectif était d'échanger sur l'état des lieux du secteur dans le département et sur les différentes initiatives prises dans ce secteur.



Les acteurs de l'emploi invités par la FDSEA 58 ont échangé et réfléchi aux solutions permettant de favoriser le recrutement dans les emplois agricoles sur le département.

Comment renforcer l'attractivité des métiers de l'agriculture ? Telle était la question de cette soirée emploi organisée à Rouy par le service emploi de la FDSEA. Autour de Charlotte Leclerc du service emploi de la FDSEA 58, Gilles Duquet de l'Anefa et Commission Emploi FNSEA ; Sophie Guyollot de l'association les Dames de Cœur de Loire ; Hervé Laurent du Centre de Formation pour adulte de Challuy ; Anne Plisson de la direction Territoriale Pôle Emploi Nièvre et Yonne et Manuel Sourd pour la Maison de l'Emploi et de la Formation de la Nièvre.

La soirée a débuté par un constat global de la filière agricole. Malgré une demande croissante en main d'œuvre dans les métiers de la vigne par exemple, les offres ne trouvent pas preneur. En 2017, 3 280 offres d'emploi dans les métiers de l'agriculture ont été enregistrées par les services de Pôle emploi, c'est dire les attentes du secteur...

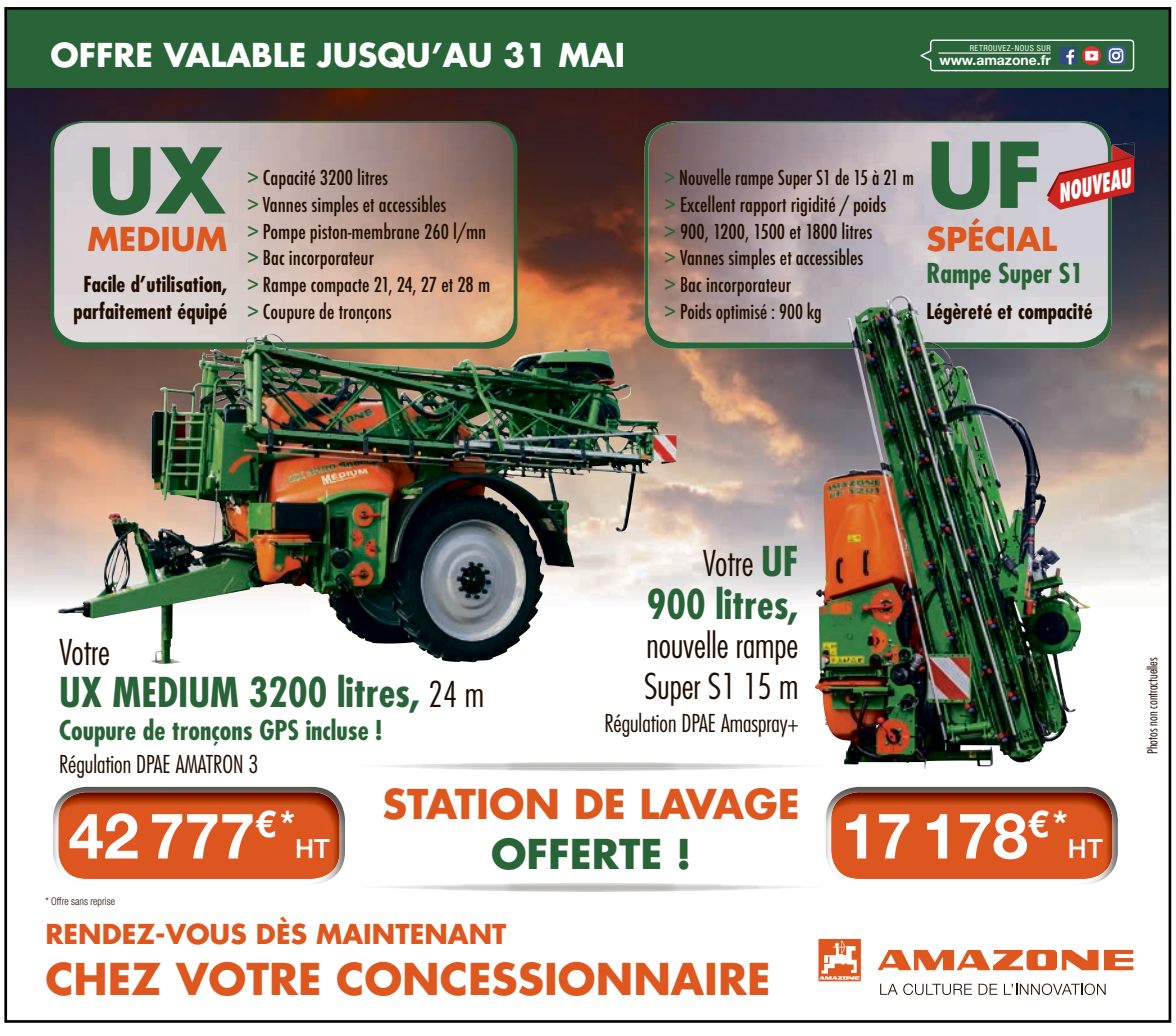
Manque de reconnaissance du métier, mauvaise communication et image négative de la filière ont été majoritairement évoqués par tous. Du côté de la formation pour adulte, le constat est le même *«les formations proposées ne sont pas forcément adaptées à des publics qui n'ont plus l'habitude de rester longtemps en salle pour des apprentissages théoriques»* s'est étonné Hervé Laurent du CFPPA de Challuy.

Les exploitants agricoles ressentent également des difficultés dans la qualification des leurs propres besoins. Ils n'ont pas forcément le temps de prendre du recul pour réfléchir au bon profil qu'ils souhaiteraient recruter. *«Les employeurs agricoles ne sont pas des employeurs dans l'âme»* a expliqué Mathilde Lafaye, responsable de la section emploi à la FDSEA 58. Le syndicat et les acteurs de l'emploi doivent donc trouver des solutions d'accompagnement pour mettre en relation demandeurs d'emploi et exploitants agricole.

Des solutions existent

«Sortir des images stéréotypées du métier véhiculées par certains médias». C'est l'un des objectifs de Stéphane Aurousseau, le président de la FDSEA de la Nièvre. *«Il faut mieux communiquer et expliquer notre métier»* a-t-il proposé, c'est un des leviers d'attractivité dans les années à venir. Au niveau national, Gilles Duquet a mis en place des guides des métiers afin d'expliquer l'ensemble des activités existants dans la filière agricole. Ces guides sont disponibles sur les sites de recrutement spécialisés.
Le développement des circuits courts et de la vente directe est également l'une des pistes de débouchés possibles. Et puis, le besoin de formation des exploitants eux-mêmes a été évoqué. Cette formation leur permettrait d'être plus au fait des évolutions du métier (communication, nouvelles technologies, normes…) et ainsi de recruter la main-d'œuvre qualifiée dont ils ont besoin.
Il faut souligner la forte implication durant la soirée des services de l'État, au travers la présence de la direction des Territoires. C'est un signal fort envoyé à l'ensemble des acteurs qui montre que le gouvernement est à l'écoute des agriculteurs à l'échelon local. Les échanges se sont ensuite poursuivis à bâtons rompus autour d'un verre de l'amitié.

THÉOPHILE MERCIER





L'assistance clairsemée a néanmoins réagi au débat.

SOCADRAIN TP
ZI APPOIGNY 03 86 53 08 75
ZI Chemin des ruelles - 89380 APPOIGNY
Tél : 03 86 53 08 75 - Fax : 03 86 53 26 07
Mail : tp-socadrain@wanadoo.fr
→ Drainage
→ Terrassement
→ Assainissement
→ Aménagement de rivière
→ Création de plan d'eau
→ Création d'étang
→ Fosses géomembranes
→ Fosses à lisiers
→ Retenue d'eau collinaire

Cuma Bourgogne-Nièvre

Bilan et perspectives

La fédération des Cuma s'est réunie le 6 avril dernier pour sa journée-rencontre annuelle. L'occasion de faire le bilan sur les comptes et les actions 2017, mais également de tracer les temps forts attendus pour 2018.



Le Bureau de la Cuma Bourgogne-Nièvre réuni à Charrin pour l'assemblée générale.

Près de trente personnes se sont rendues à l'invitation de la Fédération Cuma Bourgogne-Nièvre. Cette journée s'est déroulée en deux temps : d'abord la présentation des comptes en assemblée générale dans la salle des fêtes de Charrin, ensuite, la visite en milieu d'après-midi du Gaec des Plots, pionnier de la méthanisation dans le département.

Plusieurs faits marquant en 2017

La loi Travail initiée en 2017 permet désormais aux Cuma de devenir groupement d'employeurs sans limitation. Auparavant un groupement d'employeurs devait se limiter à 49 % de la masse salariale. C'est *«une belle avancée»* s'est félicité Jean-Philippe Rousseau, directeur de la Fédération Cuma Bourgogne. Autre événement à souligner, celui de la révision coopérative. Cette dernière est désormais possible si deux des trois seuils suivants sont dépassés : 50 adhérents ; 2 000 000 euros de chiffre d'affaires ou 1 000 000 euros au bilan. D'autres critères de révision existent comme la clôture de trois exercices déficitaires consécutifs. Jean-Philippe Rousseau a précisé qu'une procédure de révision simplifiée était en ce moment en négociation avec le Haut Conseil de la Coopération Agricole et l'Association Nationale des Réviseurs. Cette disposition doit normalement rentrer en vigueur en fin d'année. Enfin dernier fait marquant, c'est la participation de la Fédération Nationale des Cuma aux Etats généraux de l'alimentation.

Un plan d'action en trois axes a découlé de cet événement : renforcement de l'accompagnement stratégique des collectifs ; priorité à l'investissement collectif raisonné et soutien à l'expérimentation collective.

L'inter-région, bientôt une réalité

Lancé en 2017, ce *«contrat d'objectif Centre Nord Est»* va être mis en place le 30 juin prochain. Il va remplacer l'actuel Réseau Cuma Nord-Est. Un rapprochement avec le réseau Cuma Franc-Comtois est donc en route. *«L'objectif est d'être plus en phase avec les institutions»* a précisé Jean-Philippe Rousseau. Ce nouveau schéma sera composé des Hauts de France, de la région Grand Est, de la Bourgogne Franche-Comté, du Centre Val de Loire et de l'île de France. Des élus référents seront nommés pour représenter les Cuma au niveau d'un territoire. Il va permettre également de professionnaliser les pratiques d'animations et de conseil dans les réseaux, en faisant en sorte que les fédérations de proximité soient organisées à l'échelle régionale. Nous en reparlerons dans nos prochaines éditions.

Inquiétude pour le financement du PCAE

Le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitation agricole (PCAE) est un dispositif qui permet de financer les investissements agricoles. Il est financé par l'Union Européenne et la région Bourgogne Franche-Comté et doit s'étendre jusqu'en 2020. Notre région a décidé de prioriser le financement des bâtiments.
Mais à ce jour, seuls 70% des fonds disponibles ont été distribués. *«Il faut s'attendre à plusieurs refus de dossiers et de projets»* prévient Sylvette Bernard, animatrice à la Cuma Bourgogne. L'assemblée générale s'est ensuite conclue par la présentation de la méthanisation par Étienne Bourgy, chargé de mission énergie à la Chambre d'agriculture. (Plus de détails voir notre édition du 6 avril).

THÉOPHILE MERCIER

Une visite riche d'enseignements

Après la présentation théorique d'Étienne Bourgy sur la méthanisation, les participants au rendez-vous annuel ont pu visiter le Gaec des Plots, géré par Michel Laborde et Frédéric Maillot. Les exploitants agricoles se sont rendus compte concrètement des difficultés techniques d'une telle installation. D'autant que le méthaniseur est en cours de maintenance pour divers problèmes techniques. Une installation dont le coût s'élève à 3 200 000 euros.


Cuve de pré-mélange pour le substrat.


Fosse de stockage de 6 mètres de haut.


Machine servant à réduire le fourrage en copeaux pour le méthaniseur.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR
Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

▸Agenda

24/04 AG de la FDSEA 58

La FDSEA de la Nièvre tiendra son assemblée générale le 24 avril à Sermage (Salle des fêtes). Au programme : huis clos statutaire à partir de 13h30, suivi de l'élection de la commission statuts et conflits à 14h45. À partir de 15h séance ouverte au public. Un buffet dînatoire accompagné du verre de l'amitié clôturera l'événement. Inscriptions avant le 13 avril fdsea58@wanadoo.fr ou 03 86 93 40 98.

18/05 Foire-concours à Moulins-Engilbert

La Sicafome organise une foire concours pour les femelles et bœufs culards d'engraissement le 18 mai. Réception des animaux entre 4h30 à 5h30. Jury de 6h30 à 8H00 et vente au cadran à 8h30. Inscriptions obligatoires avant le 27 avril. Attention pour les animaux non IBR, prise de sang obligatoire avec résultat négatif. Un engagement de 10 euros est demandé par bête. Renseignements 03 86 84 28 75.

▸Formations

18/04 Être autonome pour vérifier mes engins de levage

Public : chefs d'exploitation possesseurs d'engins de levage et employeurs de main-d'œuvre
L'objectif Obtenir l'attestation de Formation à la Vérification Générale Périodique des Matériels Agricoles
L'intervenant : Bernard Chonier Formateur agréé au CFPPA La Barotte (21). Contact : responsable de stage, Christophe Bossaron 06 80 17 22 79.

23 et 24 avril faciliter les échanges avec la communication non violente

Public : tout public désireux de développer sa communication interpersonnelle
L'objectif : Acquérir des repères concrets pour améliorer la relation et la communication,
L'intervenant : Christophe Vincent, formateur certifié CNV (Communication Non Violente),
Contact : Responsable de stage, Maud Perroy au 03 86 93 40 14.

Portrait

Julie Chevalier: l'agriculture comme une évidence

Née d'un père exploitant agricole, la jeune femme a été, dès son enfance, piquée par le «*virus*» du métier. C'est tout naturellement qu'elle s'est formée puis installée en Gaec avec son père en février 2017. Nous sommes allés à sa rencontre un an après. L'occasion pour elle de faire un premier bilan.



Julie Chevalier dans son magasin au Gaec à Mantelet.

Elle aura pris le temps de se former. Mais aujourd'hui, un an après son installation sur la ferme familiale à Mantelet, elle n'est pas peu fière du travail accompli.
Tout a donc commencé petite aux côtés de Christophe, son père qui lui a doucement montré le métier. *«Mon père ne m'a jamais forcée d'un côté ou de l'autre. Il ne nous a jamais laissés non plus à l'écart. J'ai fait mon choix toute seule»* raconte-t-elle.
Lorsqu'elle commence ses études, Julie Chevalier est plutôt attirée par l'équitation. *«C'est la raison pour laquelle j'ai fait une année de préparation animale durant mon BTS, mais je me suis rendu compte que ce n'était pas pour moi»* concède-t-elle. Son diplôme en poche, elle devient aide familiale sur l'exploitation de son père et intègre le service de remplacement, essentiellement en production laitière. *«J'ai pu découvrir d'autres logiques de travail et surtout d'autres animaux qui ne sont pas forcément très répandus dans la Nièvre»*.
Mais être une femme dans une profession majoritairement masculine n'est pas forcément évident. *«Il y a une forme d'intimidation de la part de certains commerciaux ou vendeurs d'animaux qui ont tendance à profiter. Mais il ne faut pas se laisser faire. D'autant que la profession est plus ouverte aux femmes, du fait de la mécanisation»* estime-elle.

Un projet tourné vers la vente directe

Après plusieurs formations complémentaires liées à son projet à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, Julie Chevalier s'installe avec son père le 15 février 2017 et crée dans le même temps le Gaec Chevalier. Quelques mois plus tard, elle inaugure en novembre un laboratoire de découpe de viande. Les produits de son élevage sont ensuite abattus à Cosne-sur-Loire, puis transformés par un boucher dans son laboratoire. *«Sur ces petits effectifs, ce système me permet de maîtriser l'ensemble de ma micro-filière»* explique-t-elle.
Elle a également mis en place un magasin qui lui permet de proposer sur commande des colis de bœufs, de porc, d'agneaux et même des lapins et des œufs frais. Son installation dépendait entièrement de cette vente directe :*«c'est que qui m'a permis de réaliser un prévisionnel sur cinq ans»* souligne-t-elle.
Alors la vente directe est-elle l'avenir du métier ? Pas forcément répond Julie Chevalier. Mais ce qui est certain pour elle, c'est que la profession va devoir s'adapter. *«Notre filière agricole va devoir prendre le virage, je pense notamment à la communication et au contact direct avec le consommateur»*. La communication sur le métier, la capacité à expliquer et vulgariser, lui semblent essentielles à la pérennité de la profession.

THÉOPHILE MERCIER

Contact

Les produits fermiers de Julie, au 06 02 72 97 58. Facebook : Les produits fermiers de Julie. Le magasin à la ferme est ouvert le vendredi et le samedi de 15 heures à 19 heures et tous les jours hors dimanche et jours fériés pour les œufs.

Cérémonie

L'agriculture nivernaise à l'honneur

Le Préfet du département, Joël Mathurin, avait convié le 5 avril dernier les agriculteurs nivernais récompensés lors de la dernière édition du salon de l'agriculture à un cocktail dans les jardins de la préfecture à Nevers. Hommes et animaux se sont rendus à l'invitation...



Les récipiendaires dans la cour d'honneur de la préfecture entourés du préfet, du président de la Chambre d'agriculture et du président du Conseil départemental.

Beaucoup de monde ce jeudi matin dans la cour d'honneur de la préfecture pour écouter les éloges des autorités locales aux agriculteurs nivernais qui ont participé au dernier salon de l'agriculture. Huit d'entre eux se sont particulièrement distingués lors du concours d'espèce bovine catégorie charolais. La SAS *«la Ferme du Rompoue Debout»* a remporté ainsi le premier prix dans la catégorie Génisse née entre le 1er août 2015 et le 31 juillet 2016. On peut citer aussi la performance de Thierry Cypres de Montigny sur Canne, qui remporte le 1er prix avec son mâle né entre le 1er août 2015 et le 31 juillet 2016. Il ne faut pas oublier non plus les 21 médailles reçues dans les autres catégories (vins, produits laitiers…)
Éric Bertrand, président de la Chambre d'agriculture s'est félicité de ces bons résultats. *«C'est l'occasion de signaler ce qui marche dans notre département»* a-t-il déclaré. Le président du Conseil départemental, Alain Lassus, a rappelé son souhait de remettre des produits nivernais dans nos assiettes. Une démarche qui concerne, dans un premier temps, la viande bovine charolaise et qui passera par les cuisines centrales des collèges. Enfin, le préfet de la Nièvre Joël Mathurin s'est dit fier de ce moment d'échange et de rencontres. La cérémonie s'est conclue par un cocktail de l'amitié.

THÉOPHILE MERCIER

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES
SARL F. GERBET
CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticole - Cuverie

Groupement de défense sanitaire (GDS)

Besnoitiose : une maladie émergente en forte progression

La Besnoitiose bovine est une maladie saisonnière sévissant de la fin du printemps à l'automne. Elle continue à progresser en France mais également en Europe. Le point avec le GDS de la Nièvre.

La Besnoitiose bovine (appelée aussi « anasarque »), due au parasite « Besnoitia besnoiti » (groupe des coccidies), est une maladie vectorielle qui continue à progresser en France (gradient Sud-Nord) mais également en Europe. Il s'agit d'une maladie saisonnière sévissant de la fin du printemps à l'automne, avec une activité maximale de juillet à septembre. Des formes hivernales ont également été décrites. En France, c'est une maladie non réglementée qui ne fait donc pas l'objet d'un dépistage généralisé. Les situations sanitaires sont très variables selon les départements, nombre d'entre eux ne recensant que quelques cheptels infectés (hormis les zones « historiques » d'endémie et d'émergence extensive récente). Dans la Nièvre, moins de cinq foyers ont été recensés à ce jour.

De l'infection à la maladie : 3 phases successives

Le diagnostic clinique reste fondamental pour la détection du 1er cas de la maladie car il permet la découverte de nouveaux foyers et de sa précocité dépend la réussite du traitement (efficacité maximale en phase fébrile) et le nombre de bovins diagnostiqués séropositifs par la suite.

Cela implique une bonne reconnaissance des symptômes par l'éleveur et par le vétérinaire (voir encadré).

La Besnoitiose atteint préférentiellement des bovins âgés de 2 à 4 ans et plus gravement les mâles qui peuvent devenir infertiles, de façon définitive, même en cas de traitement précoce et adapté.

En cas de suspicion, contactez rapidement votre vétérinaire !

L'impact zootechnique et économique peut être lourd car la mortalité est généralement plutôt limitée et ne constitue qu'une infime partie des pertes liées à la Besnoitiose (coûts de traitement des malades, valeur réduite lors de leur réforme, frais de renouvellement, travail supplémentaire pour l'éleveur concentré sur une période de gros travaux…).

Mise en évidence des anticorps spécifiques : la sérologie

Comme la contamination par le parasite entraîne l'apparition d'anticorps spécifiques, c'est la sérologie qui doit être privilégiée pour détecter les animaux infectés d'un troupeau.

La méthode Western Blot est actuellement considérée comme la technique de référence au niveau européen (réalisée à l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse).

La sérologie ELISA est utilisable non seulement lors de suspicion clinique (expression maximale en phase 3), mais également lors de la recherche des bovins séropositifs asymptomatiques car la plupart des bovins infectés ne développeront pas de signes cliniques au cours de leur vie.

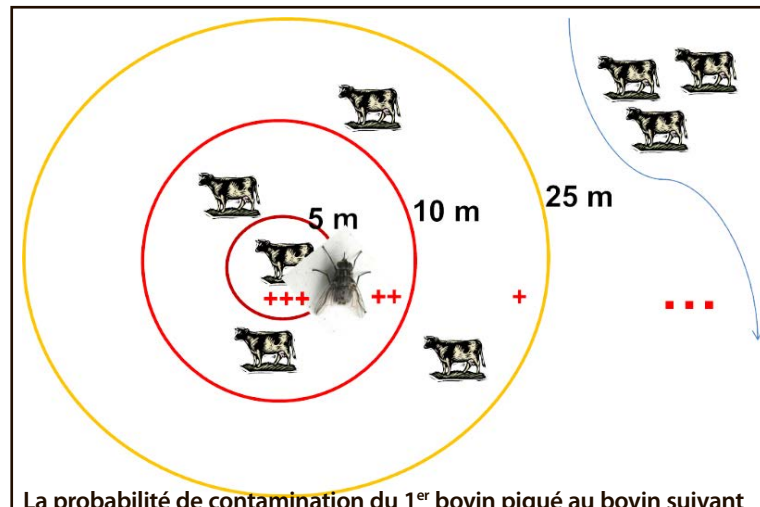
Le dépistage sérologique de tous les bovins d'un cheptel âgés de plus de 6 mois (pour s'affranchir d'éventuelles séropositivités d'origine colostrale) est actuellement le plus indiqué.

La transmission vectorielle essentielle : d'un bovin contaminé à un sain

Chez le bovin, le parasite se multiplie activement dans les cellules de l'organisme et peut former des kystes localisés et concentrés dans le derme, les muqueuses de l'appareil respiratoire supérieur, la conjonctive et la sclère oculaire, et la muqueuse vaginale.

Les principaux insectes hématophages (qui se nourrissent de sang) vecteurs sont les taons (en pâture) et les stomoxes (petites mouches présentes en pâture et en bâtiment). Ce sont des vecteurs mécaniques passifs. Ils peuvent débuter leur repas de sang sur un bovin infecté puis en être chassé par une réaction de défense (coup de queue, coup de tête…) et finir sur un animal sain.

Un autre mode de contamination suspecté est l'utilisation d'aiguille à usage multiple.



La probabilité de contamination du 1er bovin piqué au bovin suivant est : élevée si la distance entre les bovins est < 5 m, faible si la distance est comprise entre 5 m et 10 m, très faible si la distance entre les bovins est > 10 m.

Source : adapté de Barros et Foil (2007)

Une contamination intra-cheptel dominante mais la contamination du voisinage possible

La contamination du voisinage est possible si les bovins d'une exploitation sont physiquement très proches des bovins voisins (à « touche à touche » de part et d'autre d'un fil de clôture ou d'une haie).

La Besnoitiose diffère donc totalement de la FCO, où les insectes vecteurs sont susceptibles de porter la maladie jusqu'à de grandes distances, par leur propre vol et/ou par l'appui du vent.

Pas de guérison totale et aucun vaccin en France

Aucun traitement spécifique n'existe contre la Besnoitiose bovine. Le traitement, efficace seulement s'il est précoce (pendant la phase 1 et à la rigueur pendant la phase des œdèmes) et de longue durée, repose sur l'utilisation d'anti-infectieux (sulfamides administrés à de très fortes doses) associés à des anti-inflammatoires et à des diurétiques.

Le traitement ne permet pas une guérison totale : un animal traité et « guéri » en apparence reste porteur de kystes parasitaires et donc source de contamination pour le troupeau.

Les opérations de désinsectisation sont coûteuses, avec une efficacité limitée et non prouvée. Elles ne peuvent constituer qu'un outil complémentaire pour maîtriser la circulation de la maladie.

Au pâturage, il faut privilégier le traitement et l'isolement des animaux positifs pour limiter la contamination des vecteurs.

Deux vaccins vivants atténués sont utilisés pour lutter contre la Besnoitiose bovine en Israël et en Afrique du Sud mais ne sont pas autorisés en France. Aucun vaccin n'est enregistré en Europe à ce jour.

Les principaux facteurs de risque

Comme la BVD, la Besnoitiose est une maladie qui s'achète !

Les situations à risque d'infection restent le mélange accidentel de bovins avec des congénères de cheptels infectés voisins et surtout l'achat de bovins infectés, séropositifs, non dépistés à l'introduction.

Les mouvements de bovins mal maîtrisés ont été, et sont encore majoritairement à l'origine de l'extension à distance de la maladie.

Les mesures sanitaires : 3 principes de base

1- Élimination dans les meilleurs délais des bovins qui ont exprimé la maladie. Ces animaux sont porteurs de kystes cutanés et réservoirs du parasite pour les insectes piqueurs. Ils représentent donc un risque important pour le reste du troupeau ;

2- Évaluation de la séroprévalence et isolement puis élimination rapide des bovins séropositifs ;

3- Contrôle systématique à l'achat.

Si la Besniotiose est une maladie qui peut s'acheter, elle ne doit pas être vendue ! Les bovins connus positifs ne doivent pas repartir à destination de l'élevage mais la viande est consommable.

GDS 58 * - (Tél. 03 86 90 18 90)

*Sources : GDS France, Bulletins des GTV, travaux J.P. Alzieu, Ph. JacquietT
Crédits photos : FRGDS Auvergne, FRGDS Limousin, FRGDS Midi-Pyrénées, L. Gavet, J.P. Alzieu, Ph. Jacquiet

Une évolution des symptômes en 3 phases

L'infection se caractérise par une évolution des symptômes en 3 phases

1 – La phase fébrile : 3 à 10 jours (phase pendant laquelle le traitement est le plus efficace)



- Fièvre (40-41 °C)
- Larmoiement
- Jetage (écoulement clair)
- Peau chaude et douloureuse
- Congestion des muqueuses
- Photophobie
- L'animal s'isole et ne mange plus

À ce stade, la maladie peut être confondue avec la FCO, le coryza gangréneux, les bronchopneumonies…

2- La phase des œdèmes : 1 à 2 semaines (Phase aiguë)



- Œdèmes bien visibles à la tête, au fanon et à l'extrémité des membres
- Déplacement difficile
- Température normale
- Hypertrophie testiculaire
- Anorexie

À ce stade, la maladie peut être confondue avec la FCO, le coryza gangréneux, la grippe, la photosensibilisation…

3- La phase de dépilation et de sclérodermie (à partir de 6 semaines après le début de la maladie)





- Apparition de kystes sur la sclère oculaire (blanc de l'œil)
- Épaississement cutané (« peau d'éléphant »)
- Pas de démangeaison
- Crevasses aux articulations (surinfections fréquentes)
- Dépilation généralisée
- Amaigrissement

À ce stade, la maladie peut être confondue avec d'autres maladies vectorielles, des gales, des carences en zinc…

► Agenda

Piloter votre 3ème apport d'azote

La Chambre d'agriculture assurera des permanences durant lesquelles les agriculteurs pourront apporter leurs échantillons afin de contrôler l'état de nutrition azotée des blés et orges d'hiver. Les mesures (gratuites pour les adhérents de groupes de développement), s'effectueront à l'aide de la *«pince N Tester»*. Renseignements pour les permanences : www.yonne.chambagri.fr ou 03 86 94 22 22

26/04 Assemblée Générale de CERFrance Yonne

Dans le cadre de son assemblée générale annuelle, CERFrance Yonne invite ses adhérents à découvrir *«Les initiatives d'adhérents - entrepreneurs icaunais»*. Avec la participation de 3 adhérents qui viendront présenter leur réalisation et projet et échanger avec le public, jeudi 26 avril, à 17 h30, espace de Joinchère (Salle des Fêtes), à Venoy. Un cocktail dinatoire clôturera l'assemblée générale. Rens. et inscriptions : cerfrancevousinvite@89.cerfrance.fr

26/04 Permanence Apecita

La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra jeudi 26 avril à la Chambre d'agriculture, 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 52 93 52 - Email : dijon@apecita.com

14/04 Salon des Arts Potagers à Vareilles

Comme tous les ans, pour l'arrivée du printemps, le Maquis de Vareilles (épicerie, brocante, librairie…), 2 rue de l'Erable à Vareilles, vous propose son Salon des Arts Potagers, exposition fantaisie collective sur le thème du jardin

Accompagnement à la Télédéclaration PAC avec la DDT 89

Afin de présenter les évolutions règlementaires 2018 et celles du logiciel TéléPAC, 5 demi-journées d'information à destination des agriculteurs sont organisées dans tout le département aux dates suivantes.

Mardi 17 avril à Avallon : salle du Marché Couvert, rue Georges Schiever à 14 h
Mercredi 18 avril, à Saint-Clément : salle des fêtes, Place de l'Eglise à 9 h15
Jeudi 18 avril, à Ancy-le-Franc : salle polyvalente, Grande Rue, à 9 h 15
Vendredi 20 avril, à Toucy : Salle polyvalent, rue Paul Defrance à 14 h

24/04 Rendez-vous annuel des CUMA de l'Yonne

Rendez-vous annuel des Cuma de l'Yonne organisé par l'antenne 89 de la Fédération Cuma Bourgogne, mardi 24 avril, à partir de 9 h, en la Salle des Fêtes de Villefargeau. Thème retenu cette année : les nouvelles technologies au service des Cuma : présentation du boitier de suivi des interventions par la Société Karnott (résultats des tests réalisés dans la Cuma de St Privé et la Cuma du Chatillon, par Richard Wylleman) ; présentation de la station météo connectée Météus par la Société Sencrop ; l'après-midi, focus sur le pilotage de la fertilisation avec démonstration de vol de drone Airinov par la Chambre d'agriculture

Préfecture

«Je sens une agriculture qui peine…»

Renouant avec la tradition, le préfet de l'Yonne a réuni la presse autour d'un petit-déjeuner, pour évoquer l'actualité départementale.



À peine arrivé dans le département, le préfet Latron était allé en août dernier sur le terrain, à la rencontre des agriculteurs icaunais

Limitation de la vitesse sur les routes départementales à 80 km/h, recrudescence des cambriolages, problématique de la qualité de l'eau, suppression du passage à niveau de Jonches, attractivité économique du territoire… Autant de sujets abordés par le préfet de l'Yonne, lors d'une réunion matinale avec la presse locale. L'occasion aussi pour Patrice Latron, de livrer le regard qu'il porte sur l'agriculture icaunaise, près de huit mois après son arrivée dans le département.

«La viticulture va plutôt bien, nonobstant les aléas climatiques qui perturbent l'activité depuis deux ans. C'est un secteur très important, véritable poumon économique du département et il faut espérer que cette année, enfin, il y aura une récolte normale, en quantité comme en qualité. D'après ce que je comprends, le gel cette fois-ci, a été plutôt favorable pour les vignes, empêchant la sève de monter trop vite et donc le bourgeonnement, de se faire trop tôt par rapport aux risques liés au gel printanier… Je suis plus préoccupé par l'agriculture classique, secteur économique fondamental pour la société. Au-delà du fait d'enfoncer des portes ouvertes du style «ce sont les agriculteurs qui nous nourrissent, etc», ce qui est bien sûr vrai, ce sont aussi eux qui façonnent et entretiennent les paysages. Ce sont des gens de caractère et de tradition et j'ai beaucoup d'admiration pour ces personnes attachées à leur terre. Je sens malgré tout, une agriculture en difficulté, ce n'est pas normal que l'on n'arrive pas à se payer un salaire sur son exploitation, ce n'est pas normal que des exploitations ferment… C'est la vie, mais ce n'est pas bon, ce n'est pas sain pour le reste de la société, que l'on ait du mal aujourd'hui, à trouver des jeunes agriculteurs pour assurer la relève… Je sens une agriculture qui peine, face aux aléas climatiques, face aux inondations, à la chute des cours ou aux polémiques inutiles sur les pesticides. Je les sens atteints quand on leur met sur le dos les inondations, ou lorsqu'on les stigmatise face aux terres polluées… On a fait ça pendant des dizaines d'années, mais tout le monde était bien content d'avoir de la production, il fallait consommer, il fallait produire et tout le monde est coupable… Moi je sens une réelle volonté de la part des agriculteurs, de se remettre en question, ils savent que cela ne peut pas durer, qu'il faut faire des efforts et ils les font. On ne peut pas balayer d'un revers de main les techniques de production mises en œuvre depuis l'après-guerre, c'est une question d'évolution des mentalités et des techniques aussi : on ne supprime pas les produits phytosanitaires du jour au lendemain… Il y a une détresse légitime aussi et que je comprends, par rapport aux changements de règles dans les aides, on en crée, on en supprime, on a du mal à les payer, on les paie en retard…

Ce n'est pas bien ! Les services de l'État, les agents de la DDT sont les premiers désolés de ces retards qui exaspèrent le monde agricole… J'ai la volonté d'être aux côtés des agriculteurs de l'Yonne, même s'il ne faut pas se leurrer, le préfet du département a peu de pouvoirs en matière d'agriculture, face à des règles nationales, voire européennes. Il faut les soutenir, car ils vivent une période de transition, technique, d'aléas climatiques, de difficultés financières, qui n'est pas facile…»

Un défaut de pédagogie sur l'eau

Patrice Latron s'est également exprimé sur la problématique liée à la qualité de l'eau dans le département et aux interdictions temporaires de consommation dans plusieurs secteurs du territoire :

«L'eau est un vrai problème dans l'Yonne, avec de nombreux points de captage fermés. Elle est régulièrement polluée et je comprends les inquiétudes d'un certain nombre d'habitants du département. Je constate toutefois à travers la façon dont ces inquiétudes remontent, un défaut d'information… Je pense qu'il y a un défaut de pédagogie sur l'eau. L'ARS fait très bien son travail, mais certaines confusions sont constatées. Il y a deux notions concernant l'eau : la notion de limite de qualité et celle de risque sanitaire et je crains que l'on confonde trop souvent les deux. Autre sujet sur lequel je crains qu'il y ait aussi une confusion, celui concernant les résultats de contrôle de la qualité de l'eau : il y a le contrôle de quantité des pesticides et celui mis en place depuis la rentrée dernière, au sujet des métabolites, qui ne sont pas des pesticides, mais des molécules provenant de la dégradation de ces pesticides. Les effets néfastes des pesticides pour la santé, on les connaît, avec des valeurs limites résiduelles identifiées par l'Anses. Sur les métabolites, on ne les connaît pas encore et cela entretient des craintes qui sont peut-être légitimes et sur lesquelles il faut que l'on communique. La question m'avait été posée lors de la dernière Session de la Chambre d'agriculture mais il est faux de dire que l'Yonne est le seul département à contrôler ces métabolites, toute la région BFC s'y est mise… Les limites de qualité sont fixées par un décret européen de 1998 et constituent un indicateur de la dégradation de la qualité de l'eau. Elles ont pour objectif de réduire la présence de ces composés au plus bas niveau de concentration possible. Donc et je le souligne, ces limites sont inférieures à une valeur à partir de laquelle existe un risque sanitaire pour le consommateur. C'est cette nuance qui est importante : il y a la limite de qualité qui est une recommandation et le risque sanitaire qui lui, est une obligation s'imposant à nous. Les deux choses sont différentes… Je ne suis sous la pression de personne. Je suis préfet de la République et responsable de la santé des habitants de l'Yonne, je peux même dire en être responsable pénalement. Et si on a levé certaines interdictions, comme je l'avais annoncé à la session de la Chambre d'agriculture et assoupli certaines mesures sur les restrictions d'eau, c'est avec mon accord et je l'assume… »

PROPOS RECUEILLIS PAR DOMINIQUE BERNERD

FDSEA 89

Du sanglier au menu

Devant la pression des dégâts de gibier et notamment de sangliers, la FDSEA de l'Yonne a invité la Fédération départementale des Chasseurs à échanger avec ses adhérents le 30 mars dernier à Maligny.

Les dégâts de gibier n'en finissent pas d'enflammer les débats entre chasseurs et agriculteurs. Si la réunion commune entre la FDSEA et la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne a donné lieu parfois à des échanges un peu vifs, elle aura permis dans le même temps de dresser un état des lieux de la situation, avec en toile de fond cette question : comment trouver des solutions concrètes à mettre en œuvre dans le département, en collaboration avec les sociétés de chasse, pour diminuer l'impact des dégâts sur les cultures ? Pour Gilles Robillard, Secrétaire général de la FDSEA de l'Yonne, *«la relation chasseurs agriculteurs est toujours un sujet passionnel, débouchant sur certaines incompréhensions, tant au niveau des chasseurs que de la fédération de chasse ou des agriculteurs. Il est vrai que dans certaines zones, la pression des dégâts gibier commence vraiment à devenir importante, avec l'impression parfois, que les indemnisations ne sont pas à la hauteur de ce que l'on pourrait espérer»*. Pour Olivier Lecas, président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne, un impératif : *«tout dégât doit être déclaré sans délai et de manière systématique, les dossiers qui nous sont remontés nous servant d'indicateurs sur certaines zones»*. Rappelant qu'en la matière, les règles d'indemnisation relevaient du Code de l'environnement et que les estimateurs appelés à constater les dégâts dans les parcelles, dépendaient d'une Commission Départementale de la chasse et la faune sauvage, composée de façon paritaire entre agriculteurs, chasseurs, représentants d'association de protection de la nature et administration. En cas de dégâts supérieurs à 10 ha pour ce qui est des céréales et grandes cultures et 18 ha en ce qui concerne les prairies, un expert national est mandaté en parallèle. Le ministère de l'environnement imposant des cultures sur pied pour déclencher le processus d'indemnisation, d'où cette remarque d'un agriculteur présent : *«en maïs ensilage, le plus souvent, on ne voit pas tous les dégâts occasionnés au départ et l'ensilage venu, on ne peut plus rien faire»*.

200 chasseurs en moins chaque année

Les dégâts de gibier à l'échelle départementale représentent chaque année entre 1 000 et 1 200 dossiers, pour un montant par campagne d'indemnisation pouvant dépasser le million d'euros. Occasionnés pour 95% d'entre eux, par des sangliers, le reste par des chevreuils et cervidés. Se pose le problème des blaireaux, *«chassable»*, mais non indemnisé par la Fédération, rappelle Olivier Lecas : *«avec des dates réglementées par des arrêtés préfectoraux, nous supprimant la possibilité de chasser en complément, du 15 mai au 17 septembre, période pourtant la plus propice à déterrer le blaireau»*. Avec là encore, l'importance à faire remonter toute information sur les dégâts occasionnés, insiste un agriculteur également chasseur : *«chacun d'entre nous reçoit de la Chambre d'agriculture chaque année un dossier à remplir concernant les blaireaux. Trop peu remontent, alors que si tout le monde jouait le jeu, le préfet serait, à mon avis, dans l'obligation de revenir sur ces arrêtés. C'est à chacun de mettre un peu du sien»*. La politique de la fédération de chasse est claire, explique son président : *«elle n'est pas de favoriser l'extension des populations de sangliers, mais bien de les réguler et donner les moyens aux chasseurs pour cela»*. Avec pour problème majeur, un nombre de chasseurs diminuant chaque année : *«de 1 à 2 %, soit l'équivalent de 200 chasseurs et autant d'argent en moins pour l'indemnisation des dégâts»*. En légère régression le total de surfaces détruites dans le département, lors de la dernière campagne, avoisine néanmoins 1 200 ha.

La pose de clôtures, du ressort des chasseurs

Pour cet autre agriculteur passionné de chasse présent dans la salle, ce constat amer : *«au niveau des sangliers, certaines sociétés de chasse ne jouent pas le jeu et pratiquent une gestion bonne pour eux mais pas pour nous. Même moi, en tant que chasseur, je dis que ce n'est pas de la gestion, mais que ça relève plus de l'élevage porcin et c'est inadmissible !»* Pour cet autre, l'important n'est pas le nombre d'animaux prélevés, mais leur poids : *«tant qu'ils tueront des petits sangliers, il y aura des dégâts ! Aujourd'hui, il faut imposer d'en tuer un certain nombre de gros, comme cela se fait ailleurs»*. Le nouveau plan cynégétique mis en place par la fédération de chasse, a fixé le prix du bracelet à 25 €, en baisse de 10 € par rapport à l'année dernière. Une incitation financière à tuer plus de sangliers, qui se conjugue avec un nouveau mode de calcul de la participation territoriale, rappelle son président : *«plus vous avez d'animaux tués ou attribués sur votre territoire, plus vous paierez cher»*. Des mesures jugées insuffisantes, pour cet éleveur qui ne décolère pas, peu convaincu par la soixantaine de sangliers abattus sur son secteur : *«nous sommes entourés de deux sociétés de chasse qui ne font pas leur boulot, on a sur la commune, une rivière bordée d'épines qui sert de dortoir et pendant ce temps-là, on doit mettre des clôtures partout ! Pour nous, ce n'est pas un plaisir, la chasse en est un!»* Concernant les clôtures, le discours du président Lecas est sans ambiguïté : *«je vais être très clair : la pose des clôtures et leur entretien incombent aux chasseurs, pas aux agriculteurs. Après, il n'y a pas d'obligation à clôturer et ce sont les relations humaines entre tous qui font que»*.



Olivier Lecas, président de la Fédération des Chasseurs de l'Yonne.

Autre sujet évoqué par Olivier Lecas, l'agrainage : *«un moyen supplémentaire de limiter la sortie des animaux dans les cultures. Et je ne parle en aucun cas de nourrissage, mais bien d'agrainage de dispersion en ligne»*. Autorisé du 15 février au 1er décembre, il est régi par des règles strictes : pas de postes fixes ni distributeurs automatiques, distances minimales à respecter, 50 kg maximum aux 100 ha une fois par semaine, etc. : *«dans l'Yonne, si un sanglier ne trouve pas à manger dans le bois, que ce soit des glands ou du maïs apporté, il va faire 500 mètres et va trouver dans vos champs de la nourriture riche. Et à partir du moment où il en a toute l'année, il fera forcément des petits»*.
Concernant le piégeage, un agrément est nécessaire et des formations sont assurées par la Fédération des Chasseurs de l'Yonne : *«elles se déroulent sur 2 jours à Sacy, moyennant 40 €, repas compris»*. Reste à savoir s'il y aura du sanglier au menu…

Dominique Bernerd



Agriculteurs et chasseurs sont venus en nombre à la réunion organisée par la FDSEA de l'Yonne.

▸ Agenda

Opération *«Fréquence grenouille»*

Organisée conjointement par le réseau des Conservatoires d'espaces naturels et Réserves Naturelles de France, la 24e édition de l'opération nationale *«Fréquence grenouille»* se teindra jusqu'au 31 mai prochain. Prochains rendez-vous :
À Tonnerre, vendredi 13 avril, de 20 h à 22 h30 : une découverte nocturne d'un petit paradis, aux portes de Tonnerre. Après un aperçu en salle du mode de vie des amphibiens, vous irez observer ces animaux dans leur milieu de vie, dans un bras de l'Armançon. Rendez-vous à la salle polyvalente de Tonnerre. Inscriptions au 03 80 79 25 96
À Villeneuve la Dondagre, vendredi 20 avril, de 20 h à 22 h30 : de forêts en mares, révélations sur les grenouilles, tritons et compagnie. Vidéos, enregistrements sonores, témoignages, enquêtes sur la piste des grenouilles et crapauds, pour découvrir en salle la vie secrète de ces animaux. Puis rencontre nocturne dans les mares de la commune. Rendez-vous à l'ancienne école municipale, 16 rue des Vignes. Inscription au 03 80 79 25 96

14/04 Conférence sur la révolution numérique

L'ASCV de Mailly-le-Château organise une conférence sur la révolution numérique, samedi 14 avril, à 20 h. Elle sera présentée par Patrick Berger, à l'Espace Nature du Beauvais. La révolution numérique a déjà plus de conséquences que l'on imagine. Qu'en sera-t-il dans 5 ans, 10 ans et au-delà ? Entrée libre

14/04 Atelier construction de nichoirs à hirondelles

Dans le cadre de l'opération *«Hirondelles et martinets»*, le Parc Naturel Régional du Morvan et la Société d'Histoire Naturelle d'Autun, organisent un stage pour apprendre à confectionner des nichoirs à hirondelles, samedi 14 avril, de 14 h 30 à 16 h30, en la salle communale de Bazoches. Il se déroulera en deux parties, avec une présentation des espèces puis la construction des nids. Le matériel est fourni, mais il convient de prévoirdse vêtements de travail. Tarif 4 €, gratuit pour les enfants de moins de 8 ans. Inscription au 03 86 78 79 57

Exposition *«La nature monte le son»*

Le Museum d'Histoire Naturelle, 5 boulevard Vauban à Auxerre, vous emmène au cœur des paysages sonores, avec son exposition *«La nature monte le son»*, complétée par l'exposition photographique *«Bestiaire sonore»*, portant sur certaines espèces d'animaux sauvages de France et de Bourgogne. Parmi elles, certaines facilement observables et audibles, alors que d'autres sont moins connues et plus discrètes. Lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 13h30 à 17h30 ; mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 ; dimanche de 14h à 17h30. Fermé les samedis et jours fériés. Entrée libre

Inondations

Les agriculteurs perdent patience

C'est groupées, que les FDSEA de Seine-et-Marne, de l'Aube, de la Marne et de l'Yonne, ont manifesté contre Voies Navigables de France, dont le fonctionnement est jugé par les agriculteurs opaque et inadapté, face aux inondations.



Le président de la FDSEA de l'Yonne, Damien Brayotel était présent ce vendredi, à Bazoches-les-Bray.

Quatre-vingts agriculteurs venus des départements de Seine-et-Marne, de l'Aube, de la Marne et de l'Yonne se sont retrouvés au barrage de *«La Grande Bosse»* à Bazoches-les-Bray, le vendredi 6 avril, répondant ainsi à l'appel à mobilisation lancé par leurs FDSEA respectives pour exprimer leur ras-le-bol face aux inondations à répétition depuis cinq ans alors que la prise en charge par l'État de ces intempéries ne bouge pas. Leur objectif : demander que ces quatre départements, fortement impactés par les dernières inondations (24 000 hectares touchés cet hiver dont une partie est encore sous l'eau actuellement) soient reconnus en *«cas de force majeure»*.

Cette reconnaissance permettrait aux exploitants agricoles d'activer les aides Pac (notamment les droits à paiement de base) sur toutes les surfaces inondées qui ne pourront pas être semées ainsi que les surfaces détruites impossibles à ressemer. De plus, alors que Seine Grands lacs, établissement gestionnaire des lacs réservoirs, a été pleinement transparent dans sa gestion avec un échange permanent avec la profession agricole depuis 2013, les agriculteurs présents ont souhaité porter un carton rouge voire noir à Voies navigables de France (VNF) qui a un fonctionnement opaque et qui agit de manière indépendante.

Plus aucune assurance ne veut couvrir

«Aujourd'hui, c'est une première manifestation à quatre départements que nous avons souhaitée pacifique, mais si nous n'avons aucune répercussion, nos actions monteront en puissance», prévient la secrétaire générale de la FDSEA 77, Laurence Fournier, aux côtés des présidents de l'Yonne, Damien Brayotel, et de l'Aube, Joël Hospital, également en charge du dossier inondations à la FNSEA, ainsi que du représentant de la Marne, Mathias Benoist. *«Notre exigence ne change pas. L'indemnisation des surfaces inondées est incontournable. Le rôle des terres agricoles en zone de sur-inondations doit être reconnu d'utilité publique. Sans ce service, Paris serait inondée»* : tel est le message des manifestations dont la colère et parfois l'émotion face à certaines situations tragiques se voient sur les visages à l'instar du témoignage de cette agricultrice auboise dont l'exploitation est entièrement sous l'eau et que plus aucune assurance ne veut couvrir. Une heure plus tard, à l'aide d'un tracteur et d'une corde, les exploitants agricoles ont mis en place une action symbolique afin de montrer leur détermination : *«si rien n'est fait, nous reviendrons pour faire exploser ce barrage»*. Dans un second temps, après un bref passage dans l'enclos du barrage, les manifestants ont pris la direction du poste de commandement de VNF situé à Mouy-sur-Seine. La tension est montée d'un cran alors que personne n'était présent pour les recevoir. À l'issue d'un ultimatum d'un quart d'heure et d'un échange avec le secrétaire général de la FNSEA, Jérôme Despey, les manifestants ont obtenu un rendez le 10 avril avec le directeur adjoint de VNF. Quant à la rencontre programmée le 12 avril entre cette structure et la FDSEA 77, elle est maintenue mais en présence de représentants des quatre départements car *«à plusieurs, nous sommes plus forts»*. Affaire à suivre.

L. Goudet-Dupuis


Plus de 80 agriculteurs avaient fait le déplacement pour soutenir l'action syndicale.

«On ne peut plus continuer de payer les pots cassés…»

Au sortir de la réunion avec VNF, mardi 10 avril, Éric Launoy, vice-président de la FDSEA de l'Aube, ne cachait pas sa colère.


Des prairies inondées, comme ici, près de Saint-Florentin.

Qu'est-il ressorti de votre réunion avec Voies Navigables de France ?

E. Launoy : *«Cette réunion nous a permis de comprendre qui était aux manettes : si VNF gère les barrages, ils ont à en répondre à l'État, avec obligation de résultats… Au jour d'aujourd'hui, il y a encore de l'eau dans les champs et on essaie de trouver toutes les solutions possibles et imaginables pour qu'elle s'en aille. Ils ont essayé de nous convaincre de certaines choses, mais sans résultat ! J'ai 55 ans, des inondations, j'en ai vu plus d'une et deux fois déjà, on a été obligé de se fâcher pour faire ouvrir les barrages un peu plus que le compte, pour que l'eau quitte les champs et que l'on puisse continuer à cultiver. Leur seule idée est d'essayer de nous convaincre que ça ne changerait rien de baisser les niveaux, on veut bien être des abrutis, mais à ce point-là, pas tout à fait encore ! On fait quand même «joujou» avec 12 à 15 millions euros et ça commence à bien faire ! Une somme qui représente grosso modo, 1 euro par parisien et habitant de la grande couronne parisienne, pour compenser les terres inondées des quatre départements concernés. Mais aujourd'hui, ils s'en foutent complètement, du moment que les bateaux naviguent, le reste leur passe au-dessus de la tête… Tant que le monde agricole ne se sera pas fâché un grand coup et on a des idées pour ça, ils n'ont pas trop envie de comprendre car ça ne leur coûte pas un centime».*

Le rôle des terres agricoles en zone de sur-inondation doit-il être reconnu d'utilité publique et indemnisé à sa juste valeur ?

«C'est même l'objectif aujourd'hui, mais comme on sait qu'en 2018, on ne sera pas indemnisé, le but du jeu est d'avoir la possibilité d'ensemencer nos terres pour faire la prochaine récolte. Parce que n'oubliez pas que ce que nous vivons aujourd'hui, s'apparente à une double peine : avec des terres pas ensemencées ou inondées et ensemencées, pas d'aide PAC. Nous avons déjà fait beaucoup de sacrifices et avons patienté jusqu'au mois de mars, le monde agricole n'a pas bougé en sachant que c'était pour protéger Paris, mais passé le 15 mars, il faut enlever l'eau. Et en retour, ils évoquent le seul sujet de la navigation et les indemnités qu'ils auraient à payer en cas de problème ! Une autre réunion est prévue le 12 avril, pour trouver un terrain d'entente sur les mesures à prendre. Prévue initialement avec seulement la Seine-et-Marne, elle sera étendue aux autres départements concernés, dont l'Yonne, mais pour l'heure, VNF en est plus à constater les choses que de tout faire pour que ça aille mieux ? On ne peut plus continuer de payer les pots cassés pour protéger les autres gratuitement, ce n'est plus possible !. Le problème, pour moi, est de mettre aux manettes des gens qui ne sont pas passés avant par le terrain. On les sort de l'école, on les met en responsabilité et ils sont capables de dire aux personnes en place depuis longtemps, «tu te pousses, tu es nul et je vais te montrer». Eh bien ça ne marche pas et ne marchera jamais ! Le bon sens ferait bien de revenir ».

Propos recueilli par Dominique Bernerd

Viticulture

Expliquer la démarche Écophyto au consommateur

Créé en 2011, le réseau viticulture de la ferme Dephy Yonne compte aujourd'hui 11 exploitations qui se sont données pour projet collectif, d'atteindre le rendement tout en favorisant la fertilité du sol. Une série de flyers personnalisés vient de paraître pour en expliquer la démarche au grand public



Une partie des 11 viticulteurs engagés dans la démarche et Lise-Marie Lales, ingénieur réseau à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, en charge du projet collectif du groupe

Ils sont aujourd'hui onze viticulteurs conventionnels du département, majoritairement chablisiens et du Grand Auxerrois, à s'être regroupés sous la bannière Écophyto Dephy. Rejoignant dans leur démarche le réseau national d'agriculteurs et viticulteurs qui s'est fixé pour objectif la réduction de l'usage de produits phytosanitaires, tout en développant des techniques performantes, tant d'un point de vue économique qu'environnemental. Les leviers mis en place par le groupe icaunais pour atteindre le rendement tout en favorisant la fertilité du sol, sont multiples : implantation de couverts végétaux, développement du désherbage mécanique, limitation des herbicides sous le rang ou l'inter rang, etc. D'autres pistes innovantes sont explorées, comme l'adaptation des doses au volume foliaire, l'utilisation de l'outil Pod Mildium®, l'installation de nichoirs et cabanes à insectes ou encore, la limitation de produits cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR), au bénéfice de produits définis comme bio-contrôle ou autorisés en agriculture biologique.

Une baisse significative des indices IFT

Pour Lise-Marie Lales, Ingénieur réseau à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, en charge du projet collectif du groupe, *«outre les aspects environnementaux et de santé, le partage d'idées, d'échecs et de réussites favorise l'autonomie des exploitations par rapport à la conduite de leurs cultures. Les cinq premières années de travail du groupe, ont permis de développer un esprit d'équipe et de partage d'expérience favorable à l'émergence d'un projet collectif…»* Une transition vers l'agroécologie bénéfique pour l'ensemble de la filière, rappelle ce viticulteur du Chablisien : *«je pense que pas mal de viticulteurs font le même travail que nous, sans pour autant être entrés dans le groupe. On veut tous faire progresser l'environnemental, c'est dans l'évolution de nos pratiques…»* Le fait de partager ses expériences diminuant l'impact des risques potentiels générés : *«nous sommes un mixte entre vulgarisation et expérimentation…»* Avec des résultats au rendez-vous, au vu des Indices de Fréquence de Traitement (IFT), enregistrés au cours de ces dernières années, rappelle Lise-Marie Lales : *«quand on compare votre groupe avec la moyenne de l'Yonne, vous êtes à chaque fois en dessous, y compris lors de millésimes compliqués comme 2016, où la différence est encore plus grande…»* L'objectif de baisse sur cinq ans étant fixée à une diminution moyenne de 21 % des IFT.

Une communication vers le grand public

Reste à convaincre les acheteurs potentiels, du bien-fondé de la démarche. Pas si simple pour ce viticulteur du Grand Auxerrois : *«pour beaucoup, la question se résume à : vin bio ou pas bio…?»* C'est dans cette optique que la Chambre d'agriculture de l'Yonne vient de faire paraître une série de flyers à l'attention du grand public. Personnalisés au nom de chacun des membres du groupe, ils expliquent les grandes lignes du programme, les moyens mis en œuvre, les résultats obtenus ou encore, ce qui a motivé le vigneron à s'engager dans le réseau Écophyto, à l'image du témoignage du chablisien Pascal Picq : *«depuis 1981, nous sommes en agriculture raisonnée. Au travers du groupe Dephy, nous travaillons avec les viticulteurs qui ont la même organisation que nous. C'est un lieu d'échanges dans le but d'améliorer nos pratiques. Il faudrait que tout le monde y soit ! Si l'objectif de notre métier est de produire du vin de qualité, ce n'est pas au détriment de l'environnement. Les consommateurs veulent de la transparence. C'est une règle d'or que je m'applique, en ne cachant rien, en disant et en montrant ce que nous faisons sur le domaine. Le réseau Dephy participe au développement de la relation de confiance avec nos clients…»*

DOMINIQUE BERNERD

Chambre d'agriculture

Yves Le Boulbin tire sa révérence

Si on se souvient encore de l'arrivée d'un Nivernais d'adoption à l'Élysée en mai 1981, un autre évènement la même année, n'aura pas marqué de son empreinte l'Histoire : l'embauche en septembre du jeune Yves Le Boulbin à la Chambre d'agriculture de l'Yonne… À chacun son palais et les moutons seront bien gardés !

Sa mission : la création de groupes ovins et bovins hors groupement de producteurs. Basé initialement à Avallon, il demandera sa mutation en Puisaye un an plus tard : *«l'énorme avantage à cette époque pour créer des groupes, c'est que c'était gratuit ! Comment on faisait ? On prenait sa petite voiture et dès qu'on voyait une ferme, on tournait, on s'arrêtait, on descendait et on faisait gaffe au chien ! En fait, on faisait du porte à porte…»* Pas toujours facile quand on n'est pas du secteur et que l'on connaît personne ! *«En 1988, la laiterie Rians a cherché des élevages de chèvre en Puisaye et c'est là que j'ai commencé à m'en occuper. Ils étaient une douzaine à l'époque…»* Avant, quatre ans plus tard, de reprendre le poste de technicien ovin départemental, à la Chambre d'agriculture. Une fonction qu'Yves Le Boulbin a occupée jusqu'à sa retraite, le 1er avril dernier.

À quelques jours du départ, collègues et amis étaient venus nombreux pour fêter le futur retraité qui pour l'occasion, avait ouvert la boîte à souvenirs. Ce qu'il aura le plus apprécié dans le métier ? «Être en contact avec les agriculteurs *et le fait que lorsqu'on vous appelle, on ne sait pas qui on va rencontrer. J'ai appris d'expérience que dans le monde agricole, on rencontrait autant de personnes différentes entre elles, que dans le reste de la société…»* Avec au final la satisfaction d'une carrière *«assez variée et le plaisir d'avoir fait à peu près ce que je voulais…»* Le mot de la fin au directeur de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Hervé Mivielle, pour qui : *«quand on a des agents à responsabilité et quand on n'entend pas causer d'eux, c'est que ça se passe bien !»*

Parmi les cadeaux offerts ce soir-là à Yves, un ordinateur portable, dont l'usage au quotidien, selon



He beeeeeeeeeee… Joli chapeau !

l'aveu de l'intéressé lui-même, ne sera pas un long fleuve tranquille : *«comme vous le savez, j'ai un fluide ! Ça marche chez tout le monde mais pas chez moi… !»* Bonne retraite Yves et bonne informatique !

DOMINIQUE BERNERD

▸ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Bien régler et mieux utiliser mon pulvérisateur pneumatique en viticulture

Formation d'1,5 jour découpé en 3 demi-journées : le 26 avril matin puis en mai et juillet. Contact : Richard Wylleman, 03 86 94 22 24

Introduire des légumes de plein champ dans ma rotation céréalière

Intérêt et faisabilité?: le 17 mai à Auxerre et le 31 mai à St Julien (21) pour visite exploitation et Bretenniere pour l'après midi. Contact : Déborah Colard, 03 86 94 22 19

Qualité de l'eau

Un tiers des cours d'eau en bon état

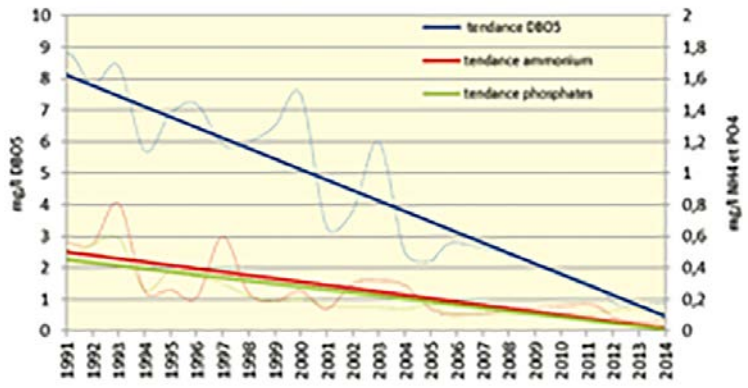
En Bourgogne-Franche-Comté, 33 % des rivières sont en bon état, c'est ce qu'il ressort du rapport sur l'état des eaux publié par l'Agence de l'eau. Des résultats encourageants qui montrent une amélioration globale de la qualité de l'eau.

Tous les deux ans, l'Agence de l'eau *«Rhône Méditerranée Corse»* publie son rapport sur l'état des eaux sur son bassin versant. Un rapport qui s'appuie sur 4,5 millions d'analyses annuelles réalisées dans les rivières, nappes souterraines, et lacs. Cette année : 52 % des rivières du quart sud est de la France sont classées en état *«très bon»* ou *«bon»*. Un chiffre en léger trompe l'œil de par la qualité des rivières alpines, mais qui montre une amélioration sensible de la situation depuis vingt-cinq ans.

Plutôt une belle qualité d'eau en amont

En Bourgogne-Franche-Comté, cependant, seul un tiers des rivières sont en bon état, avec des situations très disparates. Les rivières en tête de bassin sont souvent préservées, comme la Tille amont (Côte d'Or) ou l'Ain amont (Jura). Alors que sur le reste du territoire, les rivières comme l'Autruche (Territoire de Belfort) et la Guyotte (Saône-et-Loire) sont très impactées par l'artificialisation de leur profil.

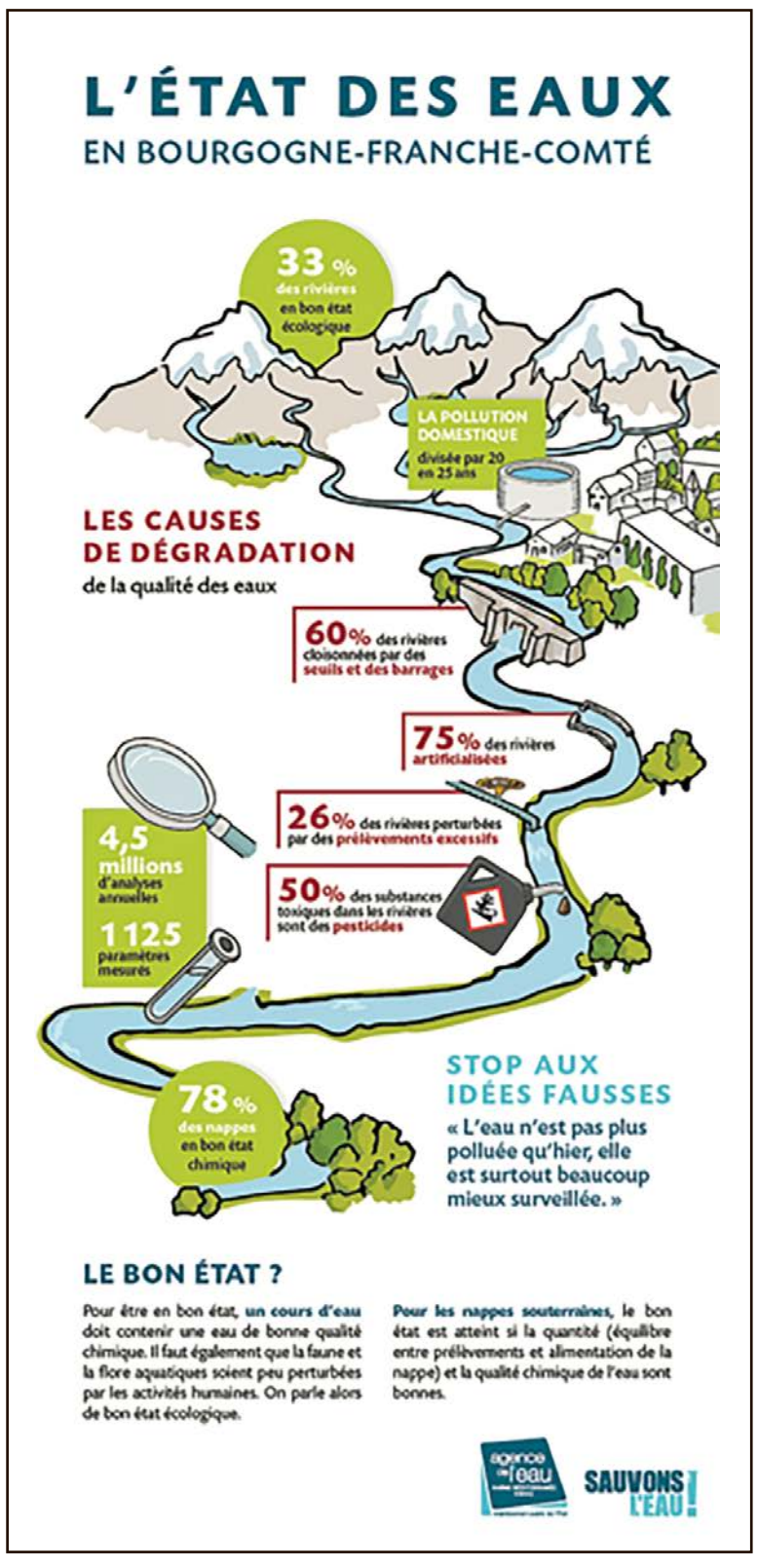
Les grands axes, comme la Saône, ou des rivières telles que la Seille et l'Ognon, concentrent l'ensemble des pollutions produites sur leur bassin versant. La pollution par les substances toxiques (pesticides ou autres micropolluants) diminue néanmoins progressivement dans les rivières grâce à des politiques en faveur d'une agriculture plus durable et aux investissements effectués par les industriels pour mieux traiter leurs eaux usées.
Par exemple, la toxicité des pesticides dans les rivières a chuté de moitié ces dix dernières années, une baisse attribuée par les responsables de l'Agence de l'eau à l'évolution de la règlementation qui retire progressivement du marché les substances les plus toxiques. Malgré tout, les pesticides restent les substances toxiques les plus présentes dans les eaux à ce jour.



Le comté cité en exemple

Mais toutes les zones ne sont pas égales par ailleurs, et la pollution se concentre beaucoup dans la plaine de la Saône. *«Dans le Haut-Doubs et le Jura, au cœur de la filière comté, la qualité des eaux est assez bonne»*, admet Christophe Eggenschwiller, directeur régional de l'Agence de l'eau. *«Les prairies et l'utilisation raisonnable des pesticides dans la filière donnent de bons résultats. On voit dans cet exemple une filière qui a des exigences plus contraignantes que la réglementation, mais qui arrive à valoriser sa production à sa juste valeur»*. Ailleurs dans le Doubs, le travail mené autour de Besançon a permis de diminuer en quelques années les teneurs de matières organiques dans les eaux du Doubs en aval de l'agglomération, et qui a coïncidé avec le retour d'une faune aquatique plus diversifiée. C'est là tout l'enjeu de la surveillance de la qualité de nos rivières...

CLÉMENT PÉROT



Trois questions

«L'eau n'est pas plus polluée, juste mieux surveillée»

Laurent Roy est le directeur général de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse qui couvre un grand quart-Sud-Est de la France. Son regard sur les efforts réalisés sur la qualité de l'eau est des plus encourageants.


Daniel Gillet

■ Quelles sont les missions de l'Agence de l'eau ?
Laurent Roy : *«Nous intervenons dans trois domaines principaux : la gestion quantitative pour éviter les sécheresses, la gestion du bon fonctionnement des cours d'eau qui ont souvent été artificialisés, ce qui pose des soucis écologiques (biodiversité par exemple), et enfin la qualité de l'eau bien entendu».*

■ Quel regard portez-vous globalement sur la qualité de l'eau dans nos régions ?
LR : «Il faut en finir avec l'idée que la *qualité de l'eau baisse, ce n'est pas une réalité. En vingt-cinq ans, les polluants présents dans les eaux ont tous été divisés au moins par deux, parfois jusqu'à six. L'eau n'est pas moins bonne, elle est surtout beaucoup plus contrôlée».*

J'ai cette image : *«nous avançons, mais sur un tapis roulant qui recule.»* Non pas que la volonté collective ne soit pas là, mais parce que l'on suit de plus en plus de facteurs, de façon de plus en plus fine et complexe, comme par exemple le retour de la biodiversité dans les cours d'eau.

■ L'Agence est au cœur de différentes rumeurs : fermetures de stations d'épuration dans le Doubs, baisse drastique de budget... Qu'en est-il ?
L.R.: *«UFC Que choisir a cité sept sources du Doubs qui seraient menacées de «fermeture», mais il n'en est rien ! Chacune est considérée comme prioritaires et des actions sont en cours (ou vont l'être) pour y améliorer la qualité de l'eau.*
Pour ce qui est du budget, c'est une demi-vérité : comme tous les acteurs publics, nos moyens vont baisser prochainement. Mais les Agences de l'eau fonctionnent sur des budgets pluriannuels, donc c'est un peu compliqué à analyser d'année en année. En 2017, nous avons distribué un montant record de subventions (550 M€), cela baissera en 2018 surtout car nous paierons nos engagements précédents. Pour le prochain plan qui débutera en 2019, le budget devrait diminuer d'environ 25 % et imposer de se focaliser sur les priorités. Mais nous aurons toujours du budget pour intervenir, c'est une certitude».

Agriculture biologique

Le gouvernement annonce un effort budgétaire

Le ministre de l'Agriculture vient d'annoncer un plan de 1,1 milliard d'euros pour soutenir les filières bio sur la période 2018-2022. La Fédération nationale des agriculteurs bio (Fnab) se réjouit du budget annoncé, mais s'interroge sur son origine. Les Régions s'interrogent également sur le financement et critiquent vertement l'absence de dialogue.

L'été dernier, le ministre de l'Agriculture Stéphane Travert s'était fait une mauvaise publicité auprès de la filière bio, après avoir annoncé que l'État concentrerait ses subsides sur les aides à la conversion à la bio (cinq premières années), et qu'il cessait de financer les aides au maintien, qui prennent le relais de l'aide à la conversion. *«L'annonce qu'il vient de faire, le 5 avril, pourrait le réconcilier avec la filière. Confirmant une information du Figaro, le ministère de l'Agriculture a annoncé un budget de 1,1 milliard d'euros, issus de fonds français et européens, pour soutenir les filières bio sur la période 2018-2022».*

Une promesse de 220 millions d'euros par an

La Fédération nationale des agriculteurs bio (Fnab), qui demandait 800 millions d'euros sur la période 2018-2020 a réagi positivement à cette annonce : *«Nous ne pouvons que nous réjouir de ces annonces que nous appelions de nos voeux depuis maintenant un an et qui sont à la hauteur des enjeux»*, annonce-t-elle dans un communiqué le 5 avril.

En promettant 220 millions d'euros par an, Stéphane Travert annonce en effet un budget en hausse par rapport celui de l'ancien ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, qui avait mis sur la table 160 millions d'euros par an, sur la période 2014-2020.

«Dans le détail, c'est d'abord l'État qui va doubler son effort budgétaire, assure-t-on au cabinet du ministère, pour porter les fonds alloués à 40 millions d'euros par an. De même, les fonds européens vont être portés à 126 millions d'euros par an».

Des questions sur l'origine des fonds

Le doublement des fonds d'État surprend les Régions de France, qui estiment que ce budget n'a pas été prévu dans la dernière loi de finances. De la même façon, l'origine des fonds européens laisse perplexe les parties prenantes, les Régions, mais aussi la Fnab.

«Sur la période de programmation budgétaire 2014-2020 de la Pac, la France avait consommé trop rapidement les fonds européens prévus pour financer les aides du second pilier de la Pac. Cela concerne à la fois les indemnités compensatoires de handicap naturel (ICHN), l'assurance récolte, les aides à la bio et les mesures agroenvironnementales. Le manque budgétaire était évalué entre 1 et 2 milliards d'euros par le ministère».

Pour continuer de payer les aides promises aux producteurs, un transfert d'environ 650 millions d'euros du premier pilier de la Pac (aides directes à la production) vers le second avait été annoncé en juillet dernier, qui devait financer à la fois l'ICHN, l'assurance récolte, les MAEC et la bio. *«Nous voulons savoir si c'est bien cet argent qui sera attribué en totalité à la bio»*, demande la Fnab.

MR



Lait bio

Les signaux sont au vert

Un doublement de la production de lait bio d'ici cinq ans, tel est l'objectif du plan de la filière laitière dans le cadre des États généraux de l'alimentation.

Comme le rappelle Jérôme Pavie, de l'institut de l'élevage, lors de la 5e édition de la conférence Grand Angle Lait qui s'est tenue le 4 avril, la France compte 3 000 exploitations laitières bio qui produisent 645 millions de litres de lait soit 2,6 % du lait français.

Ces chiffres sont possibles grâce au très grand nombre de conversions qui ont eu lieu ces dernières années. En effet, entre 2015 et 2016, le rythme de conversion a été de 16 par semaine.

«Aujourd'hui, aux yeux de l'institut de l'élevage, tous les signaux sont au vert. Tout d'abord, le prix payé aux producteurs bio est peu volatil au fil des années et le différentiel avec le prix du lait conventionnel reste élevé. De plus, les exploitations biologiques profitent d'une bonne rémunération de la main-d'oeuvre. En effet, le système bio français permet des revenus globalement plus importants, mais surtout plus stables dans le temps. Ces bonnes rémunérations s'expliquent par trois facteurs de réussite : des économies de charges, des prix élevés et l'accessibilité des aides. Ainsi, selon le réseau Inosys, en élevage spécialisé de plaine, les éleveurs en conduite bio ont dégagé, en 2017, un revenu disponible moyen de 32 000 EUR contre un revenu disponible de 23 000 EUR pour les exploitations conventionnelles».

«Enfin, la consommation de produits laitiers bio est en hausse. Cependant, elle doit poursuivre sa progression du fait du développement des volumes en Europe. En effet, le maintien des prix à des niveaux relativement élevés ne sera possible que si la demande progresse a minima au même rythme que l'offre et non à un rythme moins soutenu».

«Pour l'Idele, quelques incertitudes perdurent tout de même : le devenir des aides au maintien et l'impact des autres signes de différenciation du lait, comme le lait de pâturage, le lait sans OGM ou les laits de proximité. Mais le potentiel de développement de la collecte bio demeure très élevé et la stratégie des industriels français est définitivement tournée vers le développement du marché bio».

AJ

La possibilité d'un non-renouvellement de l'autorisation du cuivre inquiète le secteur

Dans un courrier adressé le 19 mars au commissaire européen à la santé Vytenis Andriukaitis, les organisations et coopératives agricoles de l'UE (Copa-Cogeca) et Ifoam Europe (agriculture biologique) s'inquiètent d'un possible non renouvellement par la Commission européenne de l'autorisation de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques contenant des composés du cuivre pour l'agriculture biologique. *«Au cours des dernières décennies, l'utilisation du cuivre a été considérablement réduite, cependant, il reste le seul antifongicide efficace autorisé pour certaines utilisations en agriculture biologique»*, rappellent les deux organisations. Selon leurs estimations, les pertes de rendement et de qualité en cas d'interdiction de ces produits en agriculture biologique seraient de 10 à 15 % pour les cultures maraîchères et ornementales, de 15 à 20 % pour les pommes de terre et d'environ 50 à 100 % pour le houblon, le vin et les fruits.
La question a été discutée entre Bruxelles et les experts des Vingt-huit le 23 mars en comité permanent sur les produits phytosanitaires. Mais aucune décision n'a été prise. *«L'importance des composés du cuivre pour le secteur agricole sera prise en compte par la Commission lors de la finalisation d'une proposition de renouvellement ou de non-renouvellement de l'approbation des composés du cuivre»*, s'est contentée de répondre la Commission.



Le nombre de cylindres ne fait plus le gabarit

Gros 4 cylindres ou petits 6 cylindres, l'offre en modèles de 140 à 180 chevaux donne accès à des tracteurs aux performances proches, à l'aise sur tous les terrains.



Claas

Equipé d'un gros chargeur, un six cylindres maniable affiche des performances remarquables à la manutention de matières lourdes comme le fumier

L'évolution technologique des moteurs liée à la succession des normes antipollution a bouleversé la hiérarchie des puissances. De quoi déstabiliser l'acheteur qui souhaite renouveler son tracteur de tête 6 cylindres. En effet, l'alternative du 4 cylindres est à prendre au sérieux, la plupart des tractoristes proposant des modèles 4 cylindres dont la puissance maxi culmine aux alentours des 160 chevaux.

Avec le jeu des puissances additionnelles (ou boost), les plus gros modèles atteignent la barre des 200 chevaux. Cette montée en puissance se répercute sur le gabarit du tracteur. Certains de ces gros 4 cylindres reprennent les mêmes composants que les 6 cylindres de puissance équivalente, à l'exception du moteur.

Des 4 cylindres pas si compacts

Les différences de poids ne sont plus très marquées selon les gammes. Seul l'empattement les différencie, sauf dans certains cas où le tractoriste a fait le choix d'allonger ses gros 4 cylindres pour les rendre plus polyvalents. Malgré le rapprochement des performances, le passage au 4 cylindres fait encore face à des a priori et donne l'impression d'un retour en arrière. Pourtant, la plupart des comparatifs entre modèles 4 et 6 cylindres de même puissance se soldent par un avantage en faveur du 4 cylindres en termes de consommation de carburant, au transport, à la prise de force et pour le travail du sol superficiel, pour un débit de chantier équivalent. Le 6 cylindres ne semble conserver un avantage que pour les travaux lourds lorsque la différence de gabarit avec le 4 cylindres est significative, en termes de poids et d'empattement.

La variation continue démocratisée

Concernant le niveau d'équipement, les différences ont quasiment disparu entre 4 et 6 cylindres. Circuit hydraulique load sensing, distributeurs électrohydrauliques, automatismes de bout de champ, cabine et pont suspendus, autoguidage GPS sont désormais disponibles sur tous les gros 4 cylindres. Même la transmission à variation continue n'est plus l'apanage du 6 cylindres. Toutes les marques proposent en effet des modèles quatre cylindres avec ce type de transmission. Pas étonnant qu'à puissance et équipements équivalents, la différence de tarif entre 4 et 6 cylindres ne soit plus très marquée. Elle reste toutefois toujours à l'avantage du 4 cylindres…

MICHEL PORTIER

Offre Promotionnelle Tracteurs

4 échéances à 0%*



Commandez avant le 30 avril 2018 et bénéficiez de notre offre exceptionnelle.

* Offre valable du 1er février au 30 avril 2018 pour tout achat d'un tracteur neuf John Deere chez les concessionnaires de la marque. Exemple : pour un crédit de 10 000 €, démarrage du prêt à la livraison, vous remboursez quatre échéances annuelles, la première échéance de 2 500 € à trois mois de la livraison et les suivantes de 2 500 € de douze mois en douze mois. Frais de dossier 80€. TEG (Taux Effectif Global) annuel fixe de 0,460% (hors assurance facultative). Durée totale du crédit 39 mois. Coût total du crédit : 80€ (hors assurance facultative).

* (1ère échéance à 3 mois de la livraison)* Sur tous les tracteurs neufs jusqu'au 30 avril 2018.

SARL GIACOMEL
ZA Granges Hautes - Auxonne - 03 80 27 08 00 - giacomelagri.com
JOHN DEERE



Tracteurs 4 et 6 cylindres de même puissance par marque

Marque	Modèle	Puissance au régime nominal (Ch)	Puissance maxi (Ch)	Puissance maxi avec boost (Ch)	Nbre cylindres/ Cylindrée (cm^3)	Couple maxi et régime moteur correspondant (sans/av. boost) (Nm et trs/min)	Débit hydraul. pompe -principale (l /min)	Capacité maxi de relevage (kg)	Poids à vide (kg)	Empattement (mm)
Case IH	Maxxum 145	145	155	175	4/4 485	650/700 à 1500	80 à 160	7 864	5 190	2 684
	Maxxum 150	145	158	175	6/6 728	650/740 à 1500	80 à 160	7 864	5 320	2 684
	Puma 140 X	140	155	175	6/6 728	655/750 à 1500	110	8 257	6 782	2 789
Claas	Arion 550	155	165	-	4/4 525	660 à 1500	110 ou 150	6 900	6 020	2 560
	Arion 630	155	165	-	6/6 788	703 à 1200	110 ou 150	6 900	6 570	2 820
Deutz-Fahr	6175.4	163	171	-	4/4 038	699 à 1400	84 à 160	6 200 à 9 700	7 080	2 543
	6175	169	176	-	6/6 057	739 à 1500	84 à 160	6 200 à 9 700	7 200	2 767
Fendt	516 Vario	163	171	-	4/4 038	687 à 1400	75 à 158	7 780	6 400	2 560
	716 Vario	163	171	-	6/6 057	725 à 1450	109 à 193	10 360	7 735	2 783
John Deere	6135R	135	148	166	4/4 500	632 à 1600	80 ou 114	6 800	6 400	2 765
	6145R	145	160	192	6/6 800	677 à 1600	80 ou 114	8 100	6 900	2 765
Kubota	M7172	170	170	175	4/6 100	711 à 1400	80 ou 110	9 400	6 300	2 720
Massey Ferguson	6718 S	-	175	200	4/4 900	744/840 à 1500	110 à 190	8 100 à 9 600	6 000	2 670
	7718	-	175	200	6/6 600	744/840 à 1500	110 à 190	8 100 à 9 600	6 300	2 880
McCormick	X7.460	160	166	175	4/4 485	680/700 à 1500	110 ou 130	9 300	6 400	2 600
	X7.660	159	165	175	6/6 728	679/726 à 1500	110 ou 130	9 300	6 810	2 750
New Holland	T6.175	145	155	175	4/4 485	650/700 à 1500	113 à 150	7 864	5 490	2 642 ou 2 788
	T6.180	145	158	175	6/6 728	650/740 à 1500	113 à 150	7 864	5 610	2 642 ou 2 788
	T7.175	145	155	175	6/6 728	655/750 à 1500	113 à 160	8 257	6 600	2 789 ou 2 880
Valtra	N174	-	165	201	4/4 900	680/800 à 1500	115 à 200	7 800	6 300	2 665
	T154	-	165	180	6/6 600	680/740 à 1500	73 à 200	8 100	7 300	2 995

Cinq motoristes se partagent le segment

Sur ce segment des 140 à 180 chevaux, les tractoristes se partagent les moteurs. Les bloc Deutz sont utilisés par Deutz-Fahr et Fendt. Agco Power motorise les modèles Valtra et Massey Ferguson. Case IH, New Holland et McCormick se fournissent chez FPT (Fiat Powertrain). Outre les tracteurs sous ses couleurs, John Deere équipe les tracteurs Claas. Enfin, Kubota dispose de sa propre motorisation.
Tous les tracteurs sont désormais équipés d'une motorisation conforme à la norme Tier 4f (stage IV). Les choix technologiques pour y arriver diffèrent selon les motoristes. Si le catalyseur SCR (avec AdBlue) a été adopté par tous, le filtre à particules (FAP) n'est utilisé que par John Deere, Kubota et Deutz qui font également appel à l'EGR (recyclage des gaz d'échappement) et au DOC (catalyseur d'oxydation). FPT et Agco Power se limitent ainsi à une combinaison DOC+SCR.



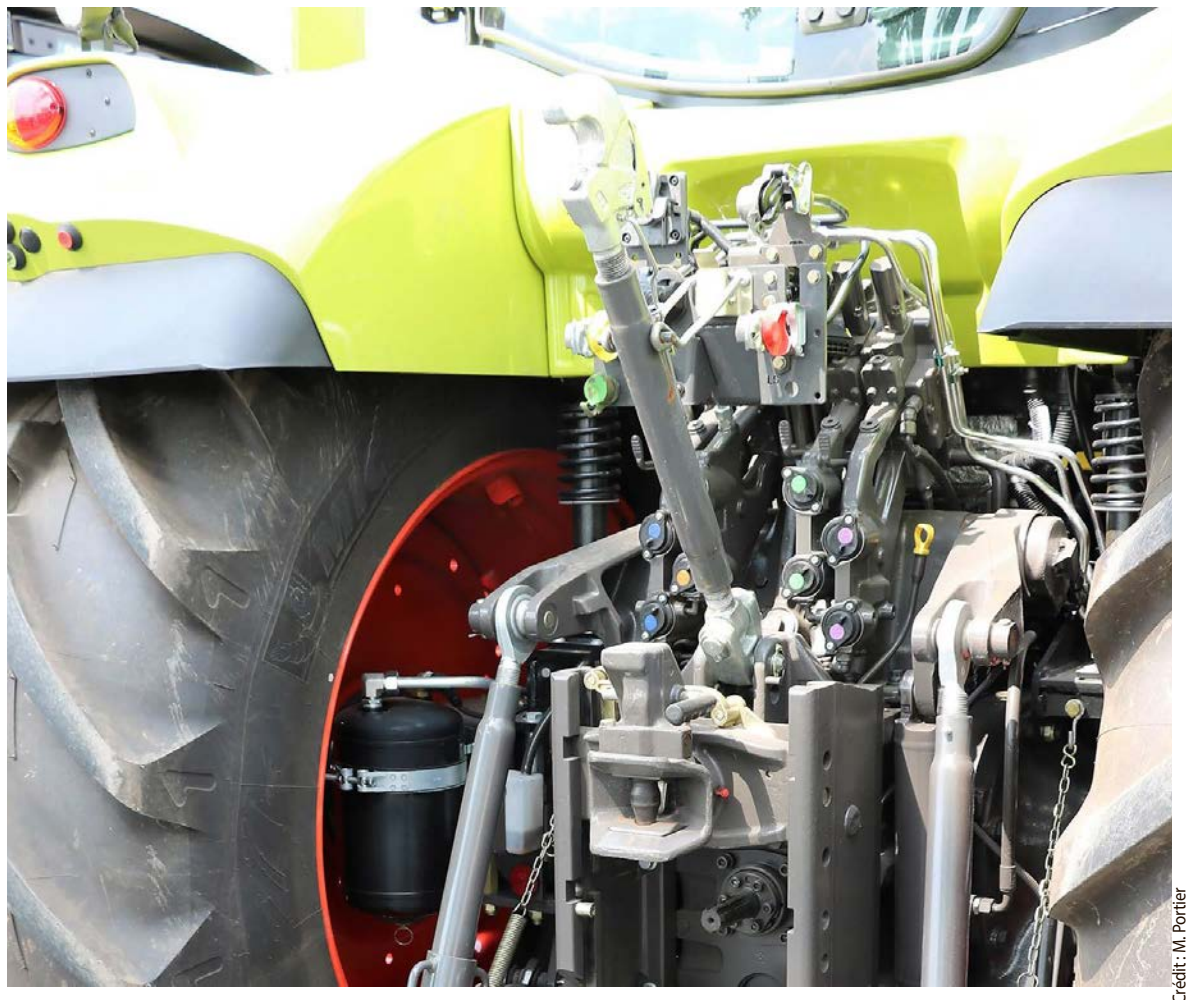
Valtra

Les gros quatre cylindres font preuve d'efficacité pour le travail du sol et le semis rapides.



Freinage double ligne : pneumatique ou hydr

Depuis le 1er janvier, tous les tracteurs commercialisés sont équipés d'un freinage de remorque double ligne. Deux technologies, pneumatique ou hydraulique, sont proposées suivant les marques et les puissances.


Crédit : M. Portier

Le freinage de remorque double ligne pneumatique est déjà bien connu par les tractoristes qui le proposent de longue date dans certains pays.

Principal bouleversement imposé par la nouvelle réglementation européenne 167/2013, baptisée également Mother Regulation, tous les tracteurs vendus depuis le 1er janvier dernier doivent être équipés d'un freinage de remorque double ligne pneumatique ou hydraulique. En complément, une connexion simple ligne hydraulique, celle utilisée jusqu'à présent en France, pourra toutefois subsister sur les tracteurs neufs jusqu'au 31 décembre 2020. Toutefois, un amendement au règlement européen «*freinage*» (2015/68) va être publié au printemps, décalant cette date de quatre ans. Les tracteurs neufs pourront donc disposer d'une simple ligne complémentaire jusqu'au 31 décembre 2024. À noter également que les systèmes de freinage hydraulique double ligne dits «*intelligents*» capables de détecter et piloter des véhicules équipés en simple ligne hydraulique, pourront également disposer de cette polyvalence jusqu'à cette date.

Ce changement peut paraître anodin au moment de signer le bon de commande, mais il sera déterminant pour vos investissements futurs. En effet, dès le 1er janvier 2022, toutes les véhicules remorqués et outils tractés (hormis les outils tractés limités à 25 km/h) commercialisés seront équipés d'un freinage double ligne. Reste à faire le bon choix entre la technologie hydraulique ou pneumatique.

Les gros tracteurs en pneumatique, les petits en hydraulique

L'offre des tractoristes pourra vous guider dans un certain nombre de cas. Pour les fortes puissances, certaines marques équipaient déjà leurs tracteurs de freinage pneumatique. On observe ainsi que de nombreux tracteurs destinés aux zones de grandes cultures sont équipés en standard d'un freinage double ligne pneumatique. Certaines marques comme Case IH (Puma), New Holland (T7), proposent par ailleurs, en option, le freinage double ligne hydraulique. New Holland va même jusqu'à proposer à la fois le freinage double ligne pneumatique et hydraulique sur ses modèles T7, toujours en option. Deutz-Fahr et John Deere laisse le choix avec la double ligne hydraulique en standard et le pneumatique, en option.

À l'opposé, la situation est également assez tranchée pour les petits tracteurs d'élevage et les tracteurs spécialisés, où la solution double ligne hydraulique est préférée pour son coût inférieur et pour sa compacité. Suivant les marques et les modèles, le freinage double ligne pneumatique est indisponible ou proposé en option.

La catégorie où le choix est le plus cornélien est celle des tracteurs 4 cylindres de puissance intermédiaire où l'offre est très dépendante de la stratégie des tractoristes. Les marques du groupe Agco (Fendt, Massey Ferguson et Valtra) ou encore Claas ont fait le choix de ne proposer que de la double ligne pneumatique. D'autres comme Kubota (M7002 et MG-XIII), Case IH (Luxxum, Maxxum), New Holland (T5 et T6) et John Deere (série 6) et Deutz-Fahr (série 6) laissent le choix au client en équipant le tracteur en standard de la double



AVENIR MOTOCULTURE
21 Arc sur Tille 03 80 63 07 77
21 Ménétreux-le-Pitois
Agent Loudenot
71 Verdun/Doubs

BAZOLLES MOTOCULTURE
58 Bazolles 03 86 38 97 09

ETS GATELLIER
58 Suilly-la-Tour 03 86 26 33 93

SARL LUCAS
89 Cruzy-le-Châtel 03 86 75 20 98
21 Leuglay - 89 Vassy Etaule
89 Nuits-sur-Armançon

SARL MORTIER
21 Censerey 03 80 84 43 76
71 St Bonnet - 71 Étang/Arroux

SOMAC
89 Perrigny 03 86 94 25 70
89 Soucy - 10 St. André les Vergers



Fendt 700 Vario :
le Visionnaire.

Compact et performant, le 700 Vario redéfinit la notion de polyvalence. Disponible en quatre versions, Power – PowerPlus – Profi et ProfiPlus, le 700 Vario performe tant par sa puissance que sa sobriété en carburant qui le classe en leader de sa catégorie. Son système d'autoguidage VarioGuide et sa cabine VisioPlus sont autant d'atouts que vous retrouverez de 145 à 240 Ch.

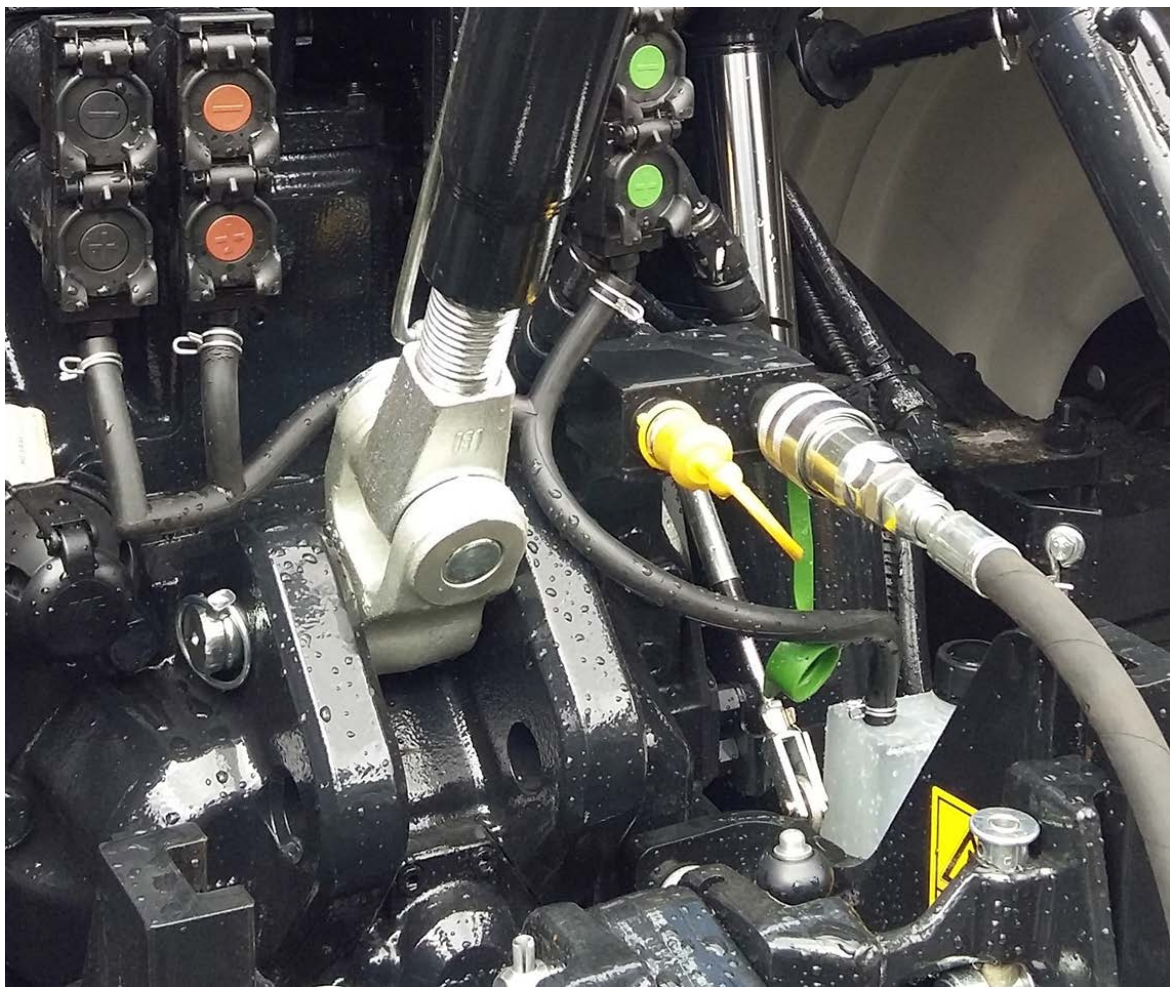
BOUCHERON SAS
89 Lézinnes **03 86 75 63 22**
21 Vénarey-les-Laumes **03 80 97 01 50**
et son agent :
BSA 89 Cussy les Forges **03 86 33 11 24**

ETS DE BRUIN
89 Cerisiers **03 86 96 20 08**
89 Charny **03 86 63 09 13**
58 Chateauneuf Val de Bargis **03 86 59 31 26**
et ses agents :
OUANNE AGRI 89 Ouanne **03 86 47 65 87**
AGRITECH 18 St. Germain du Puy **02 48 30 84 11**

AGCO Your Agriculture Company
Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com
Plus d'informations sur fendt.fr/tracteurs

RCS 397 566 860 000 29 - POINT VIRGULE - 03 44 23 48 48

raulique ?



Crédit : New Holland

Le freinage de remorque double ligne hydraulique se matérialise par un second connecteur (en jaune) au niveau de l'attelage.

ligne hydraulique et en option de la double ligne pneumatique.

Les incertitudes de la double ligne hydraulique

Chacune des deux technologies de freinage a ses avantages et inconvénients. La double ligne hydraulique se démarque surtout par l'aspect financier dans l'achat du tracteur. Elle s'impose également pour ceux qui disposent de tracteurs compacts uniquement disponible avec cette technologie. Le freinage double ligne hydraulique laisse également la possibilité d'un montage a posteriori d'un dispositif double ligne pneumatique, si nécessaire. En revanche, sa principale limite réside dans l'incertitude qui règne autour des équipements de freinage double ligne hydraulique pour les véhicules et outils tractés. En effet, comparée à la technologie pneumatique déjà largement répandue dans de nombreux pays, la double ligne hydraulique impose de nouveaux développements qui risquent de la rendre plus onéreuse. Pour l'instant, seul New Holland a présenté un combiné presse-enrubanneuse homologué avec un système de freinage double ligne hydraulique. La plupart des constructeurs de remorques, épandeurs et tonnes à lisier sont dans l'expectative. Les marques étrangères ou présentes sur de nombreux marchés ne voient pas d'intérêt à se lancer dans la double ligne hydraulique.

La double ligne pneumatique a déjà fait ses preuves

Du côté de la double ligne pneumatique, mis à part le surcoût à l'achat du tracteur, les avantages sont nombreux. Ce système est connu pour ses performances, il fait ses preuves depuis de nombreuses années dans plusieurs pays comme l'Allemagne, et même depuis 2009 sur les remorques homologuées à 40 km/h en France. C'est aussi la seule solution de freinage double ligne utilisable sur les véhicules trois essieux. En effet, l'hydraulique double ligne ne permettra pas de satisfaire aux exigences de décélération sur ce type de véhicule. En prévision d'une évolution du code de la route pour rouler à plus de 40 km/h, le pneumatique double ligne s'impose pour les versions de tracteurs homologués à 50 km/h ou plus. Certains modèles font toutefois exception comme chez Deutz-Fahr où le série 7 équipé de freins à disques sur le pont avant peut être homologué à 50 km/h avec un freinage de remorque double ligne hydraulique.

Enfin, le surcoût à l'achat du tracteur pourra être compensé par la valorisation du compresseur pour des outils utilisant de l'air sous pression (pulvérisateur, semoir) ou pour le télégonflage. Le freinage pneumatique aura aussi un impact sur la valeur de revente du tracteur qui pourra plus facilement trouver preneur sur des marchés étrangers. Enfin, pour les utilisations en commun de type Cuma, le pneumatique est préférable, considérant qu'un certain nombre de marques de tracteurs font l'impasse sur l'hydraulique. Finalement, la principale inquiétude va concerner le parc existant de tracteurs et de machines tractées. À partir de 2022, les tracteurs équipés d'un freinage simple ligne ne pourront plus tracter les nouveaux matériels tractés. Pour les tracteurs d'avant 2018 relativement récents, certains tractoristes pourront proposer un kit de freinage pneumatique en rééquipement, si la réglementation le permet. Quant aux outils et véhicules tractés équipés en simple ligne hydraulique, qui constituent la grande majorité du parc actuel, ils ne pourront plus être freinés par un tracteur neuf dès 2025.

Michel Portier

Terres de Bourgogne
Retrouvez toutes nos vidéos sur
YouTube



M7002 : il repousse les limites de la performance

Le Kubota M7002 établit de nouveaux standards répondant à vos exigences en terme d'efficacité, de confort et de fiabilité

- Nouvelle transmission Powershift offrant 6 rapports sous charge pour toujours plus de confort
- L'optimisation des performances moteur augmente votre productivité, tout en abaissant encore la consommation de carburant
- Une expérience de conduite améliorée et un niveau de confort toujours plus élevé, grâce aux évolutions du joystick et du système de contrôle en bout de champs HMS
- Travail détendu et sans fatigue avec le nouveau système d'autoguidage Kubota

www.kubota-eu.com

For Earth, For Life
Kubota

Vos distributeurs

Kubota

• SARL **Audin**
03460 Villeneuve-S/Allier
04 70 43 30 33
contact@audin-agri.com

Agent:
AGRI LOCATION
58700 Moussy
03 86 68 15 88

• SAS **Kub 89**
ZA du soleil Levant - 89290 Venoy
03 86 18 89 99 - 06 30 58 30 05
kub89@outlook.fr

• SARL **Luzy Motoculture**
Pascal Carnot Route de Toulon
58170 Luzy - **03 86 30 16 99**
luzy.motoculture@cegetel.net



CORMAT
www.cormat.fr
2 Rue auguste Parisot - **52000 CHAUMONT**
ZI Des Franchises - **52200 LANGRES**
Rue Corneille - **21800 NEUILLY LES DIJON**
Tél : 03.25.02.65.31 Fax : 03.25.31.55.36

Un premier exemple d'attelage en double ligne hydraulique

New Holland vient de présenter une solution complète de freinage double ligne hydraulique en équipant un combiné presse-enrubanneuse Roll Baler Combi. Le dispositif a été développé par l'équipementier italien Safim. Ce dernier est attelé à un tracteur T7 disposant d'un freinage hydraulique double ligne. Coté tracteurs, figurent deux connecteurs hydrauliques pour le freinage : un femelle (en vert) pour la modulation du freinage et un mâle (en jaune) constituant la ligne à pression constante. Pour une connexion avec un outil simple ligne, il suffit de brancher la prise habituelle avec le premier, le système détectant aussitôt qu'il doit fonctionner en simple ligne. Pour le branchement en double ligne avec le combi, le système utilise un multicoupleur à trois tuyaux et un câble. Pour fonctionner, le freinage double ligne impose une prise électrique ABS pour un échange d'information entre le tracteur et l'outil. L'activation du frein de parc sur le tracteur commande l'électrovanne qui libère la pression de l'accumulateur pour freiner le Roll Baler. Un manque de pression côté outil génère un symbole d'alerte sur le tracteur. La pression initiale est alors générée par un appui long sur les pédales de frein.

Sur le combi, le bloc de freinage électrohydraulique permet de travailler aussi bien en simple ligne qu'en double ligne. Il intègre une réserve de pression (boule d'azote) pour activer le freinage en cas de rupture d'attelage, aussi bien en simple ligne qu'en double ligne. On trouve ainsi deux modes de sécurité.

En simple ligne, le flexible se débranche au niveau du bloc hydraulique, le câble fait pivoter la grande goupille beta et la pression de l'accumulateur est envoyée dans les freins. En double ligne, s'il y a rupture de la liaison électrique, l'électrovanne se ferme et la pression de l'accumulateur est envoyée dans les freins. S'il y a traction sur le multicoupleur (rupture mécanique de l'attelage), le câble ouvre un clapet dans le multicoupleur qui supprime la pression d'attente dans le bloc électrohydraulique de l'outil et la pression de l'accumulateur est envoyée dans les freins.

M. P.



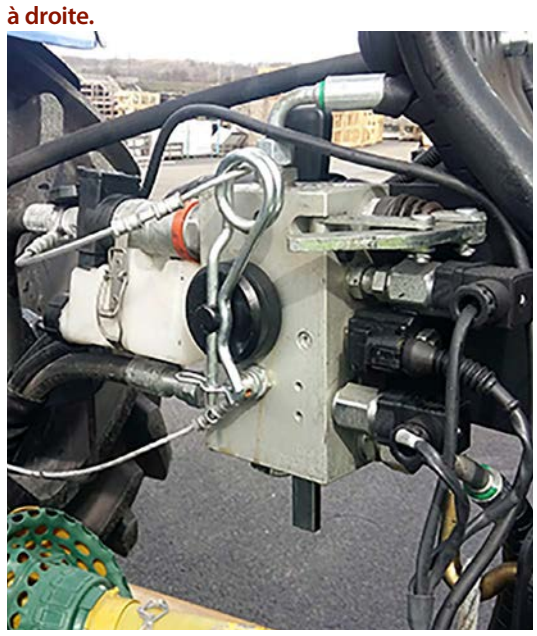
Crédit : New Holland

La prise double ligne à gauche et la simple ligne à droite.



Crédit : New Holland

Le branchement du freinage au tracteur en mode double ligne.



Crédit : New Holland

Le bloc de freinage électrohydraulique installé sur la presse.



Crédit : New Holland

Le branchement en mode simple ligne en utilisant la même connexion du tracteur.





Élevage et société

Projet Accept : la controverse sur l'élevage à la loupe

Durant trois ans, l'Ifip-Insitut du porc, a conduit un projet pour «*comprendre et agir*» face à la controverse sur l'élevage. L'enjeu est, pour la filière, de renouer la confiance entre éleveurs et consommateurs, alors que la légitimité de l'élevage et de ses modèles est remise en cause

Les résultats du projet Accept, une étude menée entre 2014 et 2017, pilotée par l'Ifip-Institut du porc et financée par le fonds Casdar, ont été présentés lors d'un colloque le 5 avril. Le projet a pour but d'étudier les controverses sociétales qui agitent le monde de l'élevage et de permettre ainsi aux éleveurs de s'adapter. La journée a été l'occasion pour des scientifiques, mais aussi des responsables de filières et associatifs, de débattre. «*La question de l'intégration de l'élevage dans la société est la question de base, elle dépasse les éleveurs et concerne tous les acteurs de la chaîne*», estime Joël Merceron, le directeur général de l'Idele. Christiane Lambert, présidente de la FNSEA, déplore «*le faussé qui s'est établit entre l'élevage et sa perception par la société*» et dénonce le «*mal-être des éleveurs qui sont accusés par des mots forts et violents*». «*Le bien-être de l'animal et de l'humain sont liés, quand un éleveur va bien, son élevage va bien et l'inverse est aussi vrai*», assure Bruno Faucheron, président du Comité régional de l'élevage Grand-Est et en charge du Bien-être animal à la commission élevage de l'APCA. Selon les résultats du projet Accept, la controverse confronte aujourd'hui deux mondes : d'un côté le monde associatif, de l'autre celui de l'élevage. Ils s'affrontent pour convaincre les consommateurs et citoyens, les industriels et distributeurs, ainsi que les décideurs politiques, en faisant appel aux scientifiques et ce à travers les médias.

La préparation des projets est capitale

La controverse touche différents champs de l'élevage. L'étude a identifié quatre registres d'incertitudes : l'impact sur l'environnement, le bien être animal, l'impact sanitaire, et les modèles d'élevages. «*Le système intensif concentre les inquiétudes*», précise Elsa Delanoue, sociologue. «*Les citoyens sont attachés au plein air, à la naturalité et à la tradition*», explique-t-elle. L'émergence de conflits dépend aussi du type de filière, comme le montre une étude menée dans le cadre du projet sur les «*déterminants et enjeux de la perception sociale locale des élevages*». Au niveau local, les préoccupations des citoyens sont par exemple davantage environnementales lorsqu'un projet d'élevage porcin est mené, même en cas de projet alternatif, tandis que les projets d'élevages bovins font davantage émerger des conflits autour de la question foncière. L'acceptabilité dépend aussi énormément de la capacité de l'éleveur à rassurer ses concitoyens. Pour Marie-Laurence Grannec, qui a participé au projet pour la Chambre d'Agriculture de Bretagne, l'insertion sociale est essentielle. Sur les cas de projets étudiés les éleveurs «*qui ont réussi à éviter le conflit avaient une bonne image, ceux en conflit n'en avaient pas ou une mauvaise*». Cela dépend aussi de la préparation du projet. Les éleveurs ne s'attendent pas forcément à rencontrer de résistance et voir le bien-fondé de leur projet remis en cause, dans la mesure où celui-ci est conforme à la réglementation. «*On voit que les éleveurs qui ont des projets alternatifs ou d'agriculture biologique se posent encore moins de questionnements*», détaille Marie-Laurence Grannec. Or répondre par la réglementation aux inquiétudes n'a que peu d'effet. «*Les gens se méfient, ils se posent la question de savoir si l'agriculteur respecte vraiment la réglementation, et de plus, parfois estiment que celle-ci n'est pas assez forte*», explique la sociologue Elsa Delanoue.

Les français toujours attachés à la viande

L'une des tâches essentielles pour l'élevage, s'il veut enrayer les polémiques, est donc de rétablir la confiance avec les citoyens-consommateurs, et d'informer. Selon un sondage Ifop réalisé en France dans le cadre du projet, 57 % des sondés déclarent mal connaître la façon dont les animaux sont élevés, même si les deux tiers s'intéressent aux problématiques de l'élevage. Cependant, une petite majorité se déclare insatisfaite de l'impact environnemental de l'élevage, et près des deux tiers du bien-être animal. Les français restent toutefois attachés à la consommation de viande, seul 2 % sont végétariens ou végans, mais 32 % envisagent de diminuer ou cesser leur consommation. «*Lorsqu'une controverse se déploie, elle envahit l'espace public, mais la transformation est longue*», explique la sociologue de l'Université Rennes 2, Véronique Van Tilbeurgh.

Pour l'avenir, le projet Accept a établi cinq scénarios prospectifs. Le dérèglement climatique et la pression démographique pourraient, par exemple, remettre la production au centre des priorités et encourager les modèles intensifs. Un dialogue plus structuré entre les acteurs de la filière et de la société, pourrait aussi permettre de maintenir une diversité de modèles d'élevages socialement acceptés. Ou bien encore, la pensée végane pourrait devenir majoritaire et marginaliser la consommation de viande.
Si vous construisez un bâtiment neuf, faites celui d'après-demain
L'enjeu pour les éleveurs est donc de savoir communiquer sur les bonnes pratiques qui sont déjà en place, mais aussi d'en trouver de nouvelles. Les labels, peuvent, par exemple, être un élément rassurant. Un meilleur étiquetage aussi, source de transparence, est plébiscité par 96% des sondés, selon le sondage Ifop. L'avènement de l'un ou l'autre des scénarios imaginés par le projet Accept dépendra en partie de la capacité à transformer les modèles d'élevages, pour combler la demande des consommateurs. La filière œuf, par exemple, doit s'adapter à l'augmentation de la demande d'œufs de poules élevées hors cage. «*Aujourd'hui 32 % des œufs sont produits dans un mode alternatif à la cage, mais un œuf acheté sur deux provient de ces systèmes*», décrit Maxime Chaumet, secrétaire général du CNPO, l'interprofession de l'œuf.

L'objectif de la filière étant davantage l'autosuffisance que la surproduction, elle va devoir trouver les moyens d'accompagner la transition des éleveurs, afin de satisfaire la demande rapidement et ne pas la voir lui échapper. L'investissement et l'anticipation sont donc essentiels. «*Si vous construisez un bâtiment neuf, faites celui d'après-demain, écoutez tous les signaux faibles pour qu'il dure vingt ans, sinon on passe sa vie à rattraper le coup*», prévient Christiane Lambert, présidente de la FNSEA.

Ndlr : Une vidéo est disponible sur l'acceptabilité de l'élevage à cette adresse : https://bit.ly/2EsNbH3

La chronique ovine

Déclarer les dégâts des petits prédateurs

Les populations de renards et blaireaux sont en constante augmentation dans les campagnes. Selon Alain Delpuech de la fédération des chasseurs de la Haute-Vienne, *«il y a trois principales raisons : l'interdiction de la chloropicrine dans les années 1990, la présence de terriers plus nombreux après la tempête de 1999 rendant leur suivi plus facile et la disparition de la gale»*. En avril et mai, les renardes se mettent à chasser pour nourrir leurs jeunes.

Les agneaux âgés de moins d'un mois et les plus fragiles sont des proies faciles. Les pertes peuvent être élevées. *«Sans compter le nombre de renards qui ont été piégés et dont le nombre a doublé entre 2011 et 2017, le tableau de chasse fait état de 3 950 renards tués en Haute Vienne lors de la campagne 2016/17 contre1860 en 2001/2002, argumente Alain Delpuech. La fréquence d'observation lors des comptages de nuit réalisés par la Fédération des chasseurs a été multipliée par 5 au cours des 15 dernières années»*.

Un classement revu tous les 3 ans

En Haute-Vienne, le renard est classé dans les espèces nuisibles mais le classement des espèces est revu tous les trois ans. *«Nous avons très peu de déclarations, explique le technicien de la fédération de chasse et cela pose problème car un recensement des dégâts est indispensable pour classer les espèces nuisibles. Le renard est ainsi susceptible de sortir de la liste des espèces nuisibles et le seul moyen de régulation resterait la pratique de la chasse. Le piégeage du renard serait alors interdit. Chaque fois que cela est possible, il est donc très important de faire une déclaration à votre Fédération Départementale des Chasseurs»*.

Les activités du CIIRPO sont financées par l'Union Européenne et les conseils régionaux Nouvelle Aquitaine et Centre Val de Loire.

Réseau de références ovin de Bourgogne et Laurence Sagot (Institut de l'Elevage/CIIRPO)



La population de renards augmente d'années et années.

Maladies du colza

La lutte en floraison, c'est simple !

Le sclérotinia est une maladie peu fréquente mais potentiellement nuisible. Certaines années, la perte quet atteindre 6,5 quintaux à l'hectare en moyenne. Terres Inovia recommande de réaliser une protection préventive

Le sclérotinia est une maladie peu fréquente mais potentiellement très nuisible. Les essais de Terres Inovia en années à pression moyenne à forte ont montré une perte de 6,5 quintaux en moyenne sur le témoin non traité. En 2007, la nuisibilité dépassait même les 10 quintaux/ha. Donc, malgré la faible fréquence d'expression de la maladie, la perte de rendement potentielle et l'absence de solution curative incitent à réaliser une protection préventive au stade G1.

Un traitement unique à bien positionner au stade G1

Il y a différentes façons de reconnaître le stade G1. Ce stade correspond à la chute des premiers pétales, à la formation des 10 premières siliques (<2cm) et à une parcelle *«bien jaune»*. Le stade G1 apparaît, en fonction des températures, de 6 à 12 jours après le début floraison. Il a été démontré dans les essais Terres Inovia qu'un traitement plus précoce ou plus tardif avait une efficacité fortement amoindrie. Aidez-vous du Bulletin de Santé du Végétal (BSV) de votre région.

Les essais Terres Inovia conduits ces dernières années n'ont pas montré de gain significatif d'efficacité ou de rendement d'un double passage par rapport à une application unique d'une référence dès lors que cette dernière est bien positionnée au stade G1 et à dose pleine.

- En situation de risque sclérotinia élevé : les associations à base de prothioconazole ou de boscalid sont les solutions les plus efficaces (sauf secteurs fortement concernés par la résistance spécifique)
- En situation de risque sclérotinia moyen ou lorsque le sclérotinia n'est pas la cible principale, la plupart des solutions sont adaptées : Propule, Prosaro, Joao, Filan SC, Effilor, Brigg+Staffor, Pictor pro+Sunorg ou solutions avec biocontrôle comme Ballad et Polyversum associés à une demi-dose de fongicide.

Cas particuliers

Si un épisode pluvieux de plusieurs jours est annoncé et le colza n'a pas atteint le stade G1 il peut être risqué d'attendre. Dans ce cas il peut être intéressant de fractionner le fongicide avec une intervention précoce avant le stade G1 (F2 par exemple) relayée 7 jours plus tard encadrant le stade optimal G1 contre le sclérotinia. Choisir dans ce cas parmi les solutions les plus efficaces comme Prosaro, Filan SC ou Propulse. Ce fractionnement peut aussi être intéressant en cas de floraison hétérogène (suite implantation ou hiver difficile ou mélange de variétés).

Exemples de fractionnement : Prosaro 0.5 *2 ; Filan SC 0.25 ou Propulse 0.5 / Prosaro 0.5

Une gamme de solutions large pour varier les matières actives sur sclérotinia et éventuellement des maladies plus secondaires

Dans le dispositif de surveillance *«Résistance du sclérotinia aux fongicides»* (Anses, Terres Inovia, DGAL/SDQPV), on constate une progression la proportion de souches détectées résistantes au Boscalid d'année en année. Grâce à un panel large de solutions actuelles, il est fortement conseillé de varier les matières actives en se limitant à une seule application de SDHI par campagne et en associant systématiquement le Boscalid lorsqu'il est utilisé.

Contre l'oïdium (plus fréquent au sud), le choix d'un produit contenant du prothioconazole reste la stratégie la plus efficace contre cette maladie. En cas de présence de cylindroporiose plus fréquente dans le Nord Ouest, la solution de protection sclérotinia doit intégrer une triazole.

Un traitement spécifique contre l'alternaria peut se justifier en façade océanique (Sud-Aquitaine, Bretagne, Normandie, Nord-Pas-de-Calais) avec une deuxième application à dose modulée de triazole ou de strobilurine.

L.RUCK – M.GELOEN - TERRES INOVIA

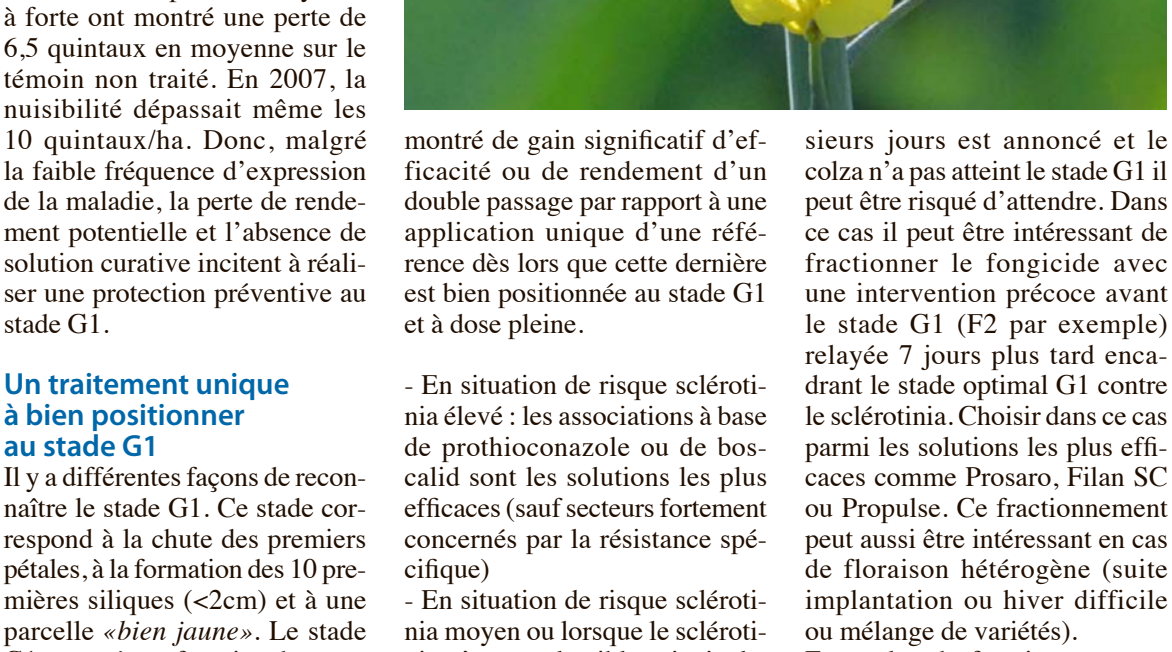


Figure 1 : Efficacités comparées d'un traitement unique à G1 ou suivi d'un second traitement
Regroupement de 24 essais avec et sans attaque de sclérotinia de 2010 à 2014

Stade F1



Stade G1





Portes ouvertes aux Ets Morisot

Un succès grandissant

Alternant tous les deux ans, présentation au champ et portes ouvertes à la concession, les Ets Morisot, concessionnaires Valtra à Terrefondrée, voient leurs évènements s'installer dans le Nord Côte d'Or, au vu de la fréquentation soutenue et régulière. La famille Bongard qui cultive l'esprit familial de l'entreprise et l'exposition de matériels présentée y sont sans doute pour beaucoup. Toujours est-il que les 5 et 6 avril derniers, les agriculteurs sont venus nombreux tout au long de ces deux jours pour découvrir les gammes des constructeurs présents.



Bien entendu, la gamme Valtra était largement représentée avec les N4 (115 à 201 cv) et T4 (170 à 271 cv), disponibles avec les transmissions HiTech et Active à 5 rapports sous charge des blocs hydrauliques commandés mécaniquement, Versu à commandes électriques, et enfin Direct, la variation continue du constructeur finlandais. Une nouvelle fois, les visiteurs ont pu découvrir le nouvel accoudoir Smart Touch qui permet une personnalisation complète avec 12 fonctions programmables, l'enregistrement de profils utilisateur, et l'accès aux systèmes d'Autoguidage. Le levier de commande multifonctions, les distributeurs à commandes électriques, les commandes de relevage arrière et de prise de force, l'écran terminal tactile avec une interface de type smartphone et un terminal tactile de 9 pouces, plus facile et plus intuitif et le panneau de contrôle sont à portée de main de l'utilisateur.

Les principales marques distribuées par l'entreprise étaient représentés : Kuhn avec des outils de sol et un pulvérisateur Métris 3200l, l'un des 2 modèles avec le 4100l, proposant une largeur de rampes de 24 à 38m en 2 ou 3 bras et Amazone avec un ensemble pulvé porté avant-arrière et un distributeur d'engrais. Krone n'était pas en reste avec l'exposition de plusieurs Big Pack. La gamme de presses à balles cubiques du constructeur allemand est composée de 3 modèles 890, 1270 et 1290 proposant des balles de 120/70 ou 90. En option, le modèle 1270 peut recevoir un noueur double et la variante MultiBale qui lie, dans une grande balle cubique, jusqu'à neuf petites balles.

Tombola Terres de Bourgogne
Votre journal était présent lors de ces deux journées. Une tombola organisée pour l'occasion a permis à Jean-Michel Bourgeois de Béneuvre, de remporter un magnifique panier de produits du terroir.

Portes ouvertes chez Bazolles Motoculture

Présentation des nouvelles gammes S

Massey Fergusson et son réseau de concessionnaires organisent durant un mois, une opération nationale baptisée «*les journées professionnelles*», sous la forme de portes ouvertes. Bazolles Motoculture a convié les agriculteurs de la Nièvre dans ses locaux du village éponyme le 6 avril dernier. La concession Massey Ferguson, dirigée par la famille Debailleul, proposait aux visiteurs de venir découvrir les nouvelles gammes de tracteurs badgées S et présentées au dernier Agritechnica.

L' «*effet S*» se traduit par l'arrivée d'un nouveau design au niveau du capot et des phares sur tous les modèles MF 5700 S, MF 6700 S, MF 7700 S et MF 8700 S, soit de 95 à 400 cv. Le nouveau tracteur MF 5709 S, plus compact, est le premier à bénéficier de cette évolution. Il est proposé avec la transmission Dyna-4 ou Dyna-6. Autre évolution notable, tous les modèles sont désormais dotés en option du terminal tactile Isobus de 9 pouces Fieldstar 5 qui permet de contrôler l'intégralité des fonctions du tracteur jusqu'à l'autoguidage. Certains modèles



en profitent pour voir leur capacité évoluer. Ainsi, le PTAC du MF 6715 S Dyna-4, par exemple, est désormais de 11 000 kg et celui du MF 6718 S de 12 500 kg sur la version Dyna-VT. Les tracteurs de la série MF 8700 S sont désormais dotés d'une nouvelle suspension de cabine mécanique active qui assure une régulation de l'amortissement en continu. Les versions Dyna-6 et Dyna-VT du MF 6700 S et des modèles supérieurs affichent une vitesse maximale de 40 ou 50 km/h. Les freins de remorque pneumatiques double ligne sont désormais présents de série pour le freinage de remorque, et un freinage hydraulique est proposé en option.

Bazolles Motoculture présentait également la gamme de fenaison Vicon : faucheuses, faneurs, andaineurs et presses à balles rondes. La gamme Fanex, disponible jusqu'à 9m de large, est présente des toupies sans entretien. Seul le cardan de la prise de force dispose de graisseurs. Côté presses, les modèles à chambre variable RV 5216 et RV 5220 sont équipées du système de liage breveté PowerBind ainsi que de l'Intelligent Density 3D permettant une sélection rapide des diamètres et densités de balle. Les deux versions conçoivent des balles de diamètre de 0,60 m jusqu'à respectivement 1,65 m et 2,00 m.

▶ Des professionnels à votre service

Rénovation de toitures (tous types)
• Nettoyage • Anti-mousse
• Revêtement coloré
à partir de 5€ HT/m²
PROTECT-HABITAT
Ludovic Jacquenet - 06 76 03 59 49

CLÔTURE ÉLECTRIQUE PERMANENTE
L'Éleveur Bourguignon
UNE SOLUTION ÉCONOMIQUE ET EFFICACE POUR GARDER VOS ANIMAUX ET LIMITER L'ENTRÉE DU GIBIER SUR LES PARCELLES
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly-en-Auxois
03 80 90 66 60

avec vous depuis plus de 20 ans !
Bâtir ensemble
CONSTRUCTEUR DE MAISONS INDIVIDUELLES
DEVIS SUR DEMANDE
www.batir.ensemble.fr
Votre conseiller Robert Bousquet 06 86 55 97 76

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

▶ Nouveautés

Claas : Une gamme de chargeurs enrichie



Crédit : Claas

Une nouvelle offre d'entrée de gamme fait son apparition avec les modèles FL E (avec ou sans parallélogramme mécanique), destinés aux tracteurs de 45 à 120 ch. Équipés d'un attelage à verrouillage sans outil et d'un verrouillage automatique des accessoires, ces chargeurs peuvent intégrer en option une suspension et une troisième fonction hydraulique.

La série FL C avec parallélogramme mécanique intégré, se positionne désormais en milieu de gamme. Elle accueille un nouveau modèle FL 140 C offrant une hauteur de vidange de 4,50 m. Les flexibles hydrauliques sont désormais intégrés dans le brancard, comme les béquilles une fois repliées. Option commune avec les chargeurs haut de gamme FL, des vérins hydrauliques plus puissants autorisant 300 kg de capacité de levage supplémentaires sont proposés sur les modèles FL 60 C à FL 120 C.

Joskin : Plus besoin d'attacher les balles sur les plateaux



Crédit : Joskin

Joskin lance des barrières latérales qui dispensent d'attacher les balles pour le transport sur les plateaux à fourrages. Proposé sur les plateaux Wago, le système de barrières latérales pilotées hydrauliquement baptisé 2 SE permet de monter et descendre les barrières de manière indépendante de chaque côté, évitant l'arrimage des balles avec des sangles ou des cordes. Le dimensionnement des barrières, réalisées en tubes ronds pour ne pas être agressif, a été pensé pour pouvoir contenir tout gabarit de balles rondes ou haute densité. Cette construction réduit les interventions humaines, fait gagner du temps et se veut sécuritaire, notamment par l'emploi de clapets anti-retour, qui maintiennent les barrières en position de transport, même en cas de fuite hydraulique.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)*

Les marchés en Sud-Est Centre

Marchés	cat.	Laissac 10/04/2018	Bourg-en-Bresse 03/04/2018	St-Christophe-en B. 04/04/2018	National 04/04 au 10/04/2018
Vaches viande (V)	U	3,90 €	-	3,73 €	3,79 €
	R	3,40 €	3,35 €	3,55 €	3,41 €
	O	3,25 €	3,00 €	-	3,13 €
Vaches mixte (M)	R	3,30 €	-	-	3,30 €
	O	3,25 €	3,10 €	-	3,13 €
Vaches lait (L)	O	2,90 €	-	-	2,80 €
	P	2,75 €	2,60 €	-	2,55 €
Génisses VML	U	-	4,20 €	4,30 €	4,05 €
	R	3,30 €	3,55 €	3,66 €	3,48 €
	O	3,25 €	2,90 €	-	3,11 €
Taureaux VML	URO	2,80 €	2,55 €	3,10 €	2,77 €

VML : type viande, mixte, lait

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **03/04/2018**

Effectif total: 886 - Nombre d'invendus: 94%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	E	350-400	2,90 €	2,97 €	2,94€	-
		U	250-300	3,21 €	3,43 €	3,32 €	-
			300-350	2,99 €	3,33 €	3,09 €	-
			350-400	2,70 €	2,91 €	2,81 €	-
			400-450	2,63 €	2,83 €	2,73 €	-
			450-500	2,47 €	2,70 €	2,56 €	-
		R	250-300	2,96 €	3,26 €	3,11 €	-
			300-350	2,89 €	3,05 €	2,92 €	-
			350-400	2,58 €	2,74 €	2,65 €	-
			400-450	2,52 €	2,61 €	2,58 €	-
			450-500	2,42 €	2,42 €	2,42 €	-
	F	E	300-350	2,78 €	3,76 €	2,91 €	-
		U	200-250	2,75 €	3,16 €	2,96 €	-
			250-300	2,59 €	2,94 €	2,75 €	-
			300-350	2,51 €	2,82 €	2,67 €	-
			350-400	2,51 €	2,81 €	2,60 €	-
		R	200-250	2,44 €	2,68 €	2,54 €	-
			250-300	2,56 €	2,70 €	2,63 €	-
			300-350	2,47 €	2,55 €	2,53 €	-
			350-400	2,29 €	2,46 €	2,39 €	-

BROUTARDS : Les différents débouchés sur l'export continuent d'animer les transactions à un rythme relativement soutenu. Certains exportateurs vers l'Allemagne, l'Espagne ou encore, l'Algérie, cherchent en vain des lots vaccinés FCO 4 et 8.

LAITONNES : Transactions fluides et cours reconduits dans les bonnes laitonnes préparées pour l'export. Les trop lourdes soufrant, d'un excès gras voient leurs tarifs continuer de s'effriter.

Effectif total: 130 - Nombre d'invendus: 92%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS	M	R	400-450	-	-	-	-
		U	300-350	-	-		
			350-400	-	-	-	-
			500 et +	2,35 €	2,40 €	2,39 €	-
			600 et +				-
	F	U	400 - 450	2,40 €	2,67 €	2,49 €	-
			450 et +	2,00 €	2,57 €	2,16 €	-
		R	350-400	-	-	-	
			400-450	-	-	-	-

GÉNISSES 2 ANS : Vente calme.

Effectif total: 371 - Nombre d'invendus: 95%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

	ÂGE				
VACHES CHAROLAISES GÉNISSES - TAUREAUX					
E	- 5 ans	2,16 €	2,37 €	2,25 €	-
	5 à 10 ans	2,14 €	2,49 €	2,24 €	-
U	- 5 ans	1,82 €	2,18 €	2,01 €	-
	5 à 10 ans	1,75 €	2,12 €	1,93 €	-
	+ 10 ans	1,76 €	1,91 €	1,81 €	-
R	- 5 ans	-	-	-	
	5 à 10 ans	1,60 €	1,82 €	1,74 €	-
	+ 10 ans	1,54 €	1,81 €	1,68 €	-
O	- 5 ans	-	-	-	-
	5 à 10 ans	-	-	-	-
	+ 10 ans	-	-	-	-
E	24 à 36 mois	2,125 €	3,44 €	2,55 €	-
U	24 à 36 mois	1,99 €	2,27 €	2,13 €	-
R	24 à 36 mois	1,50 €	1,94 €	1,78€	-
U	+ 500 kg	1,69€	2,07 €	1,79 €	-
R	+ 500 kg	1,37€	1,68 €	1,59 €	-

VACHES / GENISSES 30 MOIS : Apports en hausse cette semaine; la période de la mise au pré arrive, les éleveurs se déchargent de leurs derniers animaux pour vider les bâtiments. De plus la qualité est tout de même au rendez-vous quelque soit la catégorie. La demande est toujours forte, les cours sont donc reconduits.

TAUREAUX : Offre variée mais qui trouve preneur à des tarifs égaux à la qualité des animaux présentés.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 09/04/2018

	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Bovins (350)		
Broutards		
235 à 375 kg	670 - 1000	2,51 - 3,00
380 à 435 kg	1020 - 1150	2,60 - 2,73
Laitonnes		
275 à 320 kg	710 - 810	2,49 - 2,67
340 à 400 kg	900 - 990	2,33 - 2,70
Génisses		
330 à 470 kg (16-24mois)	650 - 1050	1,95 - 2,50
495 à 725 kg (24-36mois)	900 - 1360	1,76 - 2,31
Taureaux		
550 à 1015 kg	1010 - 1880	1,60 - 1,85
Vaches		
Vaches légères	960 - 1100	
Vaches entre deux	1110 - 1300	
Vaches lourdes	1360 - 1430	

Placement rapide en broutards légers et inférieurs à 420 kg à des cours très fermes. Tarifs stables en lourds. Vente globale. La demande en femelles s'oriente sur les sujets de moins de 380 kg qui se commercialisent facilement. Commerce plus discuté en lourdes avec quelques invendus. Apports moins importants en vaches maigres et de qualité plus hétérogène. Les sujets âgés ou trop maigres étant toujours les plus difficles à vendre.

Bovins gras : 9

Vache de viande : 3,36 à 3,50 kg de viande. la vente est toujours calme. Peu d'invendus malgré tout.

Réunion d'information publique sur l'application du nouveau règlemnt de l'IBR organisée à la Sicagemac, et animée par le GDS le jeudi 26 avril à 18h30.

Prochain marché bovins le 9 avril 2018 aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 11/04/2018

BROUTARDS 6-12 MOIS
Effectif total : 201 - Taux de vente : 100%

COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Charolais	M	U	200 - 250	2,95 €	3,15 €	2,98 €	-
			250 - 300	2,59 €	3,20 €	2,96 €	-
			300 - 350	2,43 €	2,94 €	2,76 €	-0,02
			350 - 400	2,56 €	2,83 €	2,80 €	+0,04
			400 - 450	2,61 €	2,81 €	2,78 €	-
	F	U	200 - 250	2,34 €	2,76 €	2,53 €	-
			300 - 350	2,39 €	2,76 €	2,51 €	-0,08
			400 - 450	-	-	-	-

Les apports sont réduits en cette semaine de reprise. Malgré tout les acheteurs sont présents. Les broutards de +350 kg de qualité homogène ont des cours haussiers. En laitonnes, la demande est moins soutenue dans les sujets lourds.

Bovins

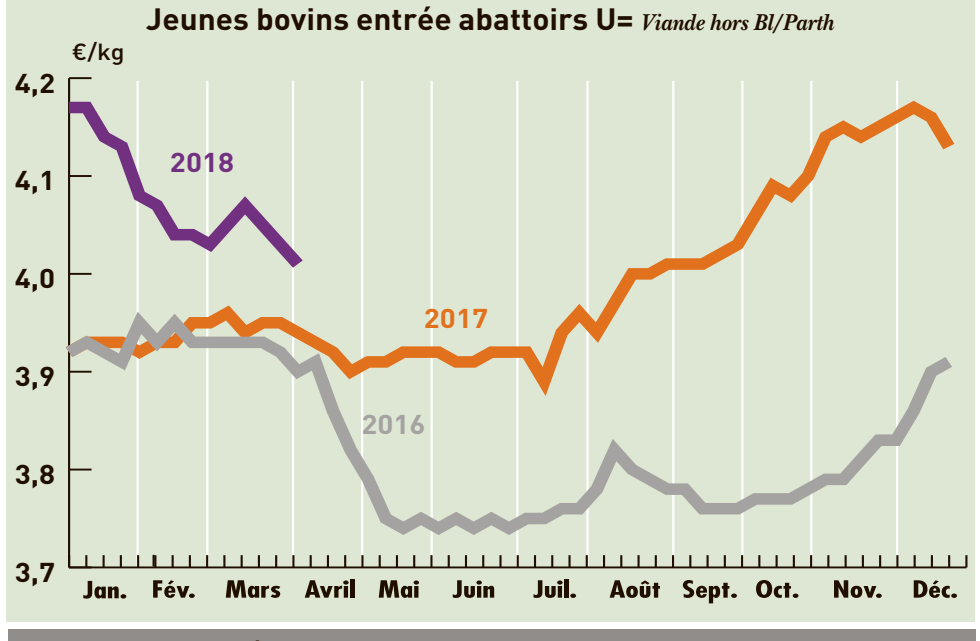
Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations du Bassin Centre-Est du 02/04 au 08/04/2018

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	4,01 €	3,82 €	-			
Races mixte		-	3,66 €	3,66 €	-	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	3,13 €	3,26 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	3,99 €	3,75 €	3,69 €	3,39 €	-		
Charolaise - 10 ans +350 kg		3,72 €	3,67 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,02 €	3,87 €				
Races mixte				-	3,32 €	3,26 €	
Races lait					-	2,94 €	2,90 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,62 €	4,20 €	3,92 €	3,83 €			

Tendance : petite hausse ponctuelle

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations du Bassin Grand Sud du 02/04 au 08/04/2018

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	4,08 €	4,03 €	-	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,56 €	4,07	3,85 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,87 €	3,69 €				
Races mixte					3,36 €	3,32 €		
Races lait						2,96 €	2,95 €	2,92 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-			
Viande +350 kg	4,69 €	4,37 €	4,15 €	3,82 €				

Tendances SEM. 15/2018

Bovins de boucherie

Le manque de soleil pèse sur la vitalité et le moral des consommateurs à une période où le climat social est très pesant. Les grèves et manifestations à répétition freinent le déplacement des populations dans les villes. La tendance est plus lourde avec un tassement des cours dans les races à viande de milieu de gamme face au recul des ventes des parties arrière. En laitières, les industriels profitent d'un équilibre plus favorable pour peser sur les prix dans les vaches holsteins ou montbéliardes. En jeunes bovins, les craintes se confirment sur un marché italien où la baisse des prix se poursuit.

Bovins d'embouche et d'élevage

Les mises à l'herbe sont tardives, notamment dans les secteurs où la portance des herbages est trop faible. La pousse de l'herbe est plus active, mais le chargement des prairies risque de les abîmer. La demande des engraisseurs bute sur les tarifs de la viande.

Broutards

Les volumes sont un peu plus étoffés avec un certain rattrapage de la semaine passée. L'activité commerciale est assez régulière dans les bons broutards de moins d'un an et de 300/350 kg avec des débouchés multiples. Les animaux qui ont la double vaccination FCO 8 et 4 sont recherchés. Les bons mâles charolais se maintiennent, mais le placement est plus sélectif dans la marchandise plus commune souvent non vaccinée. Dans les sujets plus lourds et les taurillons, le recul de la demande italienne tend à peser sur les prix. Dans les femelles, pas de changement dans les bonnes laitonnes Charolaises ou Limousines.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les disponibilités de ce début de semaine sont plus en adéquation avec la demande dans les veaux frisons ou montbéliards ce qui permet aux intégrateurs de stabiliser les prix. Le tri est plus sensible dans les veaux croisés laitiers, Blanc bleus ou allaitants de milieu de gamme (R). Un bon nombre de croisés laitiers sont valorisés aux prix des laitiers ou des mixtes en fonction du poids. Dans les croisés montbéliards, mis à part le haut de gamme qui se maintient face à une offre mesurée, la tendance est baissière dans les ordinaires ou plus légers avec une progression des vêlages de printemps.

Laurent Chupin

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 11/04/2018

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 166 - Taux de vente : 100%

COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches Charolaise	F	U	- 5 ans	1,87 €	2,03 €	1,96 €	-0,01
			5 à 10 ans	1,61 €	2,03 €	1,81 €	-0,05
			+ 10 ans	1,56 €	1,89 €	1,69 €	-0,01
Génisses		U	24 à 36 mois	1,91 €	2,36 €	2,15 €	+0,02

Cours péniblement reconduits.

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **26/03/2018**

Effectif total: 398 - Taux de vente: 91%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
AGNEAUX : Il reste encore quelques lots d'agneaux gris, mais qui intéressent peu les acheteurs dont les besoins s'orientent désormais vers des laitons. Ceux-ci sont présents en plus grand nombre et ne permet pas de couvrir les besoins des acheteurs qui ont déjà honoré la majeure partie de leurs commandes à seulement une semaine de Pâques. Les cours sont en retrait après la forte hausse enregistrée au cours du marché précédent.		U	de 32 à 38 kg	3,55 €	3,90 €	3,55 €	-
			de 38 à 44 kg	3,32 €	3,86 €	3,56 €	-
			> 44 kg	3,11 €	3,57 €	3,31 €	-
			> 50 kg	-	-	-	-
		R	de 32 à 38 kg	3,33 €	3,40 €	3,37 €	-
			de 38 à 44 kg	3,13 €	3,20 €	3,16 €	
			de 44 à 50 kg	-	-	-	-
Effectif total: 115 - Taux de vente : 94%				**OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF** - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Brebis : Demande suivie. Cours sans changement.	M		(M)	0,93 €	1,14 €	1,03 €	-
	F	U	< 60 kg (F)	1,16 €	1,47 €	1,32 €	-
			> 60 kg (F)	1,15 €	1,32 €	1,26 €	
		R	> 60 kg (F)	0,81 €	1,21 €	1,10 €	-
		O	< 60 kg (F)				
Effectif total: 25 - Taux de vente : 100%				**AGNEAUX LAITONS** - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux		U	32 à 38 kg	3,66 €	3,66€	3,66 €-	
			38 à 44 kg	3,85 €	3,87 €	3,87 €-	
			> 44 kg	3,47 €	3,47 €	3,47 €-	
		R	38 à 44 kg	-	-	-	
Effectif total:				**AGNEAUX MAIGRES** - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux :		U	25-35 kg	-	-	-	

Vente rapide et totale dans toutes les catégories. Hausse des cours due principalement à un déficit d'offre.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 09/04/2018*

Ovins : 40	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux gras		
Brebis		

La sicagemac remercie ses fidèles apporteurs mais ne publiera pas de cotations cette semaine car trop de personnes utilisent celles-ci sans se donner la peine d'apporter des animaux au marché. Prochains marché le lundi 16 avril aux horaires habituels.

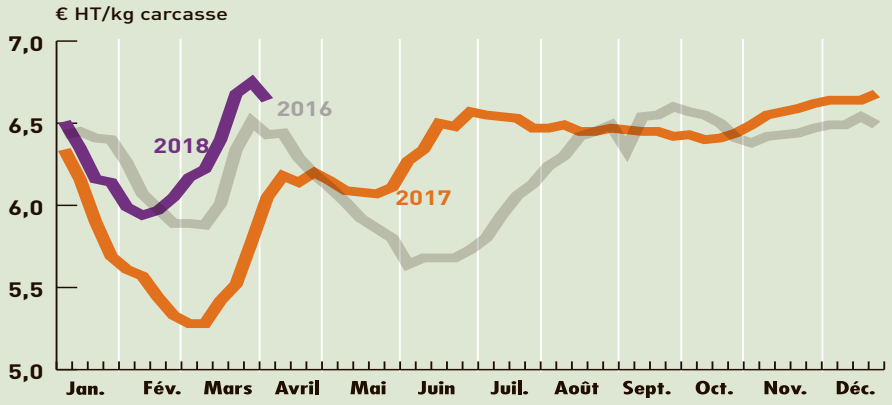
(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) *Cotations FranceAgriMer du 02/04 au 08/04/2018*

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,83 €	6,30 €
Couvert	16 -19 kg	7,15 €	6,74 €	6,11 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,93 €	5,73 €

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)* *Cotations FranceAgriMer du 02/04 au 08/04/2018*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,64 €	7,92 €	2,33 €

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 02/04/2018 au 08/04/2018

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,68	7,61	-	-	-	-	-
	Var.		-0,14	-0,13					
	R	7,16	7,24	6,94	-	6,91	6,87	-	-
	Var.	-0,12	-0,13	-0,21		0,04	0,05		
	O	-	6,25	-	-	6,08	6,04	-	-
	Var.		-0,25			-0,11	-0,09		
3 (couverts)	U	-	7,52	7,47	6,49	-	7,15	6,96	-
	Var.		-0,12	-0,14	-0,10		0,10	0,14	
	R	6,95	7,11	7,02	6,21	6,83	6,74	6,49	5,95
	Var.	-0,27	-0,10	-0,02	0,07	0,03	-0,01	-0,01	-0,07
	O	-	6,39	6,39	5,81	6,30	6,11	6,01	-
	Var.		-0,19	-0,11	-0,07	-0,04	-0,09	-0,06	
4 (gras)	U	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	5,93	5,70	-
	Var.						-0,04	-0,06	
	O	-	-	-	-		5,73	-	-
	Var.						-0,02		

Zone nord : AGNEAUX : Dans un marché d'après Pâques, réajustement des cours. **Zone sud :** Application du réseau

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

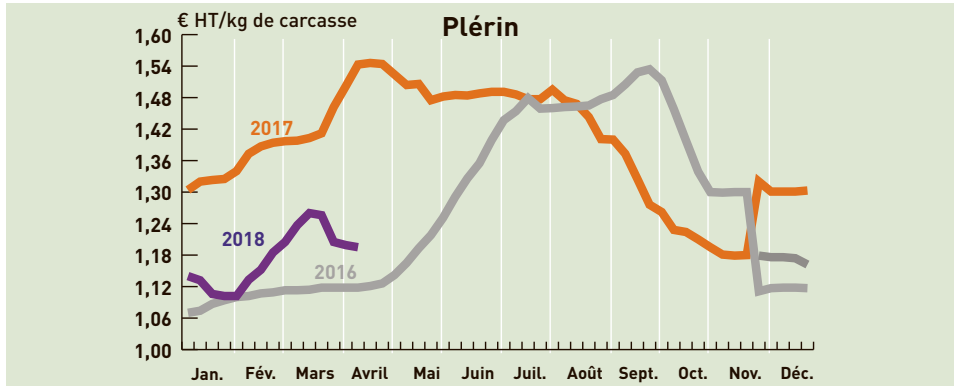
INFORMATION : «Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 9 avril 2018) : «Cours sont facilement reconduits.»

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (6 484 porcs présentés) *Cotations du lundi 9 avril 2018*

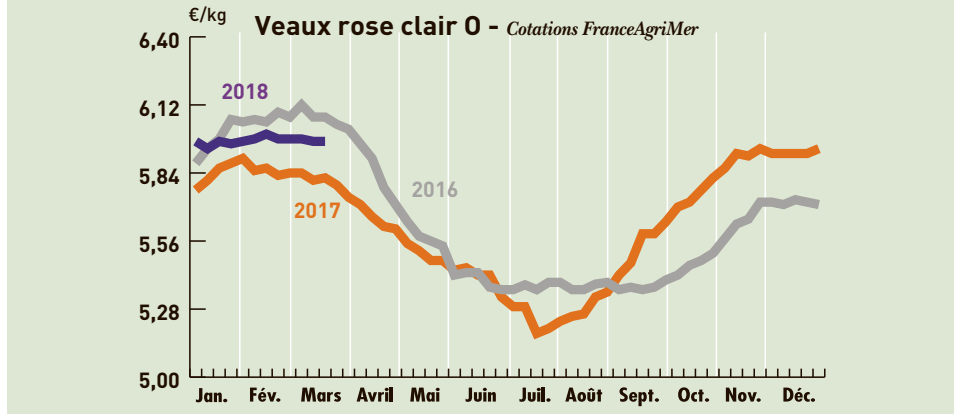
Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,195 €**



Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* *Cotations nationale FranceAgriMer du 02/04 au 08/04/2018*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	9,17 €	-	-
U	-	7,57 €	5,99 €	4,59 €
R	-	6,45 €	5,05 €	4,01 €
O	-	5,97 €	4,84 €	3,70 €



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête)* *Synthèse nationale FranceAgriMer du 02/04 au 08/04/2018*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	541	Les veaux montbeliards et laitiers sont toujours tres demandes.le commerce est plus calme en veaux croises.
La Talaudière	394	Cours reconduits.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	235	1
Femelles	151	2
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	149	3,00

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif)* *Cotations FranceAgriMer du 02/04 au 08/04/2018*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	2,73	- 0,47	- 17,22

Céréales

Marché du 03 avril 2018

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2017				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte d'Or	meunier	avr.-juin	147	N	C
	fourrager	avr.-juin	142	N	C
Nord Côte d'Or	meunier		inc.		C
	fourrager		inc.		C
Aube	meunier	avr.-juin	143	N	C
	fourrager	mars-mai	140	N	C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	62/63 kg/hl	avr.-juin	144	N	C
Sud Côte d'Or	62/63 kg/hl	avr.-juin	142	N	C
Nord Côte d'Or	62/63 kg/hl		inc.		C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'or/Haute Saone	48-50 kg/hl		inc.		C
Aube/Yonne	48-50 kg/hl		inc.		C
SEIGLE PANIFIABLE	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte-d'Or		.	inc.		C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or/Hte Saône/ Yonne	66 kg/hl		inc.		C
MAÏS	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube		avr.-juin	150	N	C
Côte d'Or			inc.		C
Sud Côte d'Or/Saône-et-Loire		avr.-juin	152	N	C
SORGHO	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Yonne	alim. animal		inc.		C
POIS	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or	fourrager	avr.-juin	167	N	C
Yonne	fourrager	avr.-juin	165	N	C
Aube	fourrager	avr.-juin	170	N	C
Luzerne déshydratée	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	18% 1ère main	avril	172	V	
Luzerne déshydratée	**RÉCOLTE 2018**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	18% 1ère main	12 de mai	172	V	
Pulpes de betterave	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	6 mm 1ère main		157	V	
Pulpes de betterave	**RÉCOLTE 2018**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	6 mm 1ère main	12 d'oct.	158	V	

Matériel

Tracteur

01 - Vends tracteur IH 856XL heures 8428 démarreur batterie pivot avant droit neuf, factures à l'appui prix 9000 euros
✆ **07 85 13 62 40**

01 - Expl. laitière rech. salarié(e) agricole CDI à Druillat (01) Autonome en élevage et en conduite de matériels
✆ **06 02 37 05 71**

38 - URGENT, le Comité Isérois des ELeveurs recherche un AGENT D'ÉLEVAGE pour mesurer la production laitière des vaches en assurant les prélèvements d'échantillons en salle de traite le matin et le soir sur le secteur Bièvre. Qualité requise : Ponctualité, Sérieux et Autonomie. Connaissance du milieu agricole appréciée – Une formation au poste est assurée par l'entreprise. Domicile sur secteur. Permis B exigé – CDD remplacement maladie temps partiel (70 h mensuelles). Adresser candidature à Nathalie DEGARDIN au
✆ **06 68 00 51 35 ou controleperformances.adi@cmre.fr**

38 - Vends tracteur Ford TW 30 pour pièces, pièces pour Ford major.
✆ **06 75 04 60 70**

38 - Vends traceur JD 3130, 2 roue tracteur Soméca 415 treuil 2x3,2 T, prix à débattre.
✆ **06 88 86 45 85 Soir**

38 - Vends tracteur Case MX200-2001, rigoles deporté greffer, herse plate 7,5 m, faucheuse accoté. 2 mNicolas, broyeur Kuhn VKR230 double attelage.
✆ **06 80 75 20 41 - 06 83 58 31 54**

42 - A vendre occasion Renault 53, 4 700 h, très bon état, avec benne trois points.
✆ **06 73 46 79 36**

52 - Vends tracteur JD 6530 P, 3 500 h, 1ère main, 2008 avec chargeur JD 663, TBE (réf. 140B)
✆ **03 25 87 14 55 après 20 h.**

57 - Vends moteur échange standard de Mf 148, env. 1.000 heures, état neuf pour 255, 152, 145, 140, type AD 3.152, cause ar. brûlé.
✆ **03 61 38 04 28 soir**

71 - Cause retraite vends tracteur Claas Ares 617ATZ, 4.700 H, remorque Siam 16 m3, faucheuse Kuhn GMD602GII, pirouette Kuhn GF6502, andaineur Kuhn 4101GM, auges 5 m.
✆ **06 76 99 18 69**

89 - Vends tracteur JD 6105R, 4 RM, 1 500 H, 2013, cab. suspendue, clim. PA suspendu, var. continue, 52 000 euros (réf. 1502)
✆ **06 47 41 47 98**

Travail sol

01 - Vends charrue Gregoire Besson RC 31, 4 corps, labouré 200 ha matériel traite
✆ **06 89 57 71 82**

01 - Vds cover crop Jean de Brun 24 disques tbé
✆ **06 98 36 65 15**

38 - Vends semoir pneumatique RAU 5 rats avec son vitro max ses et rouleau TB état : 3500 euros.
✆ **06 37 32 30 07**

42 - Vends charrue 4 corps NSH Kuhn 111, très bon état.
✆ **06 87 23 71 42**

42 - Vends faucheuse Pottinger 265, andaineur Pottinger 380, faneuse Lely 6 toupies 675, le tout en bon état.
✆ **04 74 64 27 48 ou 06 28 30 65 93**

52 - Vends ramasseuse de pierres Konskilde de 2015, 4 m. (réf. 140D)
✆ **03 25 87 14 55 après 20 h**

52 - Vends semoir Semeato 3 m. de 2006, TBE (réf. 140C)
✆ **03 25 87 14 55 après 20 h**

58 - Vends motoculteurs Honda F400 en panne + 1 âne + 1 anesse, petit prix (réf. 1503)
✆ **03 86 22 70 71**

Récolte

15 - Vends moissonneuse batteuse New Holland type 80/60, coupe 3,96 m. Plus de renseignements,
✆ **06 37 47 18 13**

21 - Recherche mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, tracteurs Claas, John Deere, New Holland,Fahr, Fiat, MF, Renault, Fendt, Welger et autres. (réf. 130E)
✆ **06 29 81 80 05**

26 - Vends ramasseuse noix Caquevel 1702 , année 2011, TBE, première main, 8 000 euros
✆ **06 85 95 64 19**

38 - Vends ramasseuse à noix Cacquerel type 1550 : 4900 euros, épandeur de fumier surbaissé à 2006 Roche 7800 euros.
✆ **06 71 80 58 52**

69 - Vends ensilleuse herbe, désileuse à couteau, gyrobroyeur, applatisseur, 2 cases cornadis, barrières, auges, abreuvoirs chauffant.
✆ **04 74 89 66 92**

76 - Urgent, recherche une moissonneuse-batteuse New Holland type 80.70.
✆ **06 21 49 50 89.**

Arbo-viti

26 - Vends calibreuse abricot avec tapis élévateur calibrex deux bandes 3000 euros ht
✆ **06 20 22 82 56**

Epandage

26 - Vends semoir engrais KUHN MDS 921 année 1995 bon état
✆ **06 81 64 25 53**

Agri. divers

01 - Vends cueilleur maïs 5 rangs Dominoni an 2013, 600 ha
✆ **06 37 99 89 25**

21 - Cause retraite vends herse rotative Kuhn 3 m., 1 000 tours, dents neuves, état moyen, 2 200 euros, - semoir maïs 4 rangs Monosem avec fertilisateur, 2 800 euros, - tracteur Fiat 1180, 10 000 H, petites roues traitement, BE, 5 500 euros (réf. 130D)
✆ **06 63 41 19 75**

30 - Vends cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 24- 26- 28- 32- 40- 44 dis, chisel et canadien 3 m, charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 3- 4 m, round-ballers. www.desmier-agri.com
✆ **04 66 24 26 11**

38 - Vends matériels agricoles divers, bon état.
✆ **04 74 85 16 74 HR**

38 - Vends scie ruban TBE diam. 70 cm ent. tracteur département 38.
✆ **06 42 05 68 42**



39 - Solde chariot élévateur Clark jumelé avant diesel, tracteur 5610 Ford 75cv cabine 2 roues motrices avec chargeur Quicke. Ford 7000 2 roues 90cv avec surélévateur à balles avant ou arrière avec arceau de sécurité, autonome Altec avant ou arrière, 57cv. Massey Ferguson pneus arrières neufs avec ou sans remorque à bois homologuée. Cellules à grains Privé 60 à 80t avec fond conique Venticon, vis de reprise et ventilateur. Silo sur pied. Vis portative Denis 9m diam. 240 et 10m diam. 125, et diam. 100 en 5 et 6m. Rigoleuse Greffet. Pelle Mecalac 75cv avec accessoires. Scie à ruban sur roues équipée moteur 220v. Cage de contention chevaux et bovins. Charrue forestière à disque 3m. Étagère de rangement en fer ou bois. Baignoire, évier, lavabo. Grilles métalliques perforées tous diamètres. Pi-pioches. Volets et portes entrée. Boîte clous et vis. Recherche cric hydraulique sur roulettes, carrelage, bobines de tuyau de jet plastique. Tubes plastiques pour serres en arceau. Remorques 2 essieux Tournier charge utile 1400kg, Boiyer 1 essieu charge utile 600kg. Rouleaux-cages 3 et 4m pour herse Kuhn, et paker 4 m pour Amazone. Brabant Fenet SB 3 ou 4 fers équipée si possible versoir 1020 et Ford 5000 ou 5600 même HS. Vends tél. portable Crosscall Prikker Micorre.
✆ **03 84 70 02 77 le soir après 19h30 ou laisser message**

57 - Vends combi enrubannage Claes Uniwrap 455, toutes options, vire botte, 2012, 29.800 bottes, révisé, Tbe, 36.800 Ð.
✆ **06 62 49 43 33**

67 - Vends laveuses asperges 5,5 m et 7,5 m et laveuses électroniques, enrouleuse dérouleuse de plastique Cower Crop 8 disques 1,2 m larg., butteuse à fléaux Prinz, semoir pneumatique 4 R Fahse et cherche dérouleuse plastique à plat, planteuse salade.
✆ **06 14 36 28 98 ou 03 88 70 72 74**

69 - Vends char 4 roues refait à neuf : plancher, peinture, pneus. Peut se transformer en porte troncs d'arbres (en enlevant le plancher il s'allonge). Armature toute en fer.
✆ **06 13 52 27 12**

69 - Vends giro broyeur 160 cm bon état - Herse portée 3 points, 4 bancs (peu servie) - Pare chocs pour 450 avec 6 masses Lemoine - Petite remorque à fourrage attelage cheval mais transformable tracteur - 20 bennes Moulac + brouette.
✆ **06 87 66 42 53**

71 - Cse retraite vends cover 1994 Quivogne apl. 22, pulvé. Berthoud 2016 Alto 800, faucheuse Claas 2115 disco 2015, andaineur double 7 40 Roland 46 filet, pirouette Volto 670.
✆ **06 95 69 00 33**

71 - Vends DPB actif 2018, cornadis 6 m, 9 P., 5 m, 7 P., pulvé 1.000 L, s. rampe avec lance, herse 4,50 m, bar. Garos.
✆ **06 09 92 86 79**

71 - Vends benne 145 QT, pneu basse pression, 2 essieux b. état, ratelier 200 euros, chargeur HM24, adapt. MF.
✆ **06 87 37 14 14**

Elevage

01 - Vds gaines aspiration alu forme queues d'hirondelle section 50 cm hauteur 170 cm
✆ **06 81 97 38 01**

69 - Vds dessileuse Cartel 1,6 m3 an 2010 portée servie 3 ans. Silo à grains 16 T. 2 éléments diamètre 3,60. Machine à traire Diabolo Manus 6 postes BE.
✆ **06 63 21 87 79**

Véhicule

Utilitaire

38 - A V. camion berliet 881KBLG benne céréales bache PTC 13T, 1976, TBE.
✆ **06 08 98 92 74**

42 - Vends Jumpy plancher cabine 29 L2 HDI 125 BVM6, diesel, Confort, blanc banquise, PACK CLIM cd 110 900 kms, mise en circulation 10/07/2013, 1ère main. Carrosserie Isotherme Gruau Iseberg volume 7M3, groupe carrier Xarios 350 R/S,agrément CEMAFROID 16 500 Ð HT.
✆ **06 74 67 48 56**

Tourisme

01 - Vends Renault Captur TCE 120 Ch, Modèle 2016, 25000 km, essence - Proche Bourg en Bresse
✆ **06 73 53 09 35**

69 - Vends Partner Tepee EHDI 90 cv. 1,6 l. diesel. Année modèle 2014 137 000 km. 1ère main très bon état 2 pneus neige montés sur jantes. Prix 9900 euros à débattre.
✆ **04 78 19 62 00**

71 - Vends Audi A4 130 Quatro, 2004, 1,9 l TDI, 150.000 km, très bon état, 4 pneus neufs, plusieurs options, 5.700 euros.
✆ **06 78 46 47 44**

71 - Vends Golf SW 1,9 l, 105 CV, 2008, 144.000 km, C.T. OK, 4 pneus neufs, attelage, état impeccable, 5.800 euros.
✆ **06 65 06 79 08**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends blé noir tournesol pommes de terre conso spounta NT foin paille regain B. rect. rong
✆ **06 74 18 29 26**

58 - Vends 14 ha de luzerne sur pied en zone AOP Chavignol (réf. 150D)
✆ **06 21 62 53 82**

70 - Agri vends livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06 86 08 38 02 ou 03 84 32 30 91**

Fourrage

01 - Vends foin 2017 BR diam 120 - 01 La Chapelle du Chatelard
✆ **04 74 42 81 17**

58, VENDS SON, REMOULAGE
pour animaux
MOULIN D'ARON
03 86 58 35 54

39 - Vends paille blé orge colza foin 2017 de qualité liv camion remorque
✆ **06 73 92 81 55**

ACHETE Paille sur le champ
récolte 2018.
Travail sérieux et rapide.
Tél. 06 73 92 81 55

69 - Eté 2018 achète paille derrière batteuse sur département 01 et 69 (orge et blé) enlèvement rapide, paiement comptant. Faire offre.
✆ **06 87 13 31 81**

71 - Vends foin B.C. récolte 2016, départ ou rendu.
✆ **06 16 91 31 82**

Pépinière

01 - Vds surplus plants peupliers 2 à 3 euros/pièce suivant calibre variété 214
✆ **06 82 07 33 68**

26 - 30000plts de lavandins grosso dispo de suite 0.15cts piece
✆ **06 10 23 85 14**

Propriété

01 - Vds ou loue exploitation laitière 475 000 L avec 70 ha terrain + 1 atelier volaille label région Bresse
✆ **04 74 55 61 30 ou 06 83 59 94 32**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

ESPACE Affaires

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France


remorques Lambert
ALLIANCE
Remorque Lambert
Travaux Publics
TP 12 - C.U 12T
Porte hydraulique - cric hydraulique - flèche ressort
14 990 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com


COLLECTIVERT
PAILLE DE COLZA 2018
RECHERCHE PARTENAIRES
en fourniture de paille de colza
en andains ou en bottes carrées
Biomasse Valorisation industrielle
06 45 53 97 64 • 06 42 25 28 46 • mathilde@collectivert.fr
76190 SAINTE-MARIE-DES-CHAMPS

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale


Défi~Mat
ST-FLOUR 15 : Yves PECHOULTRES
04 71 60 70 50 ou 06 08 10 02 02
www.defimat.fr

TRACTEURS	an	Heures	CV
DEUTZ 5105-4G, char manip. 85 + bms	2016	800	102
DEUTZ Agrotron L730, pont av et cab susp	2012	2600	220
JOHN DEERE 5080 R, char JD 551-BMS 130	2009	5500	80
JOHN DEERE 5090 M, char MX T8	2013	200	90
JOHN DEERE 6520, boite PQ plus - HCS - TLS	2006	5300	120
JOHN DEERE 6230 P, char JD 631 - bms 2 m	2010	6200	100
JOHN DEERE 6430 P, auto power - TLS - HCS	2010	4400	125
JOHN DEERE 6150 R, direct drive - TLS - HCS	2015	2500	150
M. FERGUSON 4245, char MF 873	2000	5200	85
M. FERGUSON 5440, dyna 4, char MX u8	2011	4700	100
M. FERGUSON 6150, dynashift 32/32	1996	5500	95
M. FERGUSON 7465, dyna VT - cab et pont susp	2012	950	135
RENAULT 80-14, cabine, **BE**	1991	12000	80
SAME Sylver 100-4 - boite 45/45	2002	3000	100

DIVERS	an	capacité
Andaineur ..CLAAS - Liner 430 S, tandem, monorotor	2008	4,30 m
Andaineur ..KUHN - GA 4121 GM, tandem, monorotor	2004	4,10 m
Andaineur ..KUHN - GA 4121 GM, tandem, monorotor	2003	4,10 m
Andaineur ..KUHN - GA 4121 GM, tandem, monorotor	2003	4,10 m
Andaineur ..KUHN - GA 4321 GM, tandem, monorotor	2008	4,20 m
Andaineur ..KUHN - GA 4321 GM, tandem, monorotor	2005	4,20 m
Andaineur ..FELLA - TS 1402, double andaineur, toile centrale	2002	6,60 m
Andaineur ..KUHN - GA 8020, double andaineur, entrainement hydro	2009	8 m
Andaineur ..KRONE - SWADRO 800/26, andain central, réglage hydro	2009	8 m
Enrubanne .KVERNELAND - 7420, film 750, bras char, plante botte	2008	
Enrubanne .SUPERTINO - ABS 15, bras chargement, film 750	1995	
Faneuse ...KUHN - GF 5801 MH, 6 toupies, 4 bras/toupies	1999	5,80 m
Faneuse ...KUHN - GF 7702 MH, 8 toupies, 5 bras/toupies	2011	7,70 m
Faneuse ...KUHN - GF 8501 MH, 8 toupies, porté	2006	8,50 m
Faneuse ...KUHN - GF 8702 T, 8 toupies, semi portée	2011	8,70 m
Faneuse ...FELLA - TH 680, 6 toupies, porte	2003	6,80 m
Faneuse ...FELLA - TH901 TRANS, 8 toup, semi portée, repli hydro	2009	8,60 m
Faneuse ...FELLA - TH901 TRANS, 8 toup, semi portée, repli hydro	2008	8,60 m
Faucheuse ...KUHN - GMD 600 GII, 6 disques	2004	2,40 m
Faucheuse ...KUHN - GMD 700 GII HD, 7 disques, disques HD	2005	2,80 m
Faucheuse ...KUHN - GMD 700 GII, 7 disques, couteaux vissés	2006	2,80 m
Faucheuse ...KUHN - GMD 800 GII FF, 8 disques, chang. rap cout	2012	3,10 m
Faucheuse ...KUHN - GMD 280 FF, 7 disques, chang. rap cout	2014	2,80 m
Faucheuse ...KUHN - GMD 3110 FF, 8 disques, chang. rap cout	2014	3,11 m
Faucheuse ...CLAAS - DISCO 3100, 8 disques, chang. rap cout	2011	3,10 m
Conditionneuse KUHN - FC 303 GC, condi fléaux, timon central	2004	3 m
Conditionneuse JOHN DEERE - 1360, condi fléaux, *état correct*	1992	3 m
Conditionneuse TAARUP - 4028, condi fléaux, *prévoir remise état*	2004	2,80 m
Presse BR JD - 592, ficelle filet, hy flow bale track	2004	2,20 m
Presse HD HESSTON - 4820, 4 noueurs, canal 80 x 47	1995	2 m
CueilleurCAPELLO - Quasar R 6, broyeur 3 cout, pour JD 8400	2015	6 rgs
Ensileuse auto JD - 7450 I, prodrice-kemper 360, 1760 h rotor	2012	2730 h
Mois. bat LAVERDA - 255 AL 4WD, 5 secoueurs, coupe 4,80	2004	210
Remor. Mono. LEBOULCH - Gold XL 13000 BO, prte hydro, essieu boogie	2009	13 t
Tonne à lisier .AGRIMAT - TANKER che 65, bras pompage 150, **TBE**	2004	6500 L
Tonne à lisier .AGRIMAT - CHE 110, bras pompage 200, **TBE**	2011	11000 L
Épand. à fum. ROCK - Silex 2, com élect, porte hydraulique	2007	10 m³
Épand. à fum. JOSKIN - Siroko 5010/11, com élect, prte guillotine	2015	11 m³
Rotapointe ..HOWARD - R 600 S-305-F1, attelage ar, rouleau paker	2005	3 m
Charrue NAUD - 4 socs, sécurité boulon, **état moyen**		
Épand. à eng. BOGBALLE - L2 plus, 1200 L bache, tamis limit. bordure	2006	24 m
Sem. mono ..KVERNELAND - ACP NPXX optima, micro granulateur	2011	4 rgs
Broyeur de refus ... FEOR - TFS 250, roues de jauge ar	2016	2,5 m
Épareuse GYRAX - 1051, com élect, bras 5 m	2011	1 m
Épareuse KUHN - 5551 SP, com basse press, bras 5,50 m semi avancé	2013	1,20 m
Épareuse KUHN - T 4734 M, téléflexible, bras 4,70	2004	1 m
Épareuse BERRY - MANTAX, téléflexible, bras 4,50		1,10 m
Épareuse ROUSSEAU - europe initiale, téléflexible, bras 5 m	1999	1,2 m
Épareuse FERRI - TP 48 BP, com élect, bras 4,80 m	2002	1,2 m

21 - Recherche exploitation agricole ou terres agricoles ACHAT ou LOCATION, région St Jean de Losne, Nuits St Georges, Genlis, Plaine. Ecrire à Terres de Bourgogne -1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière (réf. 0602)
✆ **TERRES DE BOURGOGNE**

58 - Vends 26 DPB (réf. 1506)
✆ **07 78 64 87 18**

Terrain

01 - Recherche terres agricoles toutes surfaces
✆ **04 74 22 21 54 hr**

Divers

07 - A vendre génératrice 16kva + moulin à farine seca à marteaux moteur 380v céréales et maïs + charrue trisoc vigneronne + fosse à lisier souple 35000L + charrue Vogel Noot pr pièces
✆ **06 03 53 69 49**

M. DABO VOYANT MEDIUM
Dons héréditaires de père en fils, vous aide à résoudre vos problèmes, retour immédiat de l'être aimé, désenvoutement et protection définitive. Travail sérieux et efficace, et par correspondance
06 75 69 36 09

38 - Vends cuisinière bois Deville bûche 45 cm, très bon état.
✆ **04 74 84 55 90**

42 - A saisir tunnel occasion 3 580 euros BE + bâche neuve 20 m de long + plans de montage. Livraison possible.
✆ **06 01 31 83 53 ou mail : ypascalin@yahoo.com**

69 - Palettes Europ literies compresseur Ingersollrand plaques 36 bouteilles caisses palettes bois.
✆ **06 80 40 03 18**

69 - AV piquets acacia long 2 m. appointés.
✆ **06 88 55 93 07**

70 - Elevage Prim'holstein vds vaches et génisses pleines ou vêlées, mâles reproducteurs tout âge noir et rouge. Garanties sanitaires. Une faneuse Khun GF7609MH Disques de semoir engrais Khun M3. Gaec Collas Anjeux.
✆ **06 45 03 77 09**

Location

Agricole

69 - Lucenay prox Golf, parcelle d'un hectare pour activité agricole artisanale et commerciale MSA. Avec bât. 100 m2 comprenant petit logement.
✆ **06 63 93 29 83**

Autre

12 - Location maison 6 personnes équpée découvrez L'Aubrac, l'Aveyron, paysages, vaches, couteaux, aligot (réf. 140A)
✆ **06 84 36 63 99**

Offre

Emploi

01 - Le GAEC des Cordiers 73170 St Jean de Chevelu recherche un salarié avec BTS minimum ou expériences, en vue d'association si affinités. Production vaches laitières en BIO depuis 20 ans, 100 % autonome en alimentation, très bonne valorisation en IGP Tomme de Savoie bio. Recherche de l'efficacité économique et temps de travail. Logements et commodités proche de la ferme. Embauche dès juin ou juillet 2018. Contact : Charly CHAUMON
✆ **06 52 93 00 75**

01 - Cuma cherche chauffeur agricole polyvalent CDD 6 mois permis de conduire et expérience obligatoire CV + lettre cuma.chaleins2@orange.fr
✆ **06 87 44 77 44**

18 - Exploitation polyculture-élevage caprin, cherche salarié pour conduite et entretien matériels et soins caprin. En premier lieu, téléphoner au 02.48.73.74.14 entre 12 h et 14 h ou entre 18 h et 21 h.
✆ **En premier lieu, téléphoner au 02.48.73.74.14 entre 12 h et 14 h ou entre 18 h et 21 h.**

18 - 18 – Exploitation polyculture-élevage caprin, lait AOP Chavignol, fin de carrière, offre emploi salarié chevrier mobile, passionné par l'élevage, niveau minimum bac pro. Expérience souhaitée, pourrait convenir à jeune avec l'esprit d'équipe en quête d'installation associative.
✆ **En premier lieu, téléphoner au 02.48.73.74.14 entre 12 h et 14 h ou entre 18 h et 21 h.**

18 - Offre d'emploi CDI «Agent de remplacement» en polyculture élevage. Le Service de Remplacement agricole du Cher, recherche un salarié agricole en CDI pour assurer l'accompagnement et le remplacement d'une dizaine d'exploitations de polyculture élevage (bovins, caprins). Très à l'aise avec les animaux (traite, alimentation surveillance) et apte à la conduite de matériel, vous interviendrez sur les fermes, selon un planning établit 2 à 3 mois à l'avance, pour pallier les absences des chefs d'exploitations. Fort d'une première expérience agricole et d'un bac pro minimum, vous êtes organisé, autonome et discret. Votre capacité d'adaptation et votre sens pratique seront des atouts majeurs dans votre fonction. Poste sur secteur Vierzon, Lury Sur Arnon et Graçay, en CDI après période d'essai. Poste à pourvoir dès que possible. Contrat base 35 heures + heures supplémentaires. Permis + voiture indispensable. Frais de déplacement pris en charge. Travaille le week-end possible. Envoyez CV et lettre de motivation, avant le 7 mai 2018 à : Service de Remplacement Cher, 2701, Route d'Orléans – BP 10 18230 Saint-Doulchard. Ou par mail sur elise.patrigeon@servicederemplacement.fr. Contact téléphonique : Elise Patrigeon.
✆ **02 48 23.45 89 ou 06 03 46 99 24.**

69 - Le Service de remplacement du Rhône recrute des agents en CDD pour des missions ponctuelles sur le secteur des Monts du Lyonnais en particulier et sur tous les autres secteurs - et des agents en CDI sur les secteurs Monts du Beaujolais, Monts du Lyonnais et Coteaux Sud. Compétence principale : traite vaches laitières. Contact : remplacement@rhone.chambagri.fr
✆ **04 78 19 61 36**

71 - Ferme laitière région Haut-Clunysois cherche salarié agricole.
✆ **06 85 02 54 26**

Service

01 - CTRM Michel Servignat propose réparation moteurs tracteurs, TP, engins agricoles.. Rectification culasse, etc... http://michelservignat.wix.com/ctrm
✆ **06 63 43 51 15**

21 - Agriculteur RECHERCHE chantier moisson 2018, coupe 7.3 m. + coupe colza (réf. 1302)
✆ **06 30 82 41 63**

21 - RECHERCHE pressage bottes carrées 90 x 120, canton Montbard ou limitrophe (réf. 1507)
✆ **06 18 82 42 79**

69 - Clément Dupont propose pressage enrubannage en combiné et fenaison en prestation complète.
✆ **06 11 87 36 86**

Proposition

Commerciale

42 - AV entreprise de vente et réparation de machines agricoles, région Centre. Bon potentiel. Accompagnement possible.
✆ **06 81 18 49 37**

Mariage

Rencontre

01 - F. A. 46 ans Ch. H. 50 à 65 ans pour une relation sérieuse - Ecrire à Arlette B. Azimndjah 21 rte de Thionville L-2611 (Luxembourg)
✆ **00 352 621 307 810**

Animaux

Divers

42 - Achète brebis, chèvres, réforme agneaux 15 à 40 kg.
✆ **06 07 96 23 40 pas de SMS**

Bovin

01 - Prends génisses en pension suivi assuré 01
✆ **06 75 74 73 91**

01 - Vds 2 mâes repro Charolais HBC, 14 mois, poids 700 kg, vêlage facile prix raisonnable
✆ **06 88 76 67 81**

01 - Vds Blonde d'Aquitaine : mâles repro de 12 à 18 mois élevage inscrit depuis 1982 livraison possible
✆ **06 77 19 11 44**

01 - EARL Nergoux vend 10 génisses MO terme juillet à septembre IA Mayor, Maserati... mère de 8 à 11 000 kg
✆ **06 29 15 82 75**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND reproducteurs LIMOUSINS 16 - 17 mois, fils de Cyclone (RRE VS), Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), - taureaux IA, - 14 génisses pleines vêlage septembre - octobre (réf. 020B)
✆ **06 28 02 04 05**

03 - Élevage Charolais HBC repro 14-16mois viande élevage vache pleines génisses 18mois
✆ **06 71 52 99 89**

07 - Vends mâle Limousin né le 31.01.2017 écorné docile manipulé au licol TGS INDEM IBR
✆ **06 75 86 11 08**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, de 14 à 16 mois, tous hivernés au pré et aptes à la saillie, pour vaches et pour génisses dont 3 issues d'IA, vêlages faciles, 2 Hiver et 1 Castor, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. Prix raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ **Tél. 06 81 38 47 12 ou 02 48 56 21 49 ou 06 07 91 98 08.**

18 - EARL Breton, vds 2 reproducteurs HBC, avec très bonnes qualités de race, 14-15 mois, à vêlage facile pour génisses.
✆ **06 82 25 17 13.**

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vend reproducteurs charolais : mâles (16 mois) et génisses 1 an et 2 ans (prêtent à saillir), origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires.(réf. 0304)
✆ **06 21 88 22 77**

21 - El. charolais HBC - EARL Gabory Bruno - 21460 Jeux les Bard VEND taureaux de 15 mois, petit fils de Noaille, vêlage facile et fils d'Hymalaya, champion Semur 2017, IBR A., TGS (réf. 09VB2)
✆ **06 87 43 40 33**

21 - Elevage HBC, VEND taureau adulte et veaux reproducteurs 16 mois CHAROLAIS, IND IBR, TGS. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 110C)
✆ **06 76 65 35 98 (Laurent) - 06 37 23 32 07 (Baptiste)**

21 - Elevage HB Limousin VENDS reproducteurs mâles de 18 à 24 mois, TGS. Livraison assurée (réf. 130C)
✆ **06 30 82 41 63**

21 - Elevage charolais inscrit VEND taureau adulte et gros veaux 16 mois aptes à saillir, TGS. GAEC Lechenault Frères - St Thibault (réf - 1305)
✆ **06 24 24 69 93**

21 - Elevage HBC Vends 8 taureaux 16 – 18 mois , père Cluedo, Artois, Chabal et Calogéro, dont un fils de First très viandé, IVMAT des mères de 103 à 115 , TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, cheptel 100% IA depuis 35 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant (réf. 130I)
✆ **06 15 28 77 63**

21 - VEND 7 vaches de 4 à 6 ans et 3 génisses, le tout vêlage avril 2018, inscrit HBC, vac. BVD, IBR A, cheptel IA depuis 35 ans. Parisot Bruno - La Motte Ternant (réf. 130J)
✆ **06 15 28 77 63**

21 - VENDS grand choix de reproducteurs CHAROLAIS 1 et 2 ans HBC, TGS. GAEC Ferroux - 21430 Savilly (réf. 140H)
✆ **06 84 86 22 72**

21 - VENDS taureau 2 ans, - veaux de l'année, vêlage facile sur génisses et vaches. IND IBR, HBC. EARL Bolâtre Jean-Louis (réf. 1405)
✆ **06 98 38 19 62**

21 - VENDS vaches Blonde d'Aquitaine avec veaux de 15 jours cause surnombre (réf. 14VB3)
✆ **06 26 47 30 39**

21 - Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose à la vente taureaux de 2 ans, - 30 veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances (réf. 150C)
✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc) - 06 67 58 18 03 (Michel) - 06 74 69 62 41 (Bertrand)**

21 - Bon élevage Bio VENDS 2 génisses pleines terme 15 avril et vaches en lactation (réf. 150A)
✆ **06 77 96 42 98**

25 - Race MONTBELIARDE vend ou échange vaches laitières, génisses pleines, livraison assurée (réf. 100A)
✆ **03 81 50 46 81 - 06 82 66 55 60**

SICAFOME - MOULINS ENGILBERT
VENTE DE CHEPTEL
JEUDI 19 AVRIL à 14h00
100 vaches suitées
6 vaches gestantes
22 laitonnes, 6 taureaux
Qualifié IBRA
Renseignements: Sicafome 06 48 17 03 17
Sarl PUILLET Régis: 06 80 30 63 00
Vidéo disponible

38 - Elevage Luc-Pupat vends taureaux reproducteurs Charolais 16 mois u pré bon index.
✆ **06 08 28 12 92**

38 - Vds taureaux reproducteur mixe convient pour génisses 4 ans indem IBR.
✆ **06 17 05 54 76**

38 - Vend vaches et génisses Charolaises idem ibr.
✆ **06 84 78 03 30**

42 - Vds taureau Aubrac 18 mois, habitué à l'attache.
✆ **06 83 35 39 51**

42 - Vds taureaux charolais 13 a 16 mois et très bon taureau 2 ans HBC. TGS, livraison assurée. Grouiller JP.
✆ **06 71 99 65 43**

42 - Vds taureaux Charolais, 16 mois/17 mois, HBC, Vêl. facile. Elevage et Viande Cuisset JM.
✆ **06 30 92 60 12**

42 - Vos taureaux charolais HBC, 2 ans et cinq de 16 mois. Livraison assurée, Charguéraud C., Mably.
✆ **04 74 46 24 83**

58 - David THOULE, sélectionneur LIMOUSIN, vente permanente de reproducteurs mâles et femelles HBL ou non, - cheptel docile au qualité maternelle et facilité de naissance, - veaux aptent pour la saillie issus de taureaux qualifiés, Possibilité de réserver d'avance (réf - 030H)
✆ **03 45 82 90 10 - 06 10 09 65 69**

58 - VENDS taureaux CHAROLAIS 2 ans HBC et non, IBR A, naissance facile. Guinot - Sermages (réf. 0501)
✆ **06 50 19 42 35**

58 - VENDS taureaux CHAROLAIS 2 ans adultes, - veaux de l'année, - vaches pleines, le tout HBC. Elevage Roger Batho (réf. 090A)
✆ **06 74 69 21 83**

58 - VEND veaux reproducteurs 15 mois, HBC, IBR A, qualités et origines. Martinet Damien - Ternant (réf. 1101)
✆ **06 50 30 32 26**

58 - VENDS taureaux 2 ans, bonnes origines, HBC, TGS, - gros veaux reproducteurs. GAEC Guillien - Château Gaillard - Epiry (réf. 090D)
✆ **03 86 22 43 36 - 06 82 51 97 32**

58 - - 21 - El. charolais HBC, GAEC de Beaumont - 58230 Alligny-en-Morvan - EARL Guenot Nicolas - 21230 Allerey VENDS taureaux 15 mois et 2 ans issus de grande lignée, vêlage facile, IND. IBR, prix raisonnable, livraison toutes distances (réf. 110B)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - VENDS veaux de l'année HBC, TGS, IBR A dont cinq vêlages faciles. Charetier - Anlezy (réf. 1106)
✆ **03 86 60 23 29 - 06 37 43 86 56**

58 - VENDS taureaux CHAROLAIS 2 ans, TGS, très bonnes origines. EARL du Champ Morin - St Seine 58250 (réf. 12VB1)
✆ **06 78 59 03 92**

58 - VENDS veaux reproducteurs 12 à 14 mois avec bonne qualité de race, HBC, IBR A, TGS, à partir de 2 300 euros. GAEC Poupon - Chiddes (réf. 130A)
✆ **06 22 22 86 46 - 06 12 19 47 56**

58 - VENDS reproducteurs 12 - 16 mois, - génisses 18 mois HBC, IBR A. GAEC Beauzon - Préporché (réf. 1306)
✆ **06 88 78 99 53 - 06 47 76 43 44**

58 - VENDS 1 taureau 2 ans, - plusieurs veaux 14 mois HBC. Champeau - Parigny les Vaux (réf. 1402)
✆ **03 86 68 80 03 - 06 62 66 56 54 - 06 75 69 10 18**

58 - VENDS génisses HBC de 24 à 30 mois inséminées, origine insémination - mâles reproducteurs, certains vêlages faciles, génotypés, - 1 taureau Limousin né octobre 2016. F. Bouche (inséminateur/éleveur) (réf. 140F)
✆ **06 16 07 54 5-5**

58 - VENDS reproducteurs dont plusieurs vêlage facile, origine Celsius, - taureaux 2 et 3 ans, HBC, TGS. GAEC des Morillats - 58360 Préporché (réf. 140E)
✆ **06 33 49 46 88**

58 - Elevage charolais HBC, EARL BATHO Serge - L'Hatenon - Saxi Bourdon VEND taureau de 2 ans, - taureau de 5 ans, - veaux de l'année avec ou sans corne (réf. 140I)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - VENDS taureaux 2 ans au pré, - gros veaux reproducteurs 1 an, HBC, IBR A. Trinquet Gilles - Moulins Engilbert (réf. 14VB2)
✆ **06 84 04 06 89**

58 - VENDS 1 taureau 22 mois et veaux HBC dont 2 VF, IBR A, TGS. Martin - Montigny sur Canne (réf. 1403)
✆ **03 86 50 05 60**

58 - VENDS 3 taureaux CHAROLAIS HBC 4 ans, 3 et 2 ans, TGS. Lemaître - Montaron (réf. 150B)
✆ **03 86 30 61 65 - 06 72 29 06 85**

58 - Cause retraite VEND 4 vaches charolaises suitées (réf. 1501)
✆ **06 40 07 08 01**

58 - VENDS cause surnombre 8 vaches suitées de veaux mâles ou femelles HBC charolaises issues IA, TGS. (réf. 1504)
✆ **06 12 68 68 12**

58 - VENDS veaux reproducteurs 15 mois HBC dont sans cornes, vêlage facile. GAEC Touillon-Moiron (réf. 150E)
✆ **06 19 82 08 94**

58 - VENDS 2 taureaux adultes, - taureaux 2 ans, - veaux reproducteurs 15 mois, HBC, IBR A. GAEC Marion - Luzy (réf. 15VB1)
✆ **06 24 42 29 42 - 06 07 51 04 99**

58 - VENDS bons veaux reproducteurs HBC, TGS, très bonnes origines. Olivier Vieux - St Benin d'Azy (réf. 15VB2)
✆ **07 86 72 80 09**

58 - Elevage HBC, EARL Colmont VEND reproducteurs mâles 14 et 24 mois SC et cornu, vêlage facile, TGS. (réf. 150F)
✆ **06 08 78 05 01**

58 - Vends cause consanguinité taureau CHAROLAIS 2 ans, HBC, TGS. (réf - 1505)
✆ **06 83 57 20 65**

69 - Vds taureaux charolais HBC 16/18 mois type viande et élevage, vêlage facile. Ttes garanties sanitaires et livr. possible.
✆ **06 85 73 49 86**

69 - Eleveur Limousin HBL vends 9 génisses de 12 mois IBR BVD FCO 4/8 dociles parfait pour de futures mères. Disponible 3 mères suitées cause surnombre prix raisonnable.
✆ **06 82 22 56 77**

69 - Prends trois vaches ou chevaux en pension du 15 avril au 15 octobre.
✆ **06 72 26 17 77**

69 - Vds génisse Tarine 11 mois et taureau Tarin 9 mois.
✆ **04 74 69 23 88 HR**

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile fin d'os. Livraison possible.
✆ **06 81 99 18 93**

71 - Vends T. B. taureaux repro. charolais HBC, 2 et 3 ans, IBR A, au pré. Dumont J.-P.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - VENDS taureaux 5 et 2 ans, - gros veaux issus IA, Castor - Isola - Voimo - Bully, IBR A. Livraison. EARL Plantard - Cuzy (réf - 13VB1)
✆ **06 17 35 43 02**

71 - Vds 6 trx 24 mois, HBC + 10 vaches pl. ou suitées + 25 génisses 2 ans, à saillir, HBC, le tout TBO et qualités. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

71 - VENDS taureaux HBC, bonnes origines, viande et gabarit. Goulliard - Toulon sur Arroux (réf. 130H)
✆ **06 74 09 49 89**

71 - Choix de repros. limousins, génisses prêtes 08-09, mâles automne 2016-17, mixité lait docilité HBL, à Milly, EARL Limouzen, F. Perrin.
✆ **06 86 83 84 64**

71 - Choix de taureaux charolais HBC de 1 an et 2 ans, TGS, IBR A, livraison. Chatillon J.-M., Mesvres.
✆ **06 15 93 22 70**

71 - Elevage charolais HBC vend bons taureaux de 2 et 3 ans, IBR A, TGS. Ducert Claude Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Elevage charolais HBC vend taureaux 2 ans. EARL Pacaut Jean-Marc.
✆ **06 84 10 17 27**

71 - Cause retraite vends laitonnes limousines, FCO OK.
✆ **06 73 56 79 78**

71 - Vends très bon taureau 2 ans, type viande, fils Bastion et bons taureaux 2 ans, fils Russ Untel Vittoz, le tout hiverné au pré.
✆ **03 85 58 76 55**

71 - Vends très bons taureaux adultes + 2 ans, production visible, et forts veaux reproducteurs HBC, certains génotypés, TGS, vacc. FCO 8 et 4, livraison possible. Debarnot François, Charolles.
✆ **06 14 82 52 05**

71 - Elev. char. HBC vend taureaux 30 mois et 18 mois, excel. orig. (fils ou petits-fils de Caporal, prix synthèse 2014 Bourg), hiver au pré. Jean Dufraigne, Gaudoirs, 71190 Mesvres.
✆ **03 85 54 41 10 H. R.**

71 - Elev. HBC vd taureau 2 ans, type viande, veaux 15 mois, diverses origines, TGS, IBR A. Gaec de Baugy.
✆ **06 77 09 68 07**

71 - HBC vd grand choix tx 16 mois et 2 ans + 1 adulte 4 ans + génisses fraîchement inséminées (VF) + vaches pleines (à terme 1 mois) ou suitées, IBR A, livraison. Gaec Devillard Jacques Caroline, Champlecy.
✆ **06 18 54 64 88**

88 - Vends mâles Charolais 15 mois HBC dont 1 sans corne, ind IBR, qualité maternel, vêlage facile, livraison possible. Henry R.
✆ **06 76 88 81 45**

89 - Vends charolais HBC : - 5 taureaux de 20 mois, - 60 taureaux de 14 mois, - 40 génisses de 2 ans, - 20 laitonnes. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 040G)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

89 - VENDS taureaux reproducteurs CHAROLAIS 16 - 17 mois HBC pour vêlage facile issus IA ou SN, bon potentiel de croissance dont plusieurs taureaux sans corne, prêt à saillir, TGS, IBR A, livraison assurée. El. Mandron Laurent - Montillot (réf. 140G)
✆ **06 87 16 54 66**

89 - VENDS choix de reproducteurs CHAROLAIS nés en décembre 2016 issus IA, vêlages faciles dont 1 sans cornes, livraison possible. EARL Montenat 89200 Lucy le Bois (réf. 1404)
✆ **06 13 13 39 48**

Caprin

67 - Vends 80 brebis avec ou sans agneaux.
✆ **07 50 87 02 92**

01 - Vds 12 belles brebis de race Sulffok de 4 à 6 ans cse surnombre région Bourg
✆ **06 11 63 20 23**

07 - Vds bélier Préalpes du Sud 5 ans 180 euros à débattre
✆ **06 23 05 39 59**

38 - Vds brebis Charolaises avec agneaux de 2 à 3 mois + 2 béliers de 5 ans.
✆ **06 07 12 35 82**

Porcin

38 - Vends porcelets toute l'année à partir de 20 kg et tous les poids jusqu'au porc finis - née et élevés sur paille.
✆ **06 83 81 45 79**

69 - Vends porcelets de 15 à 30 kg élevés aux céréales.
✆ **04 74 26 30 71**

Equin

18 - Cause retraite VEND chevaux (réf. 14VB1)
✆ **06 10 65 06 92**

Chien

54 - A réserver Beaucerons Lof excellente origine, nés le 11/03/18, 6 mâles 6 femelles, mère 250269606144090 Siren 950018051. Dispo mi-mai.
✆ **06 68 86 04 71**

63 - A réserv. 9 chiots type Beauceron nés le 05.02.18 dispo début 04 pucés, vacc. vermifugés. N°mère 250268500605442. SIREN 818 153 629
✆ **04 73 71 52 44/ 06 21 31 40 65**

Travail à façon

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives


Scierie de Luzy
WIMMER FRANCE
VENTE de BOIS
SCIERIE MOBILE
Rue de Saint-André - 58170 Luzy - 03 86 30 88 84
www.scieriedeluzy.com - Professionnels et Particuliers
Lundi: 13.00 - 16.30 / Mardi - Vendredi : 08.00 - 16.30

Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
e.coulombeix@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

Adresses utiles

PUBLI RÉDACTIONNEL

Les mammites j'anticipe !

La traite, une étape clé pour maîtriser les mammites

La maîtrise de la traite est indispensable pour limiter les mammites cliniques et les cellules dans le lait. Le respect des bonnes pratiques d'hygiène et de traite est essentiel pour éviter que des bactéries présentes sur les trayons ne pénètrent dans les quartiers et conduisent à des infections.

12 actions clés

Brancher des trayons propres et secs, stimuler l'éjection du lait

1. Tirez les premiers jets dans un bol à fond noir et les observer (particulièrement durant les périodes à risque).

2. Nettoyez les trayons durant une quinzaine de secondes, insistez sur l'extrémité des trayons puis les essuyer.

3. Si vous utilisez un produit de pré-trempage ou de pré-moussage, attendez une trentaine de secondes ; le temps que le produit agisse.

4. **Attention**. Si vous utilisez des lavettes individuelles, assurez un bon nettoyage et désinfection de celles-ci (faites les bouillir en machine !)

Eviter les traumatismes des trayons

5. Limitez les entrées d'air au moment du branchement et du décrochage.

6. Evitez la surtraite et l'égouttage.

Eliminer les bactéries présentes sur les trayons

7. Pratiquez la désinfection des trayons après la traite. Dans le cas de trayons abimés (gerçures, blessures…) utilisez des produits cosmétiques.

8. Limitez la contamination après le passage d'une vache infectée en nettoyant les griffes, et en particulier les manchons.

Assurer l'entretien de la machine à traire.

9. Nettoyez et désinfectez la machine à traire après chaque traite.

10. Faites contrôler la machine à traire par un agent qualifié tous les ans (OptiTraite®). Le cas échéant, faites procéder aux réparations.

11. Nettoyez et dépoussiérez les filtres de la machine à traire tous les mois, entretenir les déposes automatiques tous les 6 mois.

12. Changez les manchons selon la fréquence recommandée par le fabricant ; de l'ordre de 2.500 branchements pour les manchons en caoutchouc et environ le double pour ceux en silicone. Par exemple, pour un troupeau de 60 VL avec une salle de traite de 2x6 postes, la durée de vie des manchons en caoutchouc est de 8 mois.

Attention. Lorsqu'il y a plusieurs trayeurs sur un élevage, veillez à harmoniser les pratiques de traite et à transmettre les consignes (traitements réalisés, ….).

Raisonnez vos pratiques de traite selon les caractéristiques de votre exploitation, votre fréquence de mammites, vos objectifs….

N'hésitez pas à demander conseil. Pour les mammites cliniques et cellules, mieux vaut prévenir que guérir !



Le plan national « les mammites j'anticipe ! »
Un programme pour prévenir et réduire les mammites en élevage vise à apporter aux éleveurs et à leurs conseillers les éléments nécessaires à la maitrise des mammites : outils, formations, informations…
La mobilisation de tous est nécessaire.

Cniel · France Conseil Élevage · GDS France · Institut de l'Élevage · SIMV · sngtv

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 19 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2015 à 1,79 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,87 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DIVERS

SAS COALIA

**au capital de 13 056 euros,
Siège social : 4/6 rue de l'Yser
21850 Saint-Apollinaire
799 411 376 RCS Dijon**

Changement CAC

Aux termes d'un apport partiel d'actif d'une branche de Commissariat aux comptes en date du 31.03.2017, la société NAXIS Audit Expertise-Comptable Conseil, sise 6 rue du Rhône - 90000 belfort s'est substituée à la société EXCO CAP AUDIT en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.

Pour avis

AL211521367

NOMINATION

TRANSPORTS PENSIER

**Société par actions simplifiée
au capital de 89.864 euros
Siège social : rue Maison Dieu
Zone artisanale
21220 Fixin
313 767 824 RCS Dijon**

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire du 22 décembre 2017 : le cabinet FIDAUDIT situé 41 Rue du Capitaine Guynemer - 92925 La Défense Cedex a été nommé commissaire aux comptes titulaires en remplacement de Monsieur Patrice LOFFROY commissaire aux comptes démissionnaire, pour la durée restant à courir de son mandat. Le CABINET EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes suppléant et il a été décidé de ne pas procéder à son remplacement. Mention sera faite au RCS de Dijon.

AL211520987

ABER PROPRETE HORIZON

**Société par actions simplifiée
au capital de 40.000 euros
Siège social :Route de Fontenay,
21500 Marmagne
389 188 004 RCS Dijon**

Nomination président

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 31 mars 2018, Sophie GADONNEIX, demeurant à Bréal sous Montfort, (35310) 395 Les Mille Fossés a été nommée en qualité de Président en remplacement de Dominique GADONNEIX, démissionnaire à compter du 1er avril 2018.

Pour avis, Le Président

AL211521395

CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'association Centre de Gestion Agréé Bourgogne Allier

Agréée sous le n° 1.03.710 – APE 6920 Z – Siret 38527858500240

149 allée Joanny Mommessin – 71850 Charnay Les Macon

Les adhérents de l'association CGA Bourgogne Allier sont convoqués en assemblée générale

ordinaire le mardi 24 avril 2018 à 10h00, au Moulin des gastronomes – 540 route de Cluny –

71850 Charnay Les Macon, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée Générale Ordinaire :

1- Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales du 28 avril 2017

2- Rapports d'activité et financier

3- Rapport du commissaire aux comptes

4- Approbation des rapports et des comptes

5- Approbation des résolutions

6- Renouvellement des administrateurs

7- Questions diverses

Tout membre peut se faire représenter par un pouvoir.

Les documents concernant l'AGO sont disponibles au siège de l'association à Charnay Les

Macon.

Philippe DEOTTE,

Président.

AL211521388

MODIFICATION DE STATUTS

MC GROUPE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
porté à 290 630 euros
Siège social : 15, rue Jean Jaurès,
21800 Chevigny St Sauveur
827 921 180 RCS Dijon**

L'AGE du 19/01/2018 a décidé d'augmenter le capital social de 289 130 euros par voie d'apport en nature et de le porter ainsi à 290 630 euros ; et de transférer le siège social du 15, rue Jean Jaurès, 21800 Chevigny St Sauveur au 13, rue du Pré Rondot 21850 St Apollinaire à compter de ce même jour. En conséquence les articles 6, 7,8 et 4 des statuts. Pour avis La Gérance

AL211520905

PUNCH-DIJON

**SARL au capital de 108 500 euros
Siège social : 11, rue de Beauregard
21000 Dijon
RCS Dijon 315 638 130**

Avis de transformation

Par Assemblée Générale du 1er février 2018, les associés ont décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour et ont adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 108 500 euros.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession d'actions au profit de tiers doit être autorisée par les associés.

Madame Nadine VIEILLARD, gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme, la Société est dirigée par Madame Nadine VIEILLARD demeurant 11, rue de Beauregard 21000 Dijon

Pour avis

Le Président

AL211521329

SARL LA FERTE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 16.000 €
Siège social
5 Place Ziem 21200 Beaune
378 757 165 R.C.S. Dijon**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 Mars 2018, il résulte que:

La collectivité des associés a décidé de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter du 19 Mars 2018. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital : Ancienne mention : 16 000 € divisé en 1 000 parts sociales de 16 € - **Nouvelle mention :** 16 000 € divisé en 1 000 actions de 16 € entièrement libérées.

Forme : Ancienne mention : Société à responsabilité limitée - **Nouvelle mention :** Société par actions simplifiée

Siège Social : Ancienne mention : 5 Place Ziem – 21200 BEAUNE – **Nouvelle mention :** Route de Murs – 84220 GORDES

Administration :

Monsieur Fabien LAFITTE demeurant Route de Murs – 84220 GORDES

Ancienne mention : Gérant

Nouvelle mention : Président

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT :

Les cessions d'actions sont librement cessibles entre associés ; les autres cessions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix disposant du droit de vote

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AVIGNON et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis,

AL211521374

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SELLORAM

**Société civile
au capital de 3.048,98 €
Siège social :
22 Bis Avenue Jean Jaurès
78000 Versailles
348 486 069 R.C.S. Versailles**

L'Assemblée Générale du 03/03/2018 a décidé de :

- Transférer le siège social au 1 Rue de Vézelay 21240 Talant ;
- Nommer en qualité de Gérant M. Jean de GAIGNERON JOLLIMON de MAROLLES, demeurant 1 Rue de Vézelay 21240 Talant, en remplacement de Mme Béatrice de l'ESTANG du RUSQUEC épouse GAIGNERON JOLLIMON DE MAROLLES , démissionnaire.

L'article 4 des statuts a été modifié.

Objet : Acquisition de biens et droits immobiliers et notamment d'un appartement sis à Paris (18è) 87 Rue Duhesme.

Durée : 50 ans .

La société sera immatriculée au RCS de Dijon .

AL211521373

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42

VENTE

VENTE DE FONDS - GÉRANCE

Par acte SSP en date du 28/02/2018 enregistré au service de la publicité foncière et de

l'enregistrement Dijon 1, le 29/03/2018, Dossier 2018 16420, référence 2018 A 01335

SUEZ RV CENTRE EST, SAS au capital de 15.593.496 euros, dont le siège social se situe Universaône, 18, rue Félix Mangini 69009 Lyon, 343 488 508 RCS Lyon

a cédé à :

La société PROSERVE DASRI, SAS à associé unique au capital de 2.000.000 euros, dont le siège social se situe 185, rue de Bercy 75012 Paris, 832 336 077 RCS Paris

Le fonds de commerce de gestion de déchets d'activités de soins à risque infectieux, sis et

exploité 5, rue de la Goulette 21850 Saint- Apollinaire, moyennant le prix de 2.558.000 euros.

L'entrée en jouissance a été fixée au 28/02/2018.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au siège du cédant et pour la validité à l'adresse du fonds cédé.

Pour avis.

AL211521394

CESSION

**DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon**

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Dijon du 29/03/2018, enregistré auprès du service de la publicité foncière et de l'enregistrement Dijon 1 le 30/03/2018, dossier 2018 16701, référence 2018 A 01365, La société LA FLAMBÉE, S.A.S. au capital de 168 750 €, siège social : 21800 Sennecey-les-Dijon, RCS DIJON 302 306 832,

a cédé à

La société SAS LES CONGRES, S.A.S. au capital de 10 000 €, siège social : 18

avenue Raymond Poincaré - 21000 Dijon, RCS DIJON 837 691 385, son fonds de commerce de restaurant, grill, glacier, traiteur, sis et exploité sous l'enseigne « RESTAURANT LES CONGRÈS » 18 avenue Raymond Poincaré à Dijon (21000), et ce, moyennant le prix de cession global de 250 000 €, lequel fonds est identifié à l'INSEE sous le numéro Siret 302 306 832 00031.

Le transfert de propriété et l'entrée en jouissance ont été fixés au 01/04/2018.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales, au cabinet FIDAL, cabinet d'avocats, situé Parc Valmy - 4 rue Jeanne Barret - 21000 Dijon, où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis.

AL211521368

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

IMMO PASSION

**Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 1 rue François Jouffroy
21000 Dijon
450 712 757 RCS Dijon**

Aux termes d'une décision en date du 23 mars 2018, l'assemblée générale a constaté la démission de Monsieur Thierry CASTELLANOS de ses fonctions de cogérant de la Société à compter du même jour. Il est décidé qu'il ne sera pas pourvu à son remplacement.

Pour avis - La Gérance

AL211521364

GROUPEMENT FONCIER RURAL DES APIDES

**Société Civile au capital
de 21 000,00 euros
10 rue de la Pourvoyère,
21580 BUSSIERES
808642326 R.C.S. Dijon**

Par décision en date du 25/03/2018, il a été pris acte du décès de Madame Marie-Hélène HUBER-DUROYAL, cogérante, survenu le 26/05/2017. A compter du décès, Monsieur Alain DUROYAL demeurant 1 rue de Villars 90700 CHATENOIS LES FORGES demeure seul gérant.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon

AL211521375

BOIS ST JEAN

**Société civile au capital de 9 200 euros
Siège social : chez M. et
Madame BRIOTET Hubert
21260 Veronnes
423 800 614 RCS Dijon**

Les fonctions de gérant assurées par Monsieur BRIOTET Jacques ont cessé à la date de son décès soit le 10/12/2006.

Pour avis, la gérance.

AL211521389

SCI DES MUROTS

**Société civile au capital de 164 000 euros
siège social : 21260 Véronnes
393 130 794 RCS Dijon**

Les fonctions de gérant assurées par Monsieur BRIOTET Jacques ont cessé à la date de son décès soit le 10/12/2006.

Pour avis, la gérance

AL211521390

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCCV ENTREPPEY

**,SCCV au capital de 200 €,
ayant son siège 40 rue de la Préfecture
21000 Dijon,
immat RCS Dijon 800 373 649**

L'AGE du 28/02/2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter du 28/02/2018, a nommé liquidateur Jean-Pierre FOURNIER (Quartier le Pas Vieux 83340 Le Luc) pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de liquidation est fixé 40 rue de la Préfecture 21000 Dijon. Dépôt RCS Dijon.

Pour avis.

AL211521271

SCCV ENTREPPEY

**SCCV en liquidation
au capital de 200 €
ayant son siège sis
40 rue de la Préfecture
21000 Dijon
RCS Dijon 800 373 649**

L'AGOE du 28/02/2018, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Dijon.

Pour avis.

AL211521317

SARL RETROGAMES

**En liquidation
au capital de 10 000 euros
Siège social et de liquidation :
44 Rue Jean-Jacques Rousseau
21000 Dijon
521 719 336 RCS Dijon**

Les associés, suite à décisions unanimes du 31/03/18, ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Cyril GRAS de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du T.C. de

Dijon, en annexe au R.C.S.

Pour avis

Le Liquidateur

AL211521365

SASU DES OUCHES

**Société par actions simplifiée
en liquidation
au capital de 5 000 euros
Siège social
8 Chemin de Vrilly, 21210 Saulieu
Siège de liquidation
8 Chemin de Vrilly
21210 Saulieu
799 308 051 RCS Dijon**

Aux termes d'une décision en date du 31 Décembre 2017, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 Décembre 2017 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Gérard BERTHAUT, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Monsieur Gérard BERTHAUT, ancien Président de la Société, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 8 Chemin de Vrilly 21 210 SAULIEU. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

POUR AVIS Gérard BERHAUT, Liquidateur

AL211521376

AGENCE IMMOBILIÈRE DE BOURGOGNE

**EURL au capital de 1000 €.
Siège Social : 10 avenue de Bensheim
21200 Beaune.
822 861 233 RCS Dijon**

Le 30–03–2018, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Monsieur Stratigos Damien, 18 avenue Charles de Gaulle 21200 Beaune et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS Dijon.

AL211521383

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 09/04/2018

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

TALANT : Terre à vigne en AOC Bourgogne

5 ha 47 a 98 ca : - 'Les epoutieres': AB- 148- 152- 153- 154- 155- 156- 158- 159- 160- 161- 162- 163- 164- 165- 166- 167- 168- 169- 170- 180- 184- 185- 186- 187- 192

FLAMMERANS: Pré - Objectif : Maintien de l'exploitant sur la parcelle.

1 ha 61 a 32 ca - Le bois fressard: ZP- 39(J)-39(K)

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants :

BEIRE-LE-CHATEL : Terre

1 ha 03 a 35 ca - 'Derriere le moulin': ZM- 1- 2

BROGNON : Terre

2 ha 89 a 00 ca - 'Pre lombard': ZC- 3- 4

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 30/04/2018** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL211521402

SCI L'ANDALOUSE

**Société Civile Immobilière
Capital 100,00 €
Siège : 26 rue François Debussy
21500 Montbard
RCS Dijon n° 814 157 095**

Par assemblée extraordinaire en date du 20 décembre 2017, la société susvisée, constituée pour une durée devant expirer le 08 octobre 2114 a décidé sa dissolution anticipée à compter du 31 décembre 2017 et désigné M NAFLI Zakaria associé en qualité de liquidateur pour une durée indéterminée.

Le lieu où doit être adressé la correspondance a été fixé à Montbard (21500) 26 rue François Debussu, au siège de la société.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de Dijon.

Pour avis le liquidateur

AL211521399

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 4/04/2018, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : JBVR,

Capital : 2 000 EURO

Siège Social : 53 rue René Cassin, 21850 St Apollinaire,

Objet : La prestations de services et de conseils, dans ses propres locaux ou dans ceux de ses clients, l'étude, la conception, l'équipement, l'installation, la gestion, l'utilisation et l'amélioration de systèmes et de réseaux informatiques ; l'exploitation de produits informatiques et de logiciels, la conception, la réalisation, le conseil, l'accompagnement, le maquettage, le visionnage de plans en réalité virtuelle ; l'achat, la vente, la maintenance et la réparation de matériel informatique,

Durée : 99 années

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

Président : M. BOURGOIS Julien, demeurant 53 rue René Cassin, 21850 St Apollinaire,

immatriculation : Au RCS de Dijon.

Pour avis,

AL211521366

Cabinet Jacques Bret depuis 1947

62, rue de Bonnel 69003 LYON

SELARL DES ERABLES

Avis de constitution

Forme : Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée de Vétérinaires

Objet : l'exercice en commun de la profession de vétérinaires.

Siège : 488 route de Gray 21850 Saint Apollinaire

Durée : 99 ans

Capital : 3.000 euros

Gérance : Madame Eléonore DESTANNES demeurant 119 bis avenue Victor Hugo Appt A32 – 21000 Dijon

Rcs : Dijon

AL211521370

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me ROUSSEL-TERRILLON Inès, Notaire à POURRAIN, le 31/03/2018, a été constituée la société civile immobilière dénommée «SCI D.S»,

Siège social : Châtillon sur Seine (21400), 3 chemin des morts.

Capital social : 200,00 € (apports en numéraire)

Objet social : acquisition, gestion et, plus généralement, l'exploitation par bail ou autrement, des biens et droits sociaux immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés.

Durée : 99 ans .

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Gérants : M. Michel AUBIGNAT, et Mme Martine Marguerite Thérèse GARNIER, demeurant ensemble à Châtillon sur Seine (21400), 3 chemin des morts.

La société sera immatriculée au RCS de Dijon

Par avis

Le notaire.

AL211521371

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 03/04/2018 : dénomination : DESVIGNE MIREILLE ET NORBERT, siège : Les Champs Rouges 21370 Lantenay, durée : 99 ans, objet : exploitation de biens agricoles apportés, mis à sa disposition, achetés ou pris à bail, par un travail fait en commun par les membres associés dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial, capital : 350 000 euros, gérance : M. Norbert DESVIGNE et Mme Mireille DESVIGNE (Les Champs Rouges 21370 Lantenay), cession : libre entre associé, agrément en AGE pour les tiers, agrément n 1338.

Dépôt légal RCS Dijon, pour avis.

AL211521372

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 23 mars 2018 à Ancey, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : SCI GOLMARD

Siège social : 5 Rue de Panges, 21410 Ancey

Objet social : - l'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, Durée de la Société: 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 150 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Madame Caroline FEUTRAY, demeurant 5 Rue de Panges, 21410 Ancey Monsieur Cédric DESSOLLE, demeurant 5 rue de Panges, 21410 Ancey Monsieur Benjamin VASSEUR, demeurant rue de la petite fin, 21410 Ancey

Clauses relatives aux cessions de parts: agrément requis dans tous les cas agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis, La Gérance

AL211521380

Alciat-Juris Société d'avocats

**ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : Bourges
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : Vierzon
5 ter rue de la Gaucherie
Nevers - 6 rue Hoche**

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans de la société PTB FABRICANTS DE SAVEURS, SARL à associé unique au capital de 10.000 euros, dt le siège social est à Beaune (21200), 8, rue Carnot, en cours d'immatriculation au RCS de Dijon, qui a pour objet la fabrication à caractère artisanal associée à la vente au détail de pâtisseries fraîches, de viennoiseries, glaces et de chocolats ; la fabrication de pâtisseries et de gâteaux de conservation, non surgelés, de biscuits et autres « produits secs » ; le commerce au détail de confiseries, chocolaterie, de boissons non alcoolisées ; de pâtisseries sans fabrication ; l'activité de traiteur, confection de buffets et réception ; l'activité de salon de thé, la vente de produits traiteur, confectionnés de manière artisanale, sur place ou à emporter, et la revente de produits d'épicerie à caractère régional ; dt le gérant est M. Thomas BOUVART, dmt à Pousseaux (58500), 46, rue du Commandant Surugue.

Pour insertion : le Gérant

AL211521382

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 04/04/2018 :

Forme : SCEA,

Dénomination : DOMAINE du TUMULUS

Siège : 7 Rue des Grandes Vignes Hameau de Corboin 21700 Nuits St Georges

Durée : 99 ans
Objet : exploitation d'un domaine viticole et production de petits fruits
Capital : 500 euros
Gérance : M. Manuel OLIVIER (7 Rue des Grandes Vignes, Hameau de Corboin 21700 Nuits St Georges),
Cession de parts : agrément sauf entre associés.
Dépôt légal RCS Dijon, pour avis.

AL211521384

FOX

**Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 18 Rue de Rouen
21000 Dijon**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Dijon du 6 avril 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : FOX
Siège social : 18 Rue de R ouen, 21000 Dijon
Objet social : - L'acquisition, la détention, la gestion de toutes participations. Elle pourra également gérer, acheter, vendre tout portefeuille d'actions, de parts, d'obligations et de titres de toutes sortes ;- L'animation et la détermination de la politique de groupe de ses filiales contrôlées, et la prestation de services à ces dernières notamment en matière de gestion administrative, financière, commerciale, marketing, informatique et comptable ;
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2 000 euros
Gérance : Monsieur Charles PIARD demeurant 18 Rue de Rouen – 21000 Dijon, a été nommé gérant.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.
Pour avis
La Gérance

AL211521385

CYPIRE

**Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 101 Avenue Roland Carraz,
21300 Chenove**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Chenove du 6 avril 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : CYPIRE
Siège : 101 Avenue Roland Carraz, 21300 Chenove
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 000 euros
Objet : -l'activité de marchands de biens, directement ou indirectement par toute société interposée, -l'activité de promotion immobilière, directement ou indirectement par toute filiale interposée.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Seules les cessions entre associés directs sont libres.
Président : La société H.V.S., société par actions simplifiée au capital de 9 120 000 euros, ayant son siège social 101 Avenue Roland Carraz, 21300 Chenove, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 802 997 668 RCS Dijon, représentée aux présentes par son Président, Monsieur Yves REMY.
Directeur Général : La société FOX, Société à responsabilité limitée au capital de 2000 euros, ayant son siège social 18 Rue de Rouen – 21000 Dijon, en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Dijon, représentée aux présentes par son associé unique Fondateur et gérant, Monsieur Charles PIARD
Commissaires aux comptes : Société RGA EXPERTISE & AUDIT sise 1 Rue du Dauphine – 21121 Fontaine Les Dijon, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.
Pour avis.
Le Président

AL211521387

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 25/03/2018 il a été constitué une société
Dénomination sociale : SCI ATELIER CO2
Siège social : 4 rue de la toison d'or , 21000 Dijon
Forme : Société Civile Immobilière
Sigle : ATELIER CO2 Capital : 2000 €
Objet social : L'acquisition, la propriété, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens et droits mobiliers et immobiliers, et notamment l'acquisition des biens et droits immobiliers.
Gérant : Monsieur laurent LASAUSSE, 4 rue de la toison d'or , 21000 Dijon
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon

AL211521391

GAEC DE LA FERME DE FLACELIERE

**Société civile Siège social :
Ferme de Flacelière
21230 Mimeure**

Avis de constitution (Décret n° 80.720 du 15 Décembre 1980)
Dénomination sociale : GAEC DE LA FERME DE FLACELIERE
Siège social : Ferme de Flacelière – 21230 Mimeure
Date d'agrément par le préfet du département de côte d'or : 02/03/2018 N° D'AGREMENT : 1 337 Ledit GAEC sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés du Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.
Pour avis et mention

AL211521398

NIÈVRE

SUCCESSION

AVIS DE DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe, Mr Pascal Emile VAUDIAU, célibataire, demeurant à Luzy (58170) 2 rue de la Vesvres, décédé à Luzy (58170) le 9/11/2017 a institué des légataires universels, ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Jean CHINCHOLE, notaire à Luzy (58170), suivant PV du 21/03/2018 dont une copie authentique a été reçue par le greffe du TGI de Nevers le 27/03/2018.
Les oppositions pourront être formées auprès Me Jean CHINCHOLE, notaire à Luzy (58170) BP 16, référence CRPCEN : 58028, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL581521400

NOMINATION

MTE MON TERROIR A EMPORTER

**SARL au capital de 77000 euros
Siège social : Rue du Maréchal Lyautey
58000 Nevers.
820964922 RCS Nevers**

Le 22/2/18, l'AGE a nommé :
- Directeur Général Manon LOUBEYRE demeurant 3 rue du Docteur Tixier 58000 Nevers en remplacement de Arthur WAGNER, démissionnaire ;
- Président Arthur WAGNER demeurant 3 rue du Docteur Tixier 58000 Nevers en remplacement de Alexandre NILLES, démissionnaire.
L'article 19 des statuts a été mis à jour en conséquence par l'AGE du 8/3/18.

AL581521287

TRANSFERT DE SIÈGE

SMV COUVERTURE

**Société par actions simplifiée
au capital social de 1 000 euros
Siège social
22 route des Templiers Villemoison
58200 Saint Père
SIREN 819 643 891
R.C.S. Nevers**

Le 1er mars 2018, l'AGE de cette société ayant pour président M. Vincent BAILLEUL demeurant 22 route des Templiers Villemoison 58200 Saint Père a décidé de transférer le siège social au 2B rue des Fontaines 58150 Tracy sur Loire.
En conséquence elle sera immatriculée au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL581521386

DUFOUR FRERES

**SARL au capital de 35 000 euros
Siège social : 25 rue Jean JAURES
58450 Neuvy sur Loire
310 307 442 RCS Nevers**

Transfert du siège social
L'AGE du 05/03/18 a décidé de transférer le siège social du 25 rue Jean JAURES, 58450 Neuvy sur Loire au 31 rue Jean Jaurès 58450 Neuvy sur Loire à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL581521399

3C

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 23 000 €
Ancien siège social : 5, rue des Filles
58660 Coulanges les Nevers
Nouveau Siège social : La Croix
Route du Bois Sabot
58640 Varennes Vauzelles
819 084 583 RCS Nevers**

Aux termes de ses décisions du 17/01/2018, la Présidente a décidé de transférer le siège social de Coulanges les Nevers (58) – 5, rue des Filles à Varennes Vauzelles (58) – La Croix – Route du Bois Sabot à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

AL581521402

EURL MAS SECURITE PRIVEE

Aux termes d'un procès-verbal en date du 3 avril 2018, le siège social de l'EURL MAS SECURITE PRIVEE, immatriculée au RCS du Greffe de Nevers sous le numéro 532900735, au capital de 10.000,00 euros, qui était à Cosne Cours sur Loire (58200) 18 rue Pasteur a été transféré à Guérigny (58130) Avenue du Paquebot France ZI de Villemenant à compter du 1er mai 2018.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis
Le Gérant

AL581521405

SC CAMPANULE

**Capital social : 1 500 Euros
Siège social : 7 rue Daru
75008 Paris
R.C.S. Paris 477 892 061**

Le 27.03.2018, l'AGE de cette société ayant pour gérants, M. Alain MICHOT demeurant 2 place de la Charte 58000 Nevers et M. Thibault MICHOT demeurant impasse de la Biollaise - Le Planelet 74120 MEGEVE a décidé de transférer le siège social au 2 place de la Charte 58000 Nevers à compter du 01 avril 2018. En conséquence elle sera immatriculée au RCS de Nevers.
Pour avis

AL581521407

SCI DES GEMEAUX

**Capital social : 3000 Euros
Siège social : 7 rue Daru
75008 Paris
R.C.S. Paris 801 929 456**

Le 27.03.2018, l'AGE de cette société ayant pour gérants, M. Alain MICHOT demeurant 2 place de la Charte 58000 NEVERS et M. Thibault MICHOT demeurant impasse de la Biollaise - Le Planelet 74120 MEGEVE a décidé de transférer le siège social au 2 place de la Charte 58000 NEVERS à compter du 01 avril 2018. En conséquence elle sera immatriculée au RCS de NEVERS.

AL581521409

THIMA INVESTISSEMENTS

**SARL au capital social de 220 005 euros
Siège social
7 rue Daru
75008 Paris
R.C.S. Paris 401 782 875**

Le 27.03.2018, l'AGE de cette société ayant pour gérants, M. Alain MICHOT demeurant 2 place de la Charte 58000 NEVERS et M. Thibault MICHOT demeurant impasse de la Biollaise - Le Planelet 74120 MEGEVE a décidé de transférer le siège social au 2 place de la Charte 58000 NEVERS à compter du 01 avril 2018. En conséquence elle sera immatriculée au RCS de NEVERS.
Pour avis

AL581521410

SELARL A.G.

**SELARL au capital de 1 000 euros
Siège social
2 Avenue Saint Just 58000 Nevers
813 529 989 RCS Nevers**

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL
Aux termes d'une décision en date du 10 octobre 2017, l'associé unique a décidé :
- de transférer le siège social du « 2 Avenue Saint Just, 58000 NEVERS » au « 7, Avenue Colbert - 58000 NEVERS » à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis La Gérance

AL581521412

AVIS DE TRANSFERT

Dénomination sociale : AUTO PARC 58
Forme : SARL unipersonnelle
Siège social : 3 impasse de la Cité 58000 Nevers
Capital social : 1 000 euros
795 345 651 RCS Nevers
Aux termes d'une décision en date du 30/03/2018, le gérant associé unique a décidé de transférer à compter du 30/03/2018 le siège social qui était : 3 impasse de la Cité 58000 Nevers à l'adresse suivante : 28 rue Amiral Jacquinot, 58000 Nevers
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Le dépôt légal des statuts sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Nevers

AL581521413

SARL LA QUINCAILLERIE

**SARL au capital de 5 000 euros
Siège social : 83 Rue Camille Barrère
58400 La Charité sur Loire
528 186 026 RCS Nevers**

Aux termes d'une décision en date du 22/03/2018, les associés ont décidé : de transférer le siège social du «83 Rue Camille Barrère - 58400 La Charité sur Loire» au «89 Rue Camille Barrère - 58400 La Charité sur Loire» à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL581521414

MODIFICATION DE CAPITAL

SARL LS2J

**Société à responsabilité limitée
à associé unique
au capital de 160.500 euros
Siège social : 20 rue du pont national
58140 Lormes
RCS de Nevers
SIREN n°808.080.618**

L'assemblée générale extraordinaire du 02 avril 2018 a augmenté le capital de la société par incorporation de réserves d'un montant de 153.000,00 € portant ainsi le capital social de 7.500,00 € à 160.500,00 €.
L'assemblée générale a mis à jour les statuts. L'article « CAPITAL SOCIAL – PARTS SOCIALES » est dorénavant ainsi rédigé :
CAPITAL SOCIAL - PARTS SOCIALES
Le capital social, composé des apports ci-dessus constatés, est fixé à la somme de CENT SOIXANTE MILLE CINQ
CENTS EUROS (160.500,00 €).
Il est divisé en 75 parts de DEUX MILLE CENT QUARANTE EUROS (2.140,00 €) chacune, numérotées de 1 à 75 souscrites en totalité et intégralement libérées, détenues par l'associé unique.
L'ancien libellé était ainsi rédigé :
CAPITAL SOCIAL - PARTS SOCIALES
Le capital social, composé des apports ci-dessus constatés, est fixé à la somme de SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (7.500,00 €).
Il est divisé en 75 parts de CENT EUROS (100,00 €) chacune, numérotées de 1 à 75 souscrites en totalité et intégralement libérées, détenues par l'associé unique.
Par avis
Le gérant

AL581521396

BENEFIK

**Société à responsabilité limitée
au capital de 27.450 €
Siège social :
Le Domaine de Candide
58110 Biches
444 688 667 R.C.S. Nevers**

Par décision du 24 Janvier 2018, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 22 550 euros par incorporation de la réserve intitulée «report à nouveau», ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : Capital social : 27 450 euros
Nouvelle mention :
Capital social : 50 000 euros
Pour avis,
La Gérance

AL581521415

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**CABINET DE MAITRE
OLIVIER LEVOIR
Avocat au barreau de Nevers
10, rue Saint Martin
58000 Nevers
Tél 09.61.20.61.98
Fax 03.86.38.06.36
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr**

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice à Nevers (Nièvre), Place du Palais,

LE MARDI 5 JUIN 2018 à 10h30
COMMUNE DE FOURS (Nièvre)
LOT UNIQUE : Un immeuble à usage d'habitation situé 4 route de Decize, comprenant : Au rez-de-chaussée : cuisine, séjour, salle de jeux, WC, buanderie ; A l'étage : dressing, bureau, cinq chambres, salle de bains, WC ; Cave ; Garage double ; Dépendances ; Jardin, le tout cadastré Section B n° 44 pour une contenance de 7 ares 15 centiares.
Sur la mise à prix de SOIXANTE MILLE EUROS (60 000 €)
Avec baisse immédiate et sans nouvelle publicité par pallier de 10%, sans que le prix d'adjudication puisse être inférieur à 39 000 € pour le cas où la mise à prix ne serait pas couverte.
Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 9 avril 2018
Me Olivier LEVOIR
Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Olivier LEVOIR, 10 rue Saint Martin, 58000 NEVERS. Tél : 09.61.20.61.98, rédacteur du cahier des conditions de vente et dépositaire d'une copie, ou au Greffe du Juge de l'exécution près le Tribunal de Grande Instance de Nevers où le cahier des conditions de vente est déposé et où quiconque peut en prendre connaissance sans frais.
VISITE du bien prévue le 14 mai 2018 à 14h00 : S'adresser à LA SELARL QUALIJURIS 58, huissier de justice, 2 avenue Saint Just, 58000 NEVERS, Tél : 03 86 59 73 40

AL581521425

MODIFICATION DE STATUTS

les avocats
**Legalys Conseils
Route d'Orléans - BP 89
18230 St Doulchard**

GAEC DE MONTAUTE

**Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
au capital de 421 247,12 euros
Siège social : Le Creuset
58800 Sardy-les-Epiry
388 189 516 RCS Nevers**

Lors de l'AGE du 14/03/2018, les associés ont décidé de proroger de 73 années
la durée de la Société, soit jusqu'au 22 juillet 2091, et de modifier en conséquence l'article
4 des statuts.
Pour avis. La Gérance.

AL581521403

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de LURCY-LE-BOURG
biens loués sur la totalité de la surface:
1 ha 35 a 60 ca
- Les champs des glas: ZC-51-52-53
Cmne de SAINT-ELOI:
31 a 18 ca
- Les marolles: AM-21
Cmne de SUILLY-LA-TOUR
« Domaine des Granges »
Avec bâtiments habitation et exploitation:
315 ha 74 a 96 ca
- Champ de chaumont: B-166 - Champ de la butte: A-43-44 - Champ de la route de donzy: A-6-7-155 - Champ des pierres: A-61-62 - Champ du chateau: A-8-9(*)-10 - Champ du prunier: B-15 YC-2 - Champ pointu: B-14 - Chateau des granges: A-168[27] - Domaine de la ferme: AC-1-2 - Domaine du vernoy: B-168-169-174-176 - Du moulin ecorce: B-175 - La chasseigne: UB-8(*)-79[8] - La coulerette: AD-27-29 UB-103[9]-104 - La garenne de seigne: A-146[45](*)-147[46] - La vallee belle jambe: UB-75 - Le chailloux: ZM-123 - Le domaine de la ferme: UB-63-99[94] - Le patis nantiot: AR-91 - Le tremblat: UB-34-66-72 - Les abreuvoirs: B-9-10-11-13 - Les cotes: AB-259-260 - Les couets: BR-48-57-58 - Les devants: AR-78 - Les mottes: BR-46-47-49 - Les renardieres: UA-48 - Les riberolles: AR-43-57-60 - Les traines: A-5-162[2] - Les vallees: ZA-54 - Moulin rocherau: AC-18 - Patis de la fontaine de su: YC-46[3]-47[3]-48[3] YE-3(*) - Pre de forgue: A-35-36 - Pre de guerbura: A-33-34 - Pre de la commune: AR-98[13] - Pre de la ranchonniere: AR-94-95
- Pre de la ronde: YE-101-102 - Pre du moulin neuf: B-254[2] - Pre du moulin rocherau: B-1 - Rauchonniere: A-37-38
Et, par extension, Cmne de SAINT-QUENTIN-SUR-NOHAIN:
10 ha 37 a 82 ca
- La chasseigne: WC-43 - Les mottes: A-879-880-887 - Les sapins: WC-10-45
Cmne de VILLAPOURCON:
1 ha 30 a 80 ca
- L haut dragnien: D-1194 - La goutte anot: D-1622 - La ruchette: D-1109 - Le bouchelot: D-1605-1606 - Les forets: D-1957-1971
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 30/04/2018** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,
où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL581521427

CDMAGNE

**Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 €
Ancien siège social : 7, rue de la Prairie
58000 Challuy
Nouveau siège social :
34, rue d'Estutt de Tracy
58000 Nevers
508 322 104 RCS Nevers**

Aux termes de ses décisions du 11/01/2018, l'Associé Unique a décidé à compter du 01/02/2018 :
- de transférer le siège social de Challuy (58) – 7, rue de la Prairie à Nevers (58) – 34, rue d'Estutt de Tracy, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts ;
- d'étendre l'objet social aux activités suivantes : transport sanitaire – transport de corps – transport public routier de personnes au moyen d'un seul véhicule n'excédant pas neuf places y compris celle du conducteur en activité accessoire limitée au transport régulier et à la demande – activité de taxi, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL581521406

ALTHIMI

**Société civile immobilière
Capital social : 1 000 Euros
Siège social : 7 rue Daru
75008 Paris
R.C.S. Pars 492 755 731**

Le 27.03.2018, l'AGE de cette société ayant pour gérant, M. Alain MICHOT demeurant 2 place de la Charte 58000 NEVERS a décidé de transférer le siège social au 2 place de la Charte 58000 NEVERS à compter du 01 avril 2018. En conséquence elle sera immatriculée au RCS de NEVERS.
Nouvelle mention :
L'AGE du 26.01.2018 nomme en qualité de cogérant M. Thibault MICHOT demeurant Impasse de la Biollaise, le Planelet, 74120 MEGEVE.
Pour avis

AL581521408

GESTANDCO IMMOBILIER

**SASU au capital de 1500 €
Siège social :
65, Grande Rue,
58310 Saint-Amand-en-Puisaye
832 376 347 RCS de Nevers**

En date du 04/04/2018, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social de la société à : gestion et administration de tous biens immobiliers.
Modification au RCS de Nevers.

AL581521419

VENTE

VENTE DE FONDS - GÉRANCE

Par acte SSP en date du 28/02/2018 enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement Dijon 1, le 29/03/2018, Dossier 2018 16420, référence 2018 A 01335 SUEZ RV CENTRE EST, SAS au capital de 15.593.496 euros, dont le siège social se situe Universaône, 18, rue Félix Mangini 69009 Lyon, 343 488 508 RCS Lyon
a cédé à :
La société PROSERVE DASRI, SAS à associé unique au capital de 2.000.000 euros, dont le siège social se situe 185, rue de Bercy 75012 Paris, 832 336 077 RCS Paris Le fonds de commerce de gestion de déchets d'activités de soins à risque infectieux, sis et exploité Z.I. de Saint-Éloi – 16, rue Georges Dufaud 58000 Nevers , moyennant le prix de
2.558.000 euros.
L'entrée en jouissance a été fixée au 28/02/2018. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au siège du cédant et pour la validité à l'adresse du fonds cédé.
Pour avis.

AL581521421

CESSION

**Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers**

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date à Ouroux en Morvan (Nièvre) du 29 mars 2018, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Nevers le 03 avril 2018, Dossier 2018 07139 Référence 2018 A 00510, les consorts BARBOTTE ont cédé à la société TRANSPORTS BARBOTTE, ayant son siège social Place de l'Eglise – 58230 Ouroux en Morvan, moyennant le prix de 3.000 euros, un fonds de transports public routier de marchandises.
La location-gérance dudit fonds consentie le 30 septembre 1988 par Madame Ginette BARBOTTE à la société TRANSPORTS BARBOTTE a pris fin par confusion sur cette dernière des qualités de locataire gérant et de propriétaire.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière date des publications légales, Place de l'Eglise – 58230 Ouroux en Morvan.
Pour unique insertion

AL581521423

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

**SCP «Jean-Paul JACOB et Laure PAILLARD»
Notaires associés
14, rue Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire**

LOCATION-GERANCE

Il a été mis fin à la location gérance par la Commune de Suilly sur Loire au profit de Mme Christelle COZETTE consentie suivant acte reçu par Me Jean-Paul JACOB en date du 30/05/2015 à dater du 31/12/2017.
Suivant acte reçu par Maître Jean-Paul JACOB, Notaire, le 30/03/2018,
La COMMUNE de Suilly La Tour, Nièvre, identifiée au SIREN sous le numéro 215 802 810 00014.
A DONNE EN LOCATION-GERANCE à
La SAS FamiliaEsTodo, au capital de 500,00€ €, dont le siège est à Suilly-La-Tour (58150), 72 rue Saint Symphorien, en cours d'identification au SIREN.
Le fonds de commerce de BAR-RESTAURANT-PRESSE sis à Suilly-La-Tour (Nièvre), lui appartenant, connu sous le nom commercial «BAR DE L'ACOTIN», en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Nevers,
Pour une durée de SIX années à compter du 01/04/2018.
Le LOCATAIRE-GERANT exploitera pour son compte personnel à ses risques et périls.
Le BAILLEUR n'assumera aucune responsabilité relativement à cette exploitation.
Cependant, par dérogation aux dispositions ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article L 144-7 du Code de Commerce, le BAILLEUR sera tenu solidairement responsable avec le LOCATAIRE-GERANT des dettes contractées par celui-ci à l'occasion de l'exploitation du bien et ce pendant un délai de six mois à compter de la publication du présent contrat.
Pour unique insertion.
Me JACOB.

AL581521388

DISSOLUTION LIQUIDATION

SDJ AUTO

SARL en liquidation
au capital social de 5000 €
84 bis rue du 13ème de Ligne
58000 Nevers
R.C.S Nevers 522 756 154

Le 16/03/2018, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 16/03/2018. Mme Sylvie JONARD demeurant 26 rue du Clos des Roches 58180 Marzy, a été nommée Liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé à l'adresse du liquidateur.

Pour avis

AL581521397

JHBC

SAS en liquidation au capital de 10 000 €
Siège social : 71 Avenue Louis Coudant – 58340 Cercy la Tour
Siège de la liquidation : 37Bis Avenue Louis Coudant – 58340 Cercy la Tour
R.C.S. : 803 540 426 RCS Nevers

Avis de liquidation

Aux termes de décisions collectives du 15/03/2018, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat, et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers.

Dépôt : Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis

AL581521401

SCI DES CHAPELAINS

SCI au capital de 457 €
13 Rue du Vieux château,
58000 Sermoise
391689577 RCS 58000 Nevers

Dissolution anticipée

Aux termes de l'AGE en date du 03/04/2018, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 03/04/2018. M. Christian maillon, demeurant 13 Rue du Vieux château, 58000 58000 SERMOISE a été nommé liquidateur.

Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

RCS de 58000 Nevers

AL581521404

CHENILLE ANGELIQUE

SARL au capital de 500 euros
Siège social
Le Moulin Chazeau
chez sarl cid gestion
58110 Rouy
810726679 RCS Nevers.

Le 16/3/18, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. anthony michel, 2716 route de Chatillon 01290 Saint André d'Huiriat, et fixé le siège de liquidation au siège social.

Modification au RCS de Nevers.

AL581521411

JACK MORIN

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 262 000 €
Siège social : 7 Bis, Rue de l'Industrie
58440 Myennes
477 846 620 RCS Nevers

Aux termes d'une AGE du 13/03/2018 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.

Mr Jack MORIN dt à Myennes (58) – 7 Bis, rue de l'Industrie a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL581521381

EARL FRANCOIS MICHAËL EN LIQUIDATION

Siège de liquidation : Rue de Nant
58210 Courcelles
Au capital de 125 000 euros
.C.S. Nevers - 751 202 789

L'assemblée générale réunie le 19 mars 2018, a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 31 décembre 2017, déchargé Monsieur FRANCOIS Michaël de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de Nevers

Pour avis, le liquidateur.

AL581521416

EARL LE PEROU

en liquidation
Siège de liquidation : Rue de Nant
58210 Courcelles
Au capital de 246 100 euros
R.C.S. Nevers - 503 511 222

L'assemblée générale réunie le 19 mars 2018, a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 31 décembre 2017, déchargé Monsieur FRANCOIS Guy de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes définitifs

déposés au RCS de Nevers

Pour avis, le liquidateur.

AL581521417

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : THYNAD IMMO

Forme juridique : Société Civile Immobilière

Siège social : Prunevaux, 58 700 Nolay

Objet : La société a pour objet l'acquisition, la propriété, l'administration, l'exploitation, la création, la construction ou la surélévation de tout immeuble à usage d'habitation, industriel, commercial, rural, professionnel, locatif ou autre. La prise de participation dans toute SCI.

Capital Social : 100 euros

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

Co-Gérance :

Monsieur Thierry CHARRIER, né le 12 février à Challans (85), demeurant Prunevaux,

58 700 Nolay.

Madame Nadine BLUZAT, née le 20 avril 1959 à Nevers, demeurant 51bis avenue François Mitterrand, 58 640 Varennes-Vauzelles.

Pour Avis

AL581521422

YONNE

DIVERS

AUTOMOTIVE LIGHTING REAR LAMPS FRANCE

Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 5.134.480 €
Siège social : 9, rue Albert Berner
89330 Saint-Julien-du-Sault

329 959 217 RCS Sens

Suivant procès-verbal en date du 14 mars 2018,, l'associé unique a décidé de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société AUDITEX..

Mention en sera faite au RCS de Sens

AL891521477

DÉMISSION

EARL DES MILVACHES

Earl au capital de 88 000,00 euros
Siège social : La Millerie -
89500 Villeneuve sur Yonne
452 063 175 Rcs Sens

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27 mars 2018, la collectivité des associés a : Pris acte de la démission des fonctions de gérant de Mme Maria Camila Ferrer-Llinares épouse Chicanne à compter de cette date, Décidé de compléter l'adresse du siège social comme suit : La Millerie, 1 chemin de la Grange, 89500 Villeneuve sur Yonne.

Pour avis, la gérance.

AL891521485

EARL DOMBRECHT

Earl au capital de 301 000 euros
Siège social : 3 chemin Vert
89100 Saint Martin du Tertre
520 762 105 Rcs Sens

L'assemblée générale extraordinaire du 26 mars 2018 a pris acte de la démission de M. Michel Dombrecht de ses fonctions de gérant à compter du 26 mars 2018.

Pour avis, la gérance.

AL891521486

SUCCESSION

SUCCESSION

Suivant testament olographe en date du 10 mai 2000,

Madame Marie Germaine Alice SAUGEY, en son vivant retraitée, demeurant à Arces-Dilo (89320) 43 Route de Saint Florentin. Née à Gouloux (58230), le 30 juin 1915. Veuve de Monsieur Robert GEGAUFF et non remariée. Décédée à Arces-Dilo (89320) (FRANCE) le 26 novembre 2017.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Fabienne JOURDAIN-THOMAS, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Fabienne JOURDAIN-THOMAS et Alain EUVRARD Notaires», titulaire d'un Office Notarial à PARIS, 323 rue Saint Martin, le 20 mars 2018, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Fabienne JOURDAIN-THOMAS, notaire à Paris (75003) 323 rue Saint Martin, référence CRPCEN : 75016, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL891521496

NOMINATION

WILLIAM FEVRE

SAS
au capital de 870.000 €
Siège social :
21 avenue d'Oberwesel
89800 Chablis
379 093 016 R.C.S. Auxerre

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 22 mars 2018, il a été décidé de nommer, en qualité de Directeur Général, à compter de ce jour, M. SEITER Thomas demeurant 37, rue Mondenard 33000 Bordeaux.

Mention sera faite au RCS d'Auxerre

Pour Avis

AL891521479

OXYMED89

SAS au capital de 5000,00 Euros
17, rue de Sancey, 89100 Sens
801899196 R.C.S. Sens

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 05/04/2018 il a été pris acte de la nomination de Monsieur Alexis DECOME, demeurant 30, rue Joliot Curie 89100 Saint Clément en qualité de nouveau Président, à compter du 05/04/2018 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Nasser KASSIDI, Président démissionnaire. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens

AL891521483

DBI

Société par actions simplifiée
au capital de 37.000 €
Siège social :
Le Moulin Gaspard
89550 Héry
479 911 539 R.C.S. Auxerre

Suivant procès-verbal en date du 1er janvier 2018, l'associé unique a nommé en qualité de Président :

M. Esteban FISHER, domicilié 100 avenue de Versailles 75016 Paris en remplacement de M. Daniel DEGOVE démissionnaire à effet du 31/12/2017.

Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre.

Le président.

AL891521502

PRYSMIAN (FRENCH) HOLDINGS SAS,

Société par Actions Simplifiée
au capital de 129.026.210 €
Siège social :
23 avenue Aristide Briand - BP 801
89100 Paron Cedex
482 324 449 R.C.S. Sens

Le Président a pris acte le 5.4.2018 de la démission de M. Alessandro BRUNETTI de son mandat de Directeur Général avec effet au 4.4.2018 et a nommé Directeur Général de la Société à compter du 5.4.2018 M. Daniele MAZZARELLA demeurant 14 rue Saint Merri 75004 Paris.

Pour avis.

AL891521503

EARL LA LIBERTE

Siège social : Ferme de la Liberté
89310 Poilly sur Serein
RCS Auxerre 479 119 943

Aux termes d'une ordonnance de référé de Madame ISART, présidente du Tribunal de Grande Instance d'Auxerre du 03 avril 2018, Monsieur Thierry Vandenbroucque, sise 29 rue Louis de Broglie à Dijon (21000) a été nommé administrateur provisoire de la société.

AL891521515

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI EMC2

Le 18/02/2018 l'age de sci emc2 5 r des chamognots 89100 nailly capital 400euros rcs sens 803728245 transfère le siège au 26 blvd du centre 13008 marseille à cpter du 20/02/2018 rad sens Immat rcs marseille

AL891521316

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU FOUR A BAN

SCI au capital de 304 euros
Siège social: 3 Rue De La Grange
Aux Dimes 89113 Branches
382 473 429 RCS Auxerre

L'AGE du 28/03/2018 a transféré le siège social à 17 Boulevard du Nord 89300 Joigny à compter du 28/03/2018.

Objet : l'acquisition, la construction, la propriété, l'administration de tous immeubles situés en France.

Durée : jusqu'au 27/06/2090.

Immatriculation au RCS de Sens.

Mention au RCS de Auxerre.

AL891521443

DAFYDD MODE

SARL au capital de 2000,00 Euros
268 Rue de Listergaux,
62370 Zutkerque
837849173 R.C.S. Boulogne-sur-Mer

Par décision de L'Associé Unique en date du 31/03/2018 il a été décidé de transférer le siège social de la société au Rue Bois Saint LADRE, Zone industrielle, 89200 Avallon à compter du 03/04/2018. Gérance : Mademoiselle Linda BONNAILLIE, demeurant 34 BIS route de Vezelay, 89200 Pontaubert La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Boulogne-sur-Mer

AL891521460

FONCIÈRE H

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 5, avenue jean Moulin
89000 Auxerre
RCS Auxerre 818 254 310

Aux termes d'une décision en date du 26 mars 2018, l'associé unique a décidé :

- de transférer le siège social du 5 avenue Jean Moulin 89000 Auxerre au 380, rue de Paris, 76300 Sotteville-les-Rouen à compter du 26 mars 2018, et de modifier en conséquences l'article 4 des status.

Pour avis.

La gérance.

AL891521488

MODIFICATION DE CAPITAL

MONTENOT

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 6 000 €
Siège social : Ferme de Champ Merlin
89 310 Grimault
RCS Auxerre 831 371 885

Une assemblée générale en date du 20 novembre 2017 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 101 000 €, par apport en numéraire.

Ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital social :

Ancienne mention : 6 000 euros.

Nouvelle mention : 107 000 euros.

Pour avis

Le Président.

AL891520669

MULTIDIS

Société civile de moyens
au capital de 518,33 euros
Siège social :
33 Rue de la Porte Percy
89300 Joigny
429 608 441 RCS Sens

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 23 janvier 2018 a autorisé le retrait de deux associés et constaté la réduction du capital social de 518,33 euros à 457.35 euros par rachat et annulation de 2 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Le capital est fixé à 518,33 euros divisé en 17 parts sociales de 30,49 euros chacune.

Nouvelle mention :

Le capital est fixé à 457.35 euros divisé en 15 parts sociales de 30,49 euros chacune.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Sens.

Pour avis, la Gérance

AL891521480

CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'association CENTRE DE GESTION AGREE BOURGOGNE ALLIER

Agréée sous le n° 1.03.710 – APE 6920 Z – Siret 38527858500240

149 allée Joanny Mommessin – 71850 Charnay Les Macon.

Les adhérents de l'association CGA Bourgogne Allier sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mardi 24 avril 2018 à 10h00, au Moulin des gastronomes – 540 route de Cluny –

71850 Charnay Les Macon, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée Générale Ordinaire :

1- Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales du 28 avril 2017

2- Rapports d'activité et financier

3- Rapport du commissaire aux comptes

4- Approbation des rapports et des comptes

5- Approbation des résolutions

6- Renouvellement des administrateurs

7- Questions diverses

Tout membre peut se faire représenter par un pouvoir.

Les documents concernant l'AGO sont disponibles au siège de l'association à Charnay Les

Macon.

Philippe DEOTTE,

Président.

AL891521487

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans Terres de Bourgogne le 16/02/2018, concernant la cession de fonds de Commerce de M. Claude MAHIOU, il fallait lire **par ASSP du 13/01/2018.**

AL891521468

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/04/2018 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS LA PUISAYE ECOLOGIQUE** L'Usage 89130 VILLIERS SAINT BENOIT. RCS Auxerre 453609141. CIP 3259.

AL891521509

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/04/2018 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Jérôme LHOMME** La Cour 89440 Sainte Colombe. RCS Auxerre 410948020. CIP 3595.

AL891521510

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/04/2018 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS APPEL AQUITAINE** 43, rue de Paris 89470 Monéteau. RCS Auxerre 524604469. CIP 3603.

AL891521511

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/04/2018 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique CONSTRUIRE POUR DEMAIN** 6 Bis rue des Dannots BP 33 89700 Epineuil. RCS Auxerre 538044108. CIP 3669.

AL891521403

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/04/2018 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl PGA PREFABRIQUÉS** route de Lézinnes 89160 Ancy-le-Libre. RCS Auxerre 528983455. CIP 3506.

AL891521516

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/04/2018 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl BL** 99 30-32 avenue Jean Mermoz 89000 Auxerre (mise a disposition d'appareils de mise en forme). RCS Auxerre 429438435. CIP 4032. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI 24 rue d'Egleny 89000 AUXERRE. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891521508

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/04/2018 modifiant le plan de redressement de la **SELAS PHARMA SEL LA GUILLAUMEE** Ctre Cial la Guillaumée Monsieur Dreyfus Christian 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE (Officine de pharmacie). RCS Auxerre 479507568. CIP 2405. Commissaire au plan : SELARL BCM 24 rue d'Egleny 89000 Auxerre.

AL891521512

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/04/2018 mettant fin à l'application des règles de la liquidation judiciaire simplifiée et ordonnant l'application de la procédure de liquidation judiciaire classique au profit de la **Sàrl P.J.O.** rue de la Porte Neuve 89450 Vézelay. RCS Auxerre 449650746. CIP 3974.

AL891521513

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/04/2018 mettant fin à l'application des règles de la liquidation judiciaire simplifiée et ordonnant l'application de la procédure de liquidation judiciaire classique au profit de **Monsieur Yoann Claude AUBERT-CHEVALLIER** ZA la Gare 89660 Châtel Censoir. RCS Auxerre 809245624. CIP 3998

AL891521514

MODIFICATION DE STATUTS

EARL DES PRÉS

Capital social : 91.230 euros
Siège social: 89570 Beugnon
RCS Auxerre 316 679 000

Par AGE du 26/02/2018, les associés ont prorogé la durée de la société.

Ancienne mention : 50 ans

Nouvelle mention : 99 ans

Pour insertion, la gérance

AL891521384

EARL FERRAND

Earl au capital de 124.500 euros
Siège social : 2 chemin du Stade du Pron
89560 Druyes les Belles Fontaines
401 364 724 Rcs Auxerre

Par une décision en date du 1er avril 2018, l'associé unique a décidé de transformer la société, sans création d'un être moral nouveau, en une Société à Responsabilité Limitée unipersonnelle. Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes : Dénomination sociale : EURL FERRAND. Forme : Société à Responsabilité Limitée. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural. Capital social : 124.500 euros. Siège social : 2 chemin du Stade du Pron - 89560 Druyes les Belles Fontaines. Durée : Jusqu'au 20/06/2045. Gérant : Philippe Ferrand, demeurant à Druyes les Belles Fontaines (Yonne), 2 chemin du Stade du Pron. La société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne). Pour avis, la gérance.

AL891521484

DRAKA COMTEQ FRANCE

Société par actions simplifiée
au capital de 246.554.316 €
Siège social :
23 Avenue Aristide Briand
89100 Paron
393 525 993 R.C.S. Sens

L'Associé Unique a pris acte le 4.4.2018 de la démission de Andreas BOTT de son mandat de Membre du Comité de Contrôle avec effet au 4.4.2018 et nommé en replacement nouveau Membre du Comité de Contrôle Alessandro BRUNETTI 3 avenue de Chanzy 94210 Saint Maur des Fossés, qui a démissionné de son mandat de Membre du Directoire.

Le Comité de Contrôle du 9.4.2018 a pris acte de la démission de M. BRUNETTI de son mandat de Membre du Comité de Contrôle, et nommé en remplacement nouveau Membre du Directoire à compter du 9.4.2018 M. Daniele MAZZARELLA 14 rue Saint Merri 75004 Paris.

Pour avis.

AL891521401

PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE

Société par actions simplifiée
au capital de 136.800.000 €
Siège social :
23 Avenue Aristide Briand Paron B.P. 801
89108 Sens Cedex
095 750 311 R.C.S. Sens

Le Comité de Contrôle du 19.2.2018 a pris acte de la démission de M. Hendricus Christiaan (Hans) NIEMAN de son mandat de Membre du Comité de Contrôle avec effet au 19.2.2018 et a coopté en remplacement Membre du Comité de Contrôle M. Francesco Luciano Giovanni FANCIULLI.

Suivant décisions du 4.4.2018, l'Associé Unique a ratifié cette nomination de M. FANCIULLI, et il a pris acte de la démission de M. BOTT de son mandat de Membre du Comité de Contrôle avec effet au 4.4.2018 et nommé en remplacement nouveau membre du Comité de Contrôle : M. Alessandro BRUNETTI (démissionnaire de son mandat de Membre du Directoire) 3 avenue de Chanzy 94210 Saint Maur des Fossés.

Le Comité de Contrôle du 6.4.2018 a pris acte de la démission de M. BRUNETTI de son mandat de Membre du Directoire, nommé M. BRUNETTI Vice-Président du Comité de Contrôle et nommé en remplacement de M. BRUNETTI nouveau Membre du Directoire à compter du 6.4.2018 M. Daniele MAZZARELLA 14 rue Saint Merri 75004 Paris.

Pour avis.

AL891521507

FUSION

«PHARMACIE FLEUR DE VIGNE»

Société à responsabilité limitée
au capital de 523 000 euros
Siège social : 12 Place Charles de Gaulle
89800 Chablis
510 971 583 RCS Auxerre

Avis de fusion

Par convention sous seing privé, à Chablis, du 15.12.17, la SELARL «PHARMACIE DES CLOS» (Société absorbée) et la SELARL « PHARMACIE FLEURS DE VIGNE» (Société absorbante) ont établi un traité de fusion, aux termes duquel la SELARL «PHARMACIE DES CLOS» faisait apport, à titre de fusion à la SELARL « PHARMACIE FLEURS DE VIGNE» sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives mentionnées dans le traité de fusion, de tous les éléments d'actif et de passif constituant son patrimoine, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine de la SELARL «PHARMACIE DES CLOS» devant être dévolue à la SELARL « PHARMACIE FLEURS DE VIGNE» dans l'état où il se trouve à la date de réalisation de la fusion.

Cette fusion a été approuvée par l'assemblée générale extraordinaire de l'associée unique de la SELARL «PHARMACIE DES CLOS» du 15.12.17 et par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la SELARL « PHARMACIE FLEURS DE VIGNE» du 03.03.18. En rémunération de cet apport-fusion, l'assemblée générale de la SELARL « PHARMACIE FLEURS DE VIGNE» a procédé à une augmentation de capital de 123.000 euros, pour le porter de 400.000 euros à 523.000 euros, au moyen de la création de 123 parts sociales nouvelles, de 1.000 euros de nominal, entièrement libérées, attribuées à l'associée unique de la SELARL «PHARMACIE DES CLOS» à raison de 8.000 parts sociales de la SELARL «PHARMACIE DES CLOS» pour 123 parts sociales de la SELARL « PHARMACIE FLEURS DE VIGNE».

La prime de fusion s'élève à un montant de351.527,64 euros. Juridiquement, la fusion a pris effet le 03.03.2018 conformément à la décision de l'ARS du 28.09.17 et au certificat d'inscription au tableau de la section A de l'Ordre des Pharmaciens du 11.01.18. Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 01.04.2017, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la SELARL «PHARMACIE DES CLOS» depuis le 01.04.2017 et le 03.03.2018 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la SELARL « PHARMACIE FLEURS DE VIGNE» et considérées comme accomplies par la SELARL « PHARMACIE FLEURS DE VIGNE» depuis le 01.04.2017.

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

CHAMPIGNELLES - terre et pré – bien communal indissociable à louer par Bail Rural de 9 ans – reprise de cheptel et d'avances aux cultures - la procédure d'attribution s'inscrira dans le cadre de l'article L 411-15 du Code Rural

55 ha 00 a 00 ca – Champ de la Mare : YB 22 - Les Massus :YB 36p - Champ des Bois : ZX 5

MIGE – terre, terre en AOC et bois taillis – parcelles occupées en partie

5 ha 28 a 63 ca - Bois des cheminots: A-938 - Le gros chene: ZH-9 - Sous le goulot malee: C-134-136 - Sur maubout: ZM-50-96 - Cote de maubout: C-884-885 - Vallee boyer: C-935

TANLAY (SAINT VINNEMER) - terre

2 a 00 ca - Bas de la voie de la forge: ZL-2

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 30 avril 2018 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL891521504

Aux termes de sa délibération du 03.03.2018, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la SELARL « PHARMACIE FLEURS DE VIGNE» a modifié les articles ARTICLE 6 – APPORTS et ARTICLE 8 – CAPITAL SOCIAL des statuts. La SELARL «PHARMACIE DES CLOS» (Société absorbée) a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

Pour avis, les associés.

AL891521492

VENTE

VENTE DE FONDS - GÉRANCE

Par acte SSP en date du 28/02/2018 enregistré au service de la publicité foncière et de

l'enregistrement Dijon 1, le 29/03/2018, Dossier 2018 16420, référence 2018 A 01335

SUEZ RV CENTRE EST, SAS au capital de 15.593.496 euros, dont le siège social se situe Universaône, 18, rue Félix Mangini 69009 Lyon, 343 488 508 RCS Lyon

a cédé à :

La société PROSERVE DASRI, SAS à associé unique au capital de 2.000.000 euros, dont le siège social se situe 185, rue de Bercy 75012 Paris, 832 336 077 RCS Paris Le fonds de commerce de gestion de déchets d'activités de soins à risque infectieux, sis et exploité Le Petit Pien 89470 Moneteau , moyennant le prix de 2.558.000 euros.

L'entrée en jouissance a été fixée au 28/02/2018. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au siège du cédant et pour la validité à l'adresse du fonds cédé.

Pour avis.

AL891521499

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SARL BUSSON VAGUE BLEUE

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
Au capital de 200 000 €
Siège Social : 30, route de Joigny 89120 Dicy
R.C.S. Sens 534 239 751

Par décision de l'Associé Unique en date du 31/03/2018, Mme Carole BUSSON devient seule Associée et seule Gérante de la Société, suite au décès de M. Teddy ROSSIGNOL, le 21 février 2018.

Mention sera faite au RCS Sens.

Pour avis,

AL891521444

SCP François et Guillaume DINET Notaires à Clamecy (Nièvre), 24, rue Marie Davy

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU DOMAINE DE SAINT-MARC

Au capital de 122 020,19€
Siège social : Merry sur Yonne (89660), Domaine de Saint-Marc
RCS Auxerre 344 861 539

Modification des dirigeants

Suivant acte reçu par Me Guillaume DINET, notaire à Clamecy, le 31 janvier 2018, enregistré le 26 mars 2018, Dossier 201806887 réf. 2018 N 00197, il a été cédé l'ensemble des parts sociales à Monsieur Bertrand MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE.

Ce dernier, demeurant à Châtel Censoir (Yonne) 40 rue du Cotteau, est nommé nouveau gérant à compter du 31 janvier 2018, en remplacement de Monsieur Bruno MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE, démissionnaire.

Mention en sera faite au RCS d' Auxerre.

Pour Avis, Maître Guillaume DINET.

AL891521461

EARL DES PEUPLIERS

Earl au capital de 74 145 euros
Siège social : 16 rue aux Prêtres
89113 Fleury la Vallée
321 921 173 Rcs Sens

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2017, les associés ont nommé M. Alexandre Fauchereau, demeurant à Valravillon (Yonne), Neuilly, 5 rue des Promenades, aux fonctions de gérant.

Pour avis, la gérance.

AL891521469

ECURIE VERMOT SAINLOUIS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 13 000,00 euros
Siège social : 2 Le Petit Temple 89110 Les Ormes
433 614 021 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 23 février 2018, l'assemblée générale ordinaire a nommé en qualité de cogérante, Madame Christiane VERMOT, demeurant Le Petit Temple - 89110 La-Ferte-Loupière.

Pour avis, la gérance.

AL891521470

SCI ULM LOISIR

SCI au capital de 14880,18 €
Siège social :
5 rue des Clérimois, 89100 Sens
477 833 842 RCS de Sens

L'AGE du 22/10/2016 a pris acte de la démission des fonctions de co-gérant de M. FRINZI Jacques, à compter du 22/10/2016.

Modification au RCS de Sens

AL891521495

EARL LES FLEURIS

Earl au capital de 267.300 euros
Siège social : la Mattre
89100 Malay le Grand
791 178 825 Rcs Sens

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mars 2018, la collectivité des associés a nommé Mme Floriane Gauthier, demeurant à Malay le Grand (89100), 33 bis les Fleuris, aux fonctions de gérant. Pour avis, la gérance.

AL891521394

NON DISSOLUTION

SARL PRECY COUVERTURE

Société à responsabilité limitée
au capital de 260 000 euros
Siège social : La Chaume Bonjuan 89200 Magny
RCS Auxerre 508 697 000

Aux termes d'une délibération en date du 29 mars 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis La Gérance

AL891521478

DISSOLUTION LIQUIDATION

STECALAUR

SCI au capital de 1 524 euros
Siège Social
45 rue des Rougemonts 89100 Saligny
381 878 057 RCS Sens

AVIS DE DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 mars 2018 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Elle a nommé Monsieur Edmond SAEN, demeurant 45 rue des Rougemonts, 89100 SALIGNY, en qualité de liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts, pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser tous les éléments d'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 45, rue des Rougemonts, 89100 SALIGNY, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et les actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces concernant la dissolution sont déposés au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

Pour avis

Le liquidateur

AL891521457

AVIS DE DISSOLUTION

Au terme d'une décision collective en date du 7 avril 2018, la collectivité des associés de la S cev des coteaux de Forterre a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 7 avril 2018 et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé en qualité de liquidateurs :

Madame Lucette Marceau et Monsieur André Thomas et leur confère les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, et réaliser l'actif et le passif.

La correspondance, les actes et les documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à la Scev des Coteaux de Forterre, Mairie de Perreuse 89520 .

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

Pour avis

Les liquidateurs

AL891521476

DJ TELEPHONIE MULTIMEDIA

SARL au capital de 1 000 Euros
Siège social: Rond-Point de la Résistance 89300 JOIGNY
RCS: Sens 535 044 598

Avis de liquidation

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 DECEMBRE 2017, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 DECEMBRE 2017 et sa mise en liquidation amiable.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Monsieur DIAZ Jérôme demeurant 12 B Grande Rue (chez Mme LEDROIT Magali) 89300 LOOZE, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Rond-Point de la Résistance 89300 JOIGNY adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens.

Mention sera faite au RCS de Sens.

Pour Avis,

La gérance.

AL891521482

PHARMACIE DES CLOS

Société à responsabilité limitée
au capital de 80 000 euros
Siège social : 5, rue Jules Rathier 89800 Chablis
498 823 301 RCS Auxerre

Avis de dissolution

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 15.12.2017, l'associé unique a approuvé le traité de fusion du 15.12.2017, prévoyant l'absorption de la SELARL « PHARMACIE DES CLOS » (société absorbée) par la SELARL « PHARMACIE FLEURS DE VIGNE » (société absorbante), société à responsabilité limitée au capital de 400.000 euros, 510 971 583 RCS Auxerre, dont le siège social est situé 12 Place Charles De Gaulle, 89800 Chablis.

En conséquence, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la SELARL « PHARMACIE DES CLOS », son passif étant pris en charge par la société absorbante et les parts sociales émises par cette dernière au titre de la fusion étant directement attribuées aux associés de la société absorbée. L'assemblée générale extraordinaire des associés de la SELARL « PHARMACIE FLEURS DE VIGNE », Société absorbante, réunie le 03.03.2018, ayant approuvé la fusion et procédé à l'augmentation corrélative de son capital, la fusion et la dissolution de la SELARL « PHARMACIE DES CLOS » sont devenues définitives à cette date. Juridiquement, la fusion a pris effet le 03.03.2018 conformément à la décision de l'ARS du 28.09.17 et au certificat d'inscription au tableau de la section A de l'Ordre des Pharmaciens DU 11.01.18. Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 01.04.2017, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la SELARL «PHARMACIE DES CLOS» depuis le 01.04.2017 et le 03.03.2018 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la SELARL « PHARMACIE FLEURS DE VIGNE» et considérées comme accomplies par la SELARL « PHARMACIE FLEURS DE VIGNE» depuis le 01.04.2017.

Pour avis, le représentant légal.

AL891521491

FT2L

Société civile immobilière
au capital de 1000 €
Siège social: 3 rue Georges Clémenceau 89000 Auxerre
RCS Auxerre: 533.701.702

Suivant procès-verbal en date du 29 mars 2018, l'assemblée générale extraordinaire a:

- décidé de la dissolution anticipée de la société FT2L à compter du 29 mars 2018,
- nommé en qualité de liquidateur Mr Lionnel BOIRON, demeurant à Chatellerault (86100) 31 quai des martyrs de la résistance,
- fixé le siège de la liquidation et l'adresse de correspondance où doivent être notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation au 31 quai des martyrs de la résistance 86100 Chatellerault.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre. Le liquidateur.

AL891521498

SCI MORITES

Société civile immobilière
au capital de 109.763,29 €
Siège social : Avallon (89200), 19 Rue de l'Arquebuse
RCS Auxerre – SIREN 390 983 822

Par délibération de l'AGE en date du 25.03.2018, les associés dont :

1°) prononcé la dissolution anticipée et la mise en liquidation de la société compter du 15.04.2018. Madame Marie Claude TRAME, Avallon (89200), 19 Rue de l'Arquebuse est liquidateur. Les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés et la correspondance adressée chez le liquidateur.

2°) approuvé les comptes de la liquidation desquels il résulte un actif net nul, donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

Pour avis : le liquidateur

Mme Marie Claude TRAME

AL891521506

AVIS DE CONSTITUTION

ENFINEE'T

Par acte SSP du 02/04/2018, il a été constitué une SAS à capital variable dénommée : ENFINEE'T.

Siège social : Le Haras, 89250 Seignelay.

Capital minimum : 1.000€. **Capital initial :** 1.000€.**Capital maximum :** 10.000€

Objet : Conseil en informatique, programmation informatique et autres activités informatiques.

Président : M. Thomas MAURY, Le Haras, 89250 Seignelay.

Directeur Général : Mme Nouchine NABHAN, Le Haras, 89250 Seignelay.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Auxerre.

AL891521473

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 31 mars 2018 constitution de la Société Civile Immobilière :

Dénomination sociale : SCI DE NORVEGE CJC

Capital social : 1.000 Euros.

Siège social : 1 route des Ombreaux 89110 Les Ormes

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion et l'exploitation par tous moyens de tous biens de toute nature dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Gérance : M. Christian VERGNAUD, demeurant 69 rue Eugène Labiche 78290 Croissy sur Seine

Agrément des cessions de parts sociales : Toutes les cessions sont soumises à agrément.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens.

AL891521407

POSITIVE TA VIE

Par acte SSP du 05/04/2018, il a été constitué une SCI dénommée : POSITIVE TA VIE

Siège social : 102 rue Thénard, 89100 Sens

Capital : 35.000€

Objet : Acquisition, gestion, exploitation par bail d'un local à usage commercial à Sens, 102 rue Thénard 89100 Sens

Gérance : Mme PARENT MAGALIE, 18 rue de la République, 89100 Sens

Cessions de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la

collectivité des associés réunis en assemblée générale.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Sens

AL891521472

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 mars 2018 à Champlay, il a été constitué une société civile immobilière

Dénomination sociale : SCI ACN

Forme : Société Civile Immobilière

Objet : Acquisition, location et ventes d'immeubles

Capital social : 1 000 euros Siège social : 1 Bis route de Neuilly - 89300 Champlay

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Gérants : M. Manuel FERREIRA et Mme Chantal FERREIRA demeurant 1 Bis route de Neuilly - 89300 Champlay

Cessions de parts : Toute cession de parts est soumise à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens (Yonne) Pour avis et mention, les gérants

AL891521463

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 mars 2018 à Villecien, il a été constitué une société par actions simplifiée

Dénomination sociale : CHATEAU DU FEY

Forme : Société par actions simplifiée

Objet : - L'exploitation directe ou indirecte, de tous immeubles, terrains et/ou fonds de commerce permettant l'exploitation d'activités relatives à l'organisation d'ateliers de cuisine, expositions culturelles et/ou artistiques, évènements publics ou privés ainsi que celles classiquement dévolues aux domaines de l'hôtellerie, notamment l'hébergement, la restauration, bar, activités récréatives et de loisirs, activité de détente et de bien-être - L'exploitation de chambres d'hôtes, de gîtes et de tables d'hôtes - La mise à disposition, notamment par la location, de salles et/ou d'espaces, en intérieur comme à l'extérieur, pour la tenue d'évènements professionnels, culturels, artistiques ou de loisirs, notamment la tenue de réunions, séminaires, conférences, colloques, fêtes et cérémonies, spectacle et ateliers de découvertes, ainsi que l'organisation directe de tels évènements - Tous services d'information, de communication et de promotion dans le domaine de l'évènementiel - La formation dans les domaines culinaire, de la gastronomie et du vin, notamment par l'organisation de cours de cuisine, d'œnologie et de pâtisserie, ainsi que de l'agriculture biologique - La vente au détail et la promotion de tous produits alimentaires ou non, notamment issus de la production locale - L'hébergement insolite - Le commerce de produits régionaux - L'exploitation d'un potager et d'une truffière

Capital social : 5 000 euros

Siège social : Château du Fey - 89300 Villecien

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Président : Madame Sylvie STERNSCHUSS épouse ANGEL, demeurant 131 rue Faubourg Saint Honoré - 75008 Paris

Admission aux assemblées et droit de vote : Pas de distinction entre actionnaires. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent

Cessions d'actions : Toutes cessions sont soumises à agrément obtenu par décision des associés prise à la majorité absolue des actionnaires présents ou représentés

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne)

Pour avis et mention, le Président.

AL891521464

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seing privé en date à Vault-de-Lugny du 21.03.2018, constitution d'une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : AROBASE TAXIS

Siège social : 7 Rue du Puits Valloux 89200 Vault-de-Lugny

Objet social : Transport de personnes et de leurs bagages au moyen de véhicules automobiles n'excédant pas 9 places assises (y compris le conducteur) (taxi), Transport public routier de personnes au moyen d'un seul véhicule n'excédant pas 9 places assises (y compris le conducteur) en activité accessoire limitée au transport régulier et à la demande, Voiture de Transport avec Chauffeur (VTC).

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 3 000 euros Gérance : Mme Catherine COQUELET, dt 5 Rue Maurice Ravel 89200 Avallon Immatriculation de la Société au RCS d' Auxerre.

Pour avis La Gérance

AL891521467

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une SARL dénommée J.H. RENOV, au capital de 2.000 €, ayant son siège social à Lucy-sur-Yonne (89480) 28, rue du Bourg Basson, ayant pour objet l'exécution de tous travaux de maçonnerie, couverture, peintures intérieures et extérieures, revêtement de sols et murs, pose de menuiseries, pose de plaques de plâtre. Le gérant est M. José HENRIQUES demeurant à Lucy-sur-Yonne (89480) 28, rue du Bourg Basson. Immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

AL891521471

BRAULT

Par acte SSP du 04/04/2018, il a été constitué une SCI dénommée BRAULT.

Capital : 150 €.

Siège : chemin du Moulin de Montleu 89600 Saint Florentin.

Objet : propriété, gestion et plus généralement exploitation par bail, location ou toute autre forme d'un immeuble que la société se propose d'acquérir, l'achat vente de biens immobiliers et toutes opérations financières mobilières ou immobilières de caractère purement civil et se rattachant à l'objet social.

Gérance : M. OLIVIER CLECH, chemin du Moulin de Montleu 89600 Saint-Florentin.

Cession de parts : les cessions de parts doivent être constatées par écrit.

Durée : 99 ans.

RCS Auxerre

AL891521474

SCP François et Guillaume DINET Notaires à Clamecy (Nièvre), 24, rue Marie Davy

AVIS DE CONSTITUTION

La société en nom collectif dénommée «SNC LBA»
Dont le siège social est fixé place de l'hôtel de ville
et 1 rue d'Auxerre, commune de Coulanges sur Yonne (89480)

Par acte sous seing privé en date du 17 février 2018, il a été constitué une

société commerciale, Société en Nom Collectif, aux caractéristiques suivantes :

Raison sociale :« SNC LBA »

Objet social : l'exploitation d'un fonds de commerce de café-restaurant,

papeterie, journaux, articles de fumeurs, bimbeloterie, auxquel sont annexés

la gérance d'un débit de tabac, d'un comptoir de la Française des

Jeux et d'un comptoir PMU, connu sous le nom de «HOTEL DU LION D'OR».

Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières,

mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou

indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation

ou le développement.

Siège social : Place de l'Hôtel de Ville et 1 Rue d'Auxerre, à Coulanges sur Yonne (89480).

Capital : 10 000,00 euros

Gérance : M. Guillaume FRINOT demeurant à Coulanges sur Yonne (Yonne) 14 Place Sainte Anne.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Auxerre (89000).

Pour avis.

AL891521475

AVIS DE CONSTITUTION

Acte s.s.p. du 2 avril 2018 : constitution de la société par actions simplifiée unipersonnelle aux caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : YSALINE

Objet : la propriété, l'administration et l'exploitation par bail ou location de péniches, de bateaux à moteur ou à voile.

Siège social : Auxerre (89), 9 bis rue du Lycée Jacques Amyot.

Durée : 99 ans.

Capital social : 30 000 Euros

Président de la société : Madame Mathilde PELEN, domiciliée 9 bis rue du Lycée Jacques Amyot à Auxerre (89)

Admissions aux assemblées et droits de

vote : tout actionnaire est convoqué aux assemblées.

Chaque action donne droit à une voix.

R.C.S. : Auxerre

Pour avis.

AL891521489

AVA Conseil - Commissariat Yonne & Aube

AVOCATS VIGNET ASSOCIES
SCP d'Avocats Inter-Barreaux
1 Place du Palais de Justice
89000 Auxerre 18 rue du Général Leclerc
89100 Sens
4 rue Aristide Briand – 10000 Troyes
Tel : 03.86.52.60.00

TM3C TERRASSEMENT

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social : 25 Grande Rue 89190 Foissy sur Vanne

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SENS du 27 mars 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : TM3C TERRASSEMENT

Siège social : 25 Grande Rue, 89190 Foissy sur Vanne

Objet social : Le terrassement, génie civil, assainissement, curage, défrichage, désouchage, enlèvement de gravats, démolition, négoce de matériaux, locations d'engins. Le transport de marchandises.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de 'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros

Gérance : - Monsieur David MOREL demeurant 12 route de Brannay – Paroy – 89100 Nailly - Madame Alexia GAUDOT demeurant 25 Grande Rue – 89190 Foissy sur Vanne

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Sens.

Pour avis,

la Gérance

AL891521490

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 06/04/2018, il a été constitué une société par actions simplifiée

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :

FTS PRODUCTION SAS

Liquidation Judiciaire du 16/05/2017

Passage du Port Brûlé 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 29 mars 2018.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL891521455

au titre de la procédure suivante :

CIHAN SARL

Liquidation Judiciaire du 07/03/2017

11, Rue des Longues Raies 89100 SENS

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 29 mars 2018.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL891521456

au titre de la procédure suivante :

L.F. SERVICES SARL

Redressement judiciaire du 08/11/2016

Liquidation Judiciaire du 06/06/2017

Centre Commercial Leclerc 89100 SAINT-DENIS

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 16 mars 2018.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL891521436

aux caractéristiques suivantes:

Dénomination sociale : SOUPES ET COCOTTES

Capital : 1 000 €, divisé en 100 actions de 10 €.

Siège social : 88 rue Thénard 89100 Sens

Objet : Restauration traditionnelle, épicerie fine, plats à emporter.

Durée : 99 ans.

Présidente : Mme Valérie PONTAILLER, demeurant à Sens (81000), 88 rue Thénard,

Directeur Général : M. Cédric PONTAILLER, demeurant à Sens (81000), 88 rue Thénard.

La société sera immatriculée au RCS Sens.

AL891521493

SCP LELIEVRE-GUENIN
Notaires à Avallon

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Sylvie LELIEVRE, le 6 avril 2018, a été constituée un groupement foncier agricole ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : propriété et administration de tous immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine

Dénomination : GFA JP

Siège social : Saint Germain des Champs (89), 34 Route d'Avallon, Montmardelin

Durée : 99 ans

Capital social : 435 600 EUR

Les apports sont en nature, et en numéraire

Gérants : M. Etienne FEVRE et M. Noël FEVRE

La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre

Pour avis

Le Notaire

AL891521494

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 08/04/2018 il a été constitué une société

Dénomination sociale : SCI SCAN-V

Siège social : 16 rue de la Ferté, Volgre, 89710 Montholon

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 500 €

Objet social : L'acquisition, la restauration, la construction, l'administration et la gestion par location ou tout autre moyen de tous immeubles, biens immobiliers, parts de sociétés civiles immobilières, détenus en pleine propriété, nue propriété ou usufruit, l'aliénation sous forme de vente ou d'apport de tout ou partie des biens composant l'actif social, dans la mesure ou ces actes ne constituent pas des actes de commerce.

Gérant : Madame Nathalie GENIN EPOUSE VINOT, 16 rue de la Ferté, Volgre, 89710 Montholon

Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL891521500

Etude de Maîtres Julien MILLARD et Laure BERTHELIN,
Notaires associés
à Saint-Florentin (Yonne),
26 rue Dilo

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte du 04/04/2018 reçu par Maître MILLARD Julien, Notaire Associé, à SAINT-FLORENTIN (Yonne), 26 rue Dilo, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LES SOURCES DE SENEVIERE.

Forme : Société Civile Immobilière

Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : BRIENON-SUR-ARMANCON (89210), Moulin de Senevière.

Durée : 99 années

Capital social : CINQ CENTS EUROS (500,00 EUR).

Apports en numéraire : 500,00 euros.

Associés indéfiniement et solidairement responsable des dettes sociales - premier gérant pouvant engager la société : Monsieur Alain DEBREUVE, demeurant VERGIGNY (89600) 17 rue des Bruyères.

Immatriculation au RCS de SENS.

Agrément des cessions de parts : toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Pour avis

Le notaire.

AL891521501

Terres de Bourgogne

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux

Facebook Twitter Google + agribourgogne.fr

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 105 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ☐ pour 1 an 48 €
- ☐ pour 2 ans 96 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N°____/____/____/____
date d'expiration: __/__

SIGNATURE

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

- ❒ Tracteurs
- ❒ Matériels de travail du sol
- ❒ Matériels de récolte
- ❒ Matériels de traitement
- ❒ Matériels arbo-viti
- ❒ Matériels de distribution
- ❒ Matériels d'épandage
- ❒ Matériels d'irrigation
- ❒ Matériels forestiers
- ❒ Matériels travaux publics
- ❒ Matériels de cave
- ❒ Matériels de manutention
- ❒ Matériels de station
- ❒ Matériels de taille
- ❒ Materiels agricoles divers
- ❒ Véhicules utilitaires
- ❒ Véhicules tourisme
- ❒ Ventes/achats de récoltes
- ❒ Cultures sous abris
- ❒ Plants/pépinières/Droits à produire
- ❒ Bâtiments professionnels
- ❒ Propriétés achat/ventes
- ❒ Terrains
- ❒ Locations agricoles
- ❒ Locations autres
- ❒ Offres d'emplois
- ❒ Demandes d'emplois
- ❒ Propositions commerciales
- ❒ Offres de service
- ❒ Mariage-rencontres
- ❒ Divers
- ❒ Animaux divers
- ❒ Bovins
- ❒ Caprins
- ❒ Ovins
- ❒ Porcins
- ❒ Equins
- ❒ Volailles/Lapins
- ❒ Chiens
- ❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1, Rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)



PUY-DE-DOME (63)

Paroles de jeune

CREATIVITE

Riche de 5 années passées au Canada, Charline Speziale est convaincue que l'on doit se tourner vers une consommation de produits frais, bio, respectueux de la planète. A 31 ans, elle vient de créer la société KiluCru, qui propose des jus pressés à froid, à base de légumes et de fruits crus, d'herbes fraîches, d'épices et de supergraines.



J'aime
- Ma famille
- Les rocheuses canadiennes
- Les voyages
- Découvrir des cultures différentes

Je n'aime pas
- Ranger
- Tout planifier

Des jus de fruits et légumes bio extraits à froid

« C'est la créativité qui me définit, j'ai toujours été manuelle ». Après un premier emploi dans le marketing, Charline Speziale rêve de voyages, d'apprendre d'autres langues et de découvrir des cultures différentes.
En 2012, c'est le grand départ pour le Canada à Hamilton, près de Toronto, où elle travaille trois ans dans une société nord-américaine. Cette envie de bouger toujours présente, elle s'envole pour Vancouver où elle reste deux années. En travaillant dans une entreprise de barres de céréales bio, Charline découvre un environnement familial à taille humaine, aux valeurs fortes. *« Ce sont les pionniers du bio en Amérique du Nord, je me suis retrouvée dans cette entreprise. Il n'y a pas de limites dans la créativité, c'est stimulant ! »* Fin 2017, c'est la maternité qui conduit la jeune femme à retrouver son pays natal, où elle vient de se lancer dans la fabrication de jus de fruits et légumes pressés à froid.

Qui l'eut cru ?

Son objectif ? *« Faire découvrir des mélanges de légumes et fruits sur la région Auvergne, en privilégiant les circuits courts. »* Son nom ? *« KiluCru, car qui l'eut cru que l'on goûte des jus de légumes et qu'on aime ça ! J'avais ce projet depuis Vancouver, car c'est là-bas que j'ai découvert les jus de légumes. C'est une transformation assez simple, avec des produits sains. J'ai avancé vite sur le projet. »* Et pour cause, lancé en septembre 2017, la production et la commercialisation ont débuté dès le mois de mars.
Pour monter son projet, Charline a répondu à un appel d'offre lancé par le Crédit Agricole Centre France. Puis, c'est grâce à un financement participatif sur la plateforme Miimosa que son entreprise a pu voir le jour. 70 donateurs, français et canadiens, ont aidé Charline à concrétiser son rêve. *« Le projet reste en ligne 35 jours, je devais obtenir 7 000 euros. Le financement est fait par donations avec une contrepartie en nature. J'ai obtenu 5 000 euros, mais quand on obtient 60% du montant demandé, la somme est débloquée. »* Reste ensuite à déposer les statuts de la société, et à investir dans un extracteur de jus à froid, les premiers stocks, les contenants et les étiquettes, 100% français et en agriculture raisonnée. Originaires de Bordeaux, les bouteilles en fibre de canne à sucre sont compostables.



Charline Speziale propose des jus de fruits et légumes locaux, pressés à froid, non pasteurisés, sans additif et sans conservateur. KAREN MARUEL

Un plaisir sain, sans culpabilité

Dans les petites bouteilles, 250 ml de recettes originales et travaillées avec 500 gr de légumes essentiellement, et des fruits pour adoucir le tout. Pour apporter les meilleures valeurs nutritionnelles à ses jus de légumes, Charline élabore ses recettes avec une diététicienne, Aline Valentin. Les produits ont une durée de vie de 3-4 jours, ils sont actuellement revendus chez les marchés de Max et Lucie, Avenue Charras à Clermont, sur quelques marchés, et sur de l'événementiel. 50 bouteilles de jus sont remplies le mardi soir pour le mercredi, soit une production de 10 litres par semaine pour 20 kg de fruits et légumes. *« La quantité dépend de chaque variété qui est plus ou moins gorgée d'eau. 1 kg de pommes donne environ 75 ml de jus »*. Côté cuisine, les produits sont nettoyés au vinaigre blanc pour la désinfection, puis rincés. Hormis les agrumes et les betteraves, ils ne sont pas pelés pour préserver les vitamines présentes dans la peau. Pour délivrer leur précieux élixir, les fruits et légumes sont pressés à froid : *« c'est une pression plus lente qui conserve les vitamines »*.

> *« Après mon retour en France, KiluCru m'a permis de retrouver mon équilibre en rencontrant des producteurs et des commerçants dans le même état d'esprit que moi. C'est enrichissant de se nourrir des cultures différentes. »*

Son parcours

- **2010 : Diplôme ICN Business School**
- **2012 : Départ pour le Canada (Toronto puis Vancouver en 2015)**
- **2017 : Retour à Clermont-Ferrand**
- **Janvier 2018 : création de KiluCru Juices&Co**

Consommer 5 fruits et légumes par jour, autrement

Le moins que l'on puisse dire, c'est que ses recettes ne manquent pas de saveurs et de surprises, *« j'ai très peu de limites au niveau des légumes »*. Concombre, carottes, gingembre, céleri branche (…) le tout sans additif, sans sucre ni conservateur. Une bouteille de ce nectar vous apportera la portion journalière de fruits et légumes, consommée autrement, pour le plus grand bonheur des petits et des grands. *« C'est aussi bien pour les enfants qui n'aiment pas les légumes, certains ont goûté le jus de céleri sur les salons, ils ont adoré ! »*.
Pour répondre à la demande qui se fait grandissante, *« je vais développer une gamme pasteurisée avec des recettes différentes, mais toujours 100% à base de produits locaux »*.

KAREN MARUEL